



Contrat de relance et de transition écologique - annexe 2
Projet de territoire de la CA Roissy Pays de France

1 Le SCoT, cadre de référence pour l'action collective	8
1.1 Les défis de Roissy Pays de France	8
1.2 Le SCoT, un développement équilibré entre attractivité métropolitaine et structuration d'un territoire des proximités	8
Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement	9
Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien	9
Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes	9
1.3 Le SCoT, un projet de territoire qui apporte une plus-value environnementale	9
1.4 Le PCAET, un utile complément au SCoT sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre	11
1.4.1 Les enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre	11
1.4.2 Le scénario retenu	11
Les émissions de GES	11
Les consommations d'énergie	11
Bâtiments et habitat	11
Mobilité et déplacements	12
Economie et consommation	12
Environnement	12
Nouvelles énergies	12
Qualité de l'air	12
Exemplarité	12
Gouvernance	12
2 Une stratégie de territoire pour un développement soutenable	13
2.1 L'armature urbaine multipolaire, vers une clarification des vocations communales et un renforcement des politiques sectorielles	13
Les communes du front métropolitain	13
6 pôles « relais » - Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Goussainville, Louvres	13
Les pôles communaux	13
2.2 Un développement économique métropolitain	14
2.3 Des politiques communautaires en déclinaison opérationnelle des orientations du SCOT	16
3 Un aménagement coordonné et maîtrisé de l'espace	17
3.1 L'armature urbaine garante de la densification des espaces et de la préservation des espaces ouverts	17
3.2 La préservation de plus de 16 000 hectares agricoles, une position unique en Ile de France en faveur de l'agriculture	17

3.3 Une urbanisation plus vertueuse	17
La charte intercommunale d'aménagement durable un levier pour améliorer les pratiques	17
Des opérations d'aménagement pilote	17
ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory	18
ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis	18
ZAC des deux Moulins à Compans	18
Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville	18
3.4 La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, une exigence pour les habitants et pour la biodiversité	19
Le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecoen	19
Le Parc du Château à Louvres	19
La Butte aux Bergers à Louvres	19
4 Roissy Pays de France, vers la transition énergétique et un meilleur traitement des externalités négatives de l'activité humaine	21
4.1 La rénovation énergétique des bâtiments, une priorité	21
4.2 La réduction des déchets à la source et la création d'un réseau de ressourceries	21
Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	21
Un réseau de ressourceries	21
4.3 Le développement des énergies renouvelables	21
4.4 La mise en conformité des systèmes d'assainissement	22
La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Villeparisis	22
La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Saint-Mard	22
L'adaptation des autres Systèmes Assainissement	22
5 Une diversification des secteurs d'activités pour une meilleure résilience du territoire	23
5.1 Une réflexion sur le potentiel de diversification économique afin de limiter la dépendance au secteur aérien	23
5.2 Le projet alimentaire territorial	23
5.2.1 Trois objectifs prioritaires : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire	23
5.2.2 La création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité	24
Le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)	24
L'Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel	24
La micro-ferme agroécologique de la Butte aux Bergers	24
La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf	24
5.3 Le Triangle de Gonesse, locomotive pour la diversification économique de Roissy Pays de France	25

Un quartier de gare à vocation culturelle et tertiaire	25	Le pôle gare de Mitry-le-Neuf-Villeparisis	33
5.4 La constitution d'un écosystème numérique local, NUMIXS, pour un positionnement en tant que Smart Territoire	26	Le pôle gare de Survilliers-Fosses	33
La Maison du numérique à Sarcelles.....	26	Le pôle gare de Dammartin/Saint-Mard.....	33
Les Numixs Labs.....	26	8 Les équipements communautaires de proximité, vecteurs d'attractivité du territoire et garants de la qualité du cadre de vie	35
Le Maker School	26	8.1 Des équipements culturels et patrimoniaux porteurs d'identité territoriale et de démocratisation culturelle.....	35
Le 4 ^{ème} département de l'IUT de Sarcelles	26	8.2 Les équipements sportifs,	35
5.5 Faire de l'accès à la formation et à l'emploi des leviers majeurs pour accompagner les transitions .	27	8.3 Des équipements pour la petite enfance	35
5.5.1 Une offre « emploi/insertion » territorialisée.....	27	L'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles	36
5.5.2 Les transitions comme leviers de développement.....	27	La médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse.....	36
L'innovation sociale comme cadre de développement	27	Le projet d'une nouvelle médiathèque à Arnouville	36
Un accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique.....	28	La médiathèque au sein du pôle culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles	36
6 Le défi ambitieux de la reconquête urbaine des lieux dégradés à travers des expérimentations.....	29	Médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel :	36
6.1 La requalification des ZAE, un double objectif de montée en gamme des aménagements et de recherche d'un modèle économique.....	29	Un développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais	36
6.2 La mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale.....	29	Un nouveau conservatoire à Villeparisis.....	36
6.2.1 La lutte contre l'habitat très dégradé en partenariat avec Foncière Logement et CDC Habitat.....	29	Le centre d'interprétation de la céramique à Fosses – Antenne du musée Archea.....	36
Dignéo.....	29	Le château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine	36
CDC Habitat	30	L'hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin	37
6.2.2 La reconquête commerciale dans les centres-villes, à la recherche d'une méthodologie d'implication publique	30	La rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses	37
7 Un système de mobilités robuste et capacitaire	31	Le complexe sportif Raoul Vaux.....	37
7.1 Des démarches stratégiques pour une programmation cohérente des projets de déplacement	31	Le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot	37
L'étude stratégique des mobilités	31	L'extension et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis.....	37
Le Plan Local de Mobilité (PLM)	31	Des équipements pour la petite enfance	37
Le schéma directeur cyclable	31	8.4 La Mise en œuvre des schémas d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise et de Seine-et-Marne ..	38
7.2 Des projets structurants pour une bonne connectivité aux grands pôles d'emploi	31	Construction des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis.....	38
7.3 La restructuration des pôles gares	32	La réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de la CARPF en Seine et Marne.....	38
7.4 La fabrique du vélo	32	La réalisation de la MOUS de Compans.....	38
Le développement du réseau de bus	32	8.5 La mise en place d'un système de sécurité performant	38
Le prolongement du T5	32	Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi).....	38
L'Avenue du Parisis.....	32	La modernisation des caméras du CSUi.....	39
La liaison Roissy-Meaux.....	32	L'Hôtel de Police Intercommunale.....	39
Le pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville	33	9 Les équipements communaux, au plus près des besoins de la population	41
Le pôle gare de Goussainville	33	9.1 le renforcement de la TVB avec la valorisation de cœurs de biodiversité	41
		Le projet de parc agro urbain de Villiers-le-Bel	41
		Le renforcement de la trame végétale à Moussy le Neuf	41

Aménagement de la Mare de la Jalaise à Othis	41	La Construction d'une salle polyvalente au Mesnil-Aubry	44
La réhabilitation du Parc de la Biberonne à Thieux.....	41	La rénovation d'un bâtiment en accueil de loisirs à Villeneuve sous Dammartin.....	44
L'aménagement d'un « poumon vert » dans le Bois du Seigneur à Goussainville.....	41	Le renforcement des équipements publics en lien avec l'accueil de nouvelles population à Moussy le Neuf.....	44
Le renforcement de la TVB d'Ecouen	41	Le renforcement des équipements sportifs de proximité de Louvres.....	44
La reconquête d'espaces naturels dégradés à Compans	41	Le développement du nombre de berceaux à la crèche de Louvres.....	45
9.2 Le développement des circuits-courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.....	41	La réhabilitation et le renforcement des équipements d'Othis	45
La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf.....	41	La création et la réhabilitation d'équipements communaux de Goussainville	45
La création d'une Maison de l'Environnement à Villeparisis	42	La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Villeparisis	45
Un projet de diversification agricole et de circuit court à Rouvres.....	42	La sécurisation du poste de Police Municipale à Roissy-en-France.....	46
9.3 La rénovation énergétique des bâtiments et autres projets en faveur de la transition énergétique .	42	La création d'un City Park à Roissy-en-France	46
La rénovation de l'habitat privé à Villiers-le-Bel	42	La réhabilitation du complexe sportif des Tournelles à Roissy-en-France	46
La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Villiers-le-Bel.....	42	La construction de 3 nouvelles classes, extension au Centre de Loisirs et aménagement de places de stationnement à Villeron.....	46
La rénovation de la Maison des associations de Thieux.....	42	La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Garges-lès-Gonesse.....	46
La rénovation des bâtiments scolaires de Louvres	42	La préservation du patrimoine de Gressy.....	46
Le renouvellement de l'éclairage public de Louvres	42	9.7 La réhabilitation du patrimoine historique	47
La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Moussy-le-Neuf	42	L'église de Moussy le Neuf.....	47
La rénovation du complexe sportif de Roissy-en-France	42	La réhabilitation du Vieux-Pays de Goussainville	47
L'optimisation en énergie des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux à Claye-Souilly.....	42	La restauration de l'église Saint Jean-Baptiste à Bouqueval	47
La rénovation du stade de Juilly	42	La création d'équipements publics à Ecouen	47
La réhabilitation thermique et acoustique des écoles Maupertuis et Bastié à Claye-Souilly	42	9.8 La réfection des réseaux et des voiries	47
La rénovation énergétique des bâtiments communaux de rouvres	43	Mesnil-Aubry.....	47
La création d'un réseau de chaleur à Bouqueval	43	Othis.....	47
9.4 Le renforcement de la multimodalité et le développement du vélo	43	Villeneuve sous Dammartin.....	47
Le plan cyclable de Moussy le Neuf.....	43	Rouvres	47
Le plan Vélo de Villiers-le-Bel	43	Bouqueval	47
Le plan vélo de Goussainville.....	43	Compans	47
La réalisation d'aménagements cyclables à compans.....	43	9.9 Le numérique.....	48
9.5 La requalification des centres-villes et des quartiers.....	43	Le centre d'Hypervision Urbain à Garges lès Gonesse	48
Le réaménagement du Pôle Gare RER D de Goussainville	43	Le renforcement de la vidéo-protection à Othis	48
La redynamisation du centre-ville de Goussainville.....	43	La numérisation des producteurs à Moussy-le-Neuf.....	48
La revitalisation et la restructuration du centre bourg de moussy-le-Neuf.....	43		
Le traitement des espaces extérieurs du quartier du Puit-la-Marlière.....	43		
Le projet de reconversion de l'hôpital Adelaide Hautval	44		
La dynamisation du centre-ville de Compans	44		
9.6 La création d'équipements publics.....	44		
La rénovation et mutation de la ferme du Vivier de Longperrier	44		

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) vise à accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires.

Il bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarne la déclinaison territoriale. Signé pour six ans, il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères et de leurs partenaires (Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique). Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Le présent document constitue le projet de territoire de la CA Roissy Pays de France, socle de son CRTE.

Il constitue une synthèse des orientations du SCOT et du PCAE ainsi qu'une déclinaison opérationnelle avec l'identification des projets portés par la Communauté. Avec pour clé d'entrée l'armature urbaine du SCOT, le projet de territoire aborde les différentes thématiques : lutte contre l'artificialisation des sols, diversification agricole et circuits courts, alimentation, reconquête des espaces urbains dégradés, biodiversité, développement des transports collectifs et des modes actifs, économie circulaire et préservation des ressources naturelles, insertion sociale, rénovation énergétique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables...

Il identifie les engagements de la CA Roissy Pays de France, à date, en termes de démarches et de projets.

Il a vocation à être complété à l'automne 2021 par un programme d'actions, indiquant pour chaque projet une description, les partenaires, le calendrier et le plan de financements.

Le CRTE ainsi finalisé sera largement concerté avec les communes, membres de la Communauté, les autres collectivités notamment la Région et les deux départements ainsi qu'avec la société civile.

Il pourra évoluer tout au long du mandat et faire l'objet d'avenants. Ainsi, les projets qui ne sont pas identifiés à ce jour, pourront être intégrés ultérieurement.

1 Le SCoT, cadre de référence pour l'action collective

1.1 Les défis de Roissy Pays de France

Le territoire de la CA Roissy Pays de France (CARPF) est un espace « d'entre-deux » qui se situe en continuité du tissu urbain très dense de la Seine-Saint-Denis mais aussi au « cœur » de la Plaine de France, vaste entité agricole structurant le paysage nord-ouest francilien.

Il a longtemps été un espace « servant » de Paris et du Grand Paris. Il a accueilli des infrastructures nécessaires au fonctionnement du cœur de la métropole mais n'a pas été considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres.

Il est marqué par l'implantation des deux plateformes aéroportuaires. L'aéroport Paris-CDG est le 10^{ème} aéroport mondial, le 2^{ème} aéroport européen pour les passagers, le 1^{er} aéroport européen pour le fret mais aussi le hub d'Air France et de FedEx. L'aéroport de Paris-Le Bourget est, quant à lui, le 1^{er} aéroport d'affaires Européen. Roissy Pays de France est traversé par des autoroutes et voies rapides, des voies ferrées à grande vitesse, des lignes à haute tension et des réseaux de gaz.

De par la présence de ces infrastructures, Roissy Pays de France constitue un territoire spécifique et essentiel à l'Ile-de-France et à la France symbolisant leur connexion au monde.

Le développement s'y est fait par plaques monofonctionnelles, fermées, dénuées de façades, accentuant les effets de coupure déjà produits par les infrastructures et la situation de limite du continuum urbain. L'aéroport ainsi que les zones économiques sont reliés au cœur de la métropole, mais le territoire n'est pas assez maillé par des liaisons internes. Cet héritage urbain lourd en contraint aujourd'hui fortement l'aménagement et le développement, en raison notamment des nuisances induites par les infrastructures ou des plans d'exposition aux bruits des aéroports qui restreignent les potentiels de construction de logements.

A cette fragmentation urbaine s'ajoute un paroxysme des contrastes urbains, sociaux et économiques. D'une part, se trouve l'un des plus importants pôles d'emplois de France. Depuis quelques décennies, les aéroports ne sont plus considérés comme de simples équipements, ils sont devenus de véritables plateformes du commerce mondial. Ainsi les hôtels, bureaux, commerces, centres d'affaires et de congrès sont venus densifier les corridors aéroportuaires autrefois totalement dédiés à la logistique.

D'autre part, à moins de 10 km de distance, il y a des quartiers d'habitat social des années 60 et des quartiers d'habitat privé très modestes dans lesquels les habitants ont des conditions de vie difficile. Souvent, pour ces habitants, les nuisances imposées par leur environnement sont supérieures aux bénéfices qu'ils en retirent.

Pour rester dans la compétitivité internationale mais aussi offrir une meilleure qualité de vie aux populations locales et un développement urbain plus soutenable, le territoire de Roissy Pays de France doit répondre à plusieurs défis majeurs afin de proposer un modèle de développement qui soit donc maîtrisable et soutenable au travers de nouveaux « modes de faire » :

- ✓ Le défi de l'attractivité économique : en tant que pôle économique francilien majeur bénéficiant d'un mix d'infrastructures de rang mondial, Roissy Pays de France doit non seulement faire face à une concurrence territoriale exacerbée, mais aussi garantir les conditions de développement. En réponse à la crise sanitaire et aux nécessaires réajustements en matière d'évolution du trafic aérien, il doit diversifier son économie autour de filières créatrices de valeur et d'emplois, comme le numérique et l'alimentation, et proposer une offre immobilière renouvelée des zones d'activités existantes qui favorise les parcours résidentiels des entreprises. Le territoire doit aussi intégrer l'agriculture dans son modèle de développement économique et urbain. Il s'agit de concilier le développement de l'urbanisation avec la maîtrise de la consommation foncière mais surtout d'accompagner les mutations de la filière agricole et de favoriser un écosystème vertueux. La prochaine implantation du projet Agoralim constitue un accélérateur des dynamiques d'ores-et-déjà à l'œuvre.
- ✓ Le défi de l'attractivité résidentielle : si le territoire connaît un rythme de croissance démographique régulier, il doit néanmoins faire face à un déficit migratoire important. Il doit saisir comme une opportunité l'obligation qui lui est faite de contribuer à la résorption de la crise du logement en Ile-de-France, pour organiser des parcours

résidentiels complets et diversifiés. Cela doit permettre de répondre aux besoins et aux aspirations de tous types de ménages, de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, mais aussi de garantir un meilleur équilibre entre habitat et emploi au sein de l'agglomération en réduisant les distances et les temps de déplacements. L'objectif est de permettre une évolution cohérente et durable au sein de ce territoire qui a été façonné initialement par les infrastructures et des logiques d'extensions monofonctionnelles. Pour cela, il faut inverser la tendance par une intensification des espaces bâtis, conditionnée à une desserte adéquate en transports en commun et modes actifs, et par la préservation des espaces ouverts ; ceci pour répondre aux besoins importants de la population résidente et pour accompagner le développement économique par le déploiement d'une offre de logements et de fonctions urbaines (équipements et services) en dehors des territoires sous PEB. L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire.

- ✓ Le défi de l'inclusion sociale et de la cohésion territoriale : en écho à la diversité des communes qui le compose, le territoire présente d'importants contrastes sociaux et territoriaux avec des écarts qui vont en s'accroissant notamment en matière de taux d'emploi. Des phénomènes de concentration d'une population précaire et paupérisée se lisent plus particulièrement dans les communes du front métropolitain. Les choix d'aménagement de Roissy Pays de France doivent permettre de réintroduire de la mixité sociale à toutes les échelles, de favoriser l'accès de tous à la formation initiale et professionnelle et de faciliter l'accès aux emplois du territoire, en particulier pour les moins qualifiés.
- ✓ Le défi de la mobilité à toutes les échelles : malgré la densité d'infrastructures routières et ferroviaires, le territoire pâtit de la congestion et d'un manque de performance de l'offre de mobilité, du fait de l'importance des flux de marchandises et de passagers. Le développement du territoire, qui va générer un accroissement de la demande de mobilité, nécessite la réalisation des projets structurants de prolongement des réseaux routiers et de renforcement et de développement de l'offre en Transports en Commun (TC). Les liaisons internes, en particulier Est-Ouest sont obérées, notamment pour les déplacements domicile-travail, par une offre de TC et de services de mobilité insuffisante et inadaptée, générant une forte dépendance à la voiture qui pénalise les habitants qui n'y ont pas accès. Il est indispensable d'améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire, par une offre de transports et de services de mobilité, adaptée tant eu égard au rôle de porte d'entrée internationale du territoire qu'à ses poids démographique et économique. C'est une condition sine qua non de son attractivité et de sa compétitivité.
- ✓ Le défi de la transition écologique et énergétique : ce défi se pose avec d'autant plus d'acuité dans ce territoire « d'infrastructures » qui occultent malheureusement toute une palette de ressources et de qualités intrinsèques. Être un territoire résilient pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique est une nécessité aujourd'hui. La trame verte et bleue ne demande qu'à être révélée, les paysages valorisés et protégés, la biodiversité augmentée par des actions de renaturation, les initiatives d'économie circulaire sont à soutenir et la performance énergétique des bâtiments à renforcer.

1.2 Le SCoT, un développement équilibré entre attractivité métropolitaine et structuration d'un territoire des proximités

En décembre 2019, la CA Roissy Pays de France a validé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui constitue le projet de territoire et le cadre collectif de référence pour la définition et la mise en œuvre des politiques communautaires.

A travers ce projet de territoire, les élus ont fixé trois grandes orientations :

- ✓ Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement ;
- ✓ Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien ;
- ✓ Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes.

Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement

Afin de contribuer durablement à la compétitivité et au rayonnement de l'Ile-de-France, dont il est l'un des principaux moteurs économiques, le territoire doit accueillir de nouvelles entreprises et garder les existantes. Le SCoT permet le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil économique (foncière, immobilière, de cadre de vie et d'environnement de services) afin de répondre à la demande des entreprises au regard des marchés locaux, métropolitains et internationaux fortement concurrentiels.

Cela se traduit par :

- ✓ Le soutien au développement des filières économiques majeures du territoire avec une maximisation des effets économiques de la plate-forme au bénéfice de tout le territoire.
- ✓ Le soutien à la diversification de l'économie de proximité, notamment par le développement d'une offre technologique, tertiaire et agricole/alimentation.
- ✓ L'organisation et la lisibilité de l'offre en matière économique, en densification ou en extension urbaines, tout en optimisant la consommation de l'espace. Le développement de projets en renouvellement urbain, mobilisant les gisements fonciers que constituent les sites obsolètes, sera poursuivie à condition de trouver les modèles économiques qui permettent leur modernisation.
- ✓ La prise en compte et la régulation des concurrences intra et intercommunales en matière de zones d'activités économiques.
- ✓ Le développement de l'offre de formation initiale et continue en cohérence avec les besoins des entreprises du territoire.

Le SCoT prévoyait l'implantation de deux projets très importants, le terminal 4 de l'aéroport Paris-CDG (T4) et le Triangle de Gonesse avec EuropaCity. Suite aux annonces gouvernementales de revoir en profondeur le projet de T4, de réduire l'emprise constructible du triangle à 110 ha au lieu de 280 ha et d'abandonner EuropaCity, le projet de territoire a perdu des locomotives économiques puissantes.

Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien

Le SCoT permet un développement équilibré entre un objectif d'attractivité métropolitaine et un objectif de structuration d'un territoire des proximités, dans le respect des identités communales.

La recomposition et la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, le renouvellement des quartiers les moins favorisés, l'amélioration résolue de l'offre de formation et la consolidation des offres d'équipements, de services et de commerces de proximité soutiendront l'objectif de construire un territoire inclusif et solidaire, accueillant pour tous types de populations et attentif aux plus fragiles d'entre eux.

Cet effort de création d'une offre résidentielle s'accompagne d'un meilleur maillage et d'une plus grande efficacité des transports collectifs, notamment en rabattement sur les pôles gares et en renforcement des liaisons est-ouest entre les zones d'emploi et les quartiers d'habitat. La promotion de l'usage des transports collectifs va de pair avec une amélioration des conditions d'usage des modes actifs, marche et vélo, que soit en rabattement et diffusion depuis les pôles de transports ou pour les déplacements locaux. A ce titre une offre combinée transports en commun et modes actifs doit pouvoir améliorer considérablement l'accessibilité.

Cela se traduit par :

- ✓ La définition d'une armature territoriale, cadre de cohérence et de cohésion territoriale ;
- ✓ L'accessibilité des habitants du territoire aux pôles d'emploi par un développement des transports en commun mais aussi des modes alternatifs ;
- ✓ L'attractivité du parc de logements existant y compris le logement social : la rénovation du parc existant, le développement d'une offre de qualité et en quantité, l'augmentation et la déconcentration du parc social dans le cadre du NPNRU ;

- ✓ La réalisation des infrastructures de transports collectifs et de modes actifs afin de connecter les pôles d'habitat aux pôles d'emploi ;
- ✓ Le développement d'équipements culturels, sportifs et de service pour répondre aux besoins d'une population de 350 000 habitants ;
- ✓ La vitalité commerciale du territoire par une bonne articulation entre des centres villes vivants et animés et des surfaces en périphérie pérennes ;
- ✓ Le développement d'équipements d'enseignement et la diversification des formations proposées.

Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes

Le SCoT promeut un modèle de développement plus soutenable que celui qui a prévalu jusqu'ici et engage résolument le territoire dans la transition écologique et énergétique qu'imposent le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources. Le SCoT vise à concilier l'impératif du développement avec les contraintes qui pèsent sur son habitabilité et avec la préservation et la valorisation de ses atouts patrimoniaux bâtis et naturels qui constituent des facteurs d'attractivité. Il prend en compte les espaces d'intérêt écologique, y compris ceux situés en périphérie du territoire, et reconnaît ces espaces en tant que véritables réservoirs de biodiversité. Il propose de les connecter par un maintien, un renforcement ou la création de liaisons écologiques.

A défaut de constituer une pépite à l'échelle régionale, la trame verte et bleue du territoire peut localement constituer un atout au service de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du cadre de vie et du bien-être territorial. Les vastes espaces de la plaine de France exploités par l'agriculture intensive présentent de nombreuses zones de contact avec les zones urbanisées. Ces interfaces sont autant d'occasions d'un traitement paysager (par des haies, des fossés boisés...) qui introduira à la fois une plus grande diversité paysagère et une lecture d'échelle humaine. Ces efforts sont la condition d'un meilleur contact des habitants à la nature présente sur le territoire et d'un enrichissement global du cadre de vie.

En fixant précisément les contours de l'enveloppe urbaine et en définissant les espaces agricoles et naturels à préserver, le SCoT s'affirme comme le premier instrument de la lutte contre l'étalement urbain et de la limitation de la consommation foncière.

Cela se traduit par :

- ✓ Un meilleur contrôle des nuisances et des pollutions afin de favoriser la qualité du cadre de vie et la santé des habitants ;
- ✓ La révélation de la trame verte et bleue dans l'armature territoriale pour créer des continuités écologiques, du lien entre les espaces urbanisés et reconquérir un paysage artificialisé ;
- ✓ La préservation du foncier par une densification des espaces déjà bâtis, dans le respect des identités urbaines du territoire ;
- ✓ L'amélioration de l'image du territoire grâce à la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.

1.3 Le SCoT, un projet de territoire qui apporte une plus-value environnementale

Le projet de territoire influe, de manière directe ou indirecte, sur l'ensemble des thématiques environnementales. L'évaluation environnementale, à laquelle il est soumis, a montré que le SCoT apporte globalement une plus-value environnementale au regard du scénario fil de l'eau (le scénario « laisser faire »).

Le travail itératif entre l'évaluation environnementale et la définition du projet du SCoT a permis la prise en compte des enjeux identifiés dans le scénario fil de l'eau et l'intégration de mesures complémentaires limitant l'impact du SCoT sur l'environnement.

Conformément aux objectifs des élus mentionnés dans la délibération de prescription, le SCoT répond aux enjeux de développement du territoire, enjeux à la fois métropolitains et locaux. Il propose un projet en cohérence avec ses ambitions, fondées sur une maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain préservant le cadre de vie

de ses habitants, le potentiel agronomique et le patrimoine naturel. Il intègre également de nouvelles manières de se déplacer, engageant le territoire vers des modes plus vertueux contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, l'atténuation du changement climatique et la réduction des nuisances induites pas les déplacements motorisés.

Les profils environnementaux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientations et d'Objectifs (cf. figures ci-après) mettent en évidence le cumul des notes obtenues par le projet de territoire pour chaque enjeu.

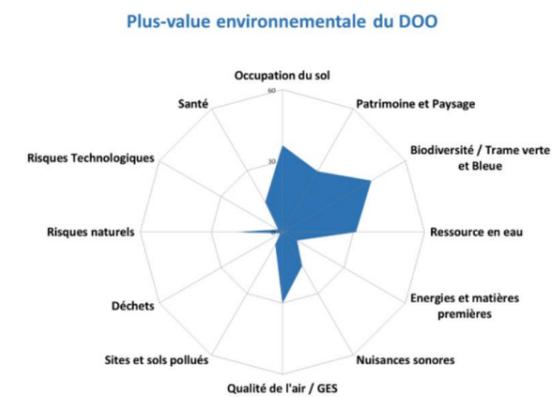


Figure 9 - Plus-value environnementale du DOO - Vizea, 2019

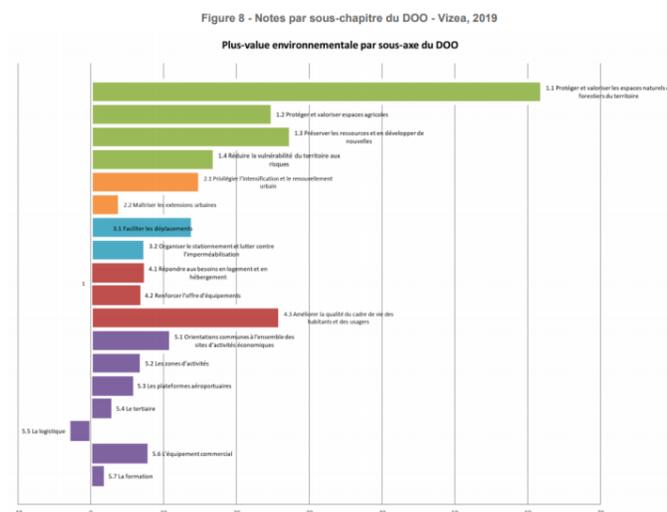


Figure 8 - Notes par sous-chapitre du DOO - Vizea, 2019

L'évaluation environnementale montre que les enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement sont globalement tous pris en compte. Le projet de territoire apporte une plus-value environnementale sur quasiment toutes les thématiques à l'exception des déchets et des risques technologiques.

Le SCoT est particulièrement efficace sur le maintien des espaces agricoles ouverts caractéristiques de la Plaine de France mais aussi sur la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques grâce à des orientations et des prescriptions permettant l'amélioration de la biodiversité / trame verte et bleue, la valorisation des paysages et du patrimoine et la régulation de la consommation foncière. Il permet également la préservation de la ressource en eau. Enfin, il favorise l'amélioration de la qualité de l'air (GES) grâce aux projets de déplacements sur le territoire et aux actions de préservation de la trame verte et bleue qui séquestrera le carbone. Le SCoT apporte une plus-value environnementale notable (notes respectives de 48,25 ; 38,5 ; 32 ; 29,5 et 31) sur ces quatre enjeux figurant parmi les enjeux prioritaires identifiés dans l'état initial de l'environnement.

- ✓ Le SCoT préserve les paysages et le patrimoine du territoire en limitant de l'urbanisation des espaces ouverts agricoles qui font la richesse du paysage local. La fermeture de ces paysages est un risque identifié dans le fil de l'eau que le SCoT prend en compte notamment par l'identification des fronts urbains d'intérêt régional. L'intégration paysagère des grands projets est aussi un point d'attention du SCoT qui répond et lutte ainsi contre la banalisation des paysages périurbains. Cette intégration paysagère concerne également les sites d'accueil des grands services, qui comprennent les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), dont la multiplicité est un point d'alerte de l'état initial de l'environnement.
- ✓ Sur la thématique Biodiversité/Trame verte et bleue, le SCoT renforce la protection des espaces de nature composant le maillage écologique du territoire, ce qui participe à sa préservation. Des objectifs de maintien de la trame herbacée et des espaces herbacés aux abords des infrastructures de transports contribuent à mieux les connaître et les protéger.
- ✓ Le projet intègre également les zones agricoles et forestières de la charte agricole et forestière du Grand Roissy, contribuant au maintien d'espaces ouverts et limitant l'étalement urbain. Les possibilités d'urbanisation sont maîtrisées et cartographiées et ont pour volonté de ne pas entacher la fonctionnalité des espaces agricoles, mais aussi de la trame verte et bleue.

- ✓ D'autre part, le SCoT conforte la volonté de valorisation des cours d'eau et des zones humides par la définition de prescriptions associées. La baisse de la richesse écologique et la dégradation des cours d'eau est prise en compte par la mise en oeuvre de zones tampons pour protéger et restaurer les berges des cours d'eau.
- ✓ Il répond à la demande grandissante d'espaces de nature de proximité en favorisant l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement. Cette orientation permet notamment de pallier la sur-fréquentation des espaces naturels.
- ✓ Le SCoT entend néanmoins poursuivre le développement de certains projets routiers et autoroutiers générateurs de nuisances sonores et de pollutions de l'air mais également de fragmentation de la trame verte et bleue. Le SCoT prend acte des projets d'infrastructures routières et autoroutières. Il est à noter que ces infrastructures pourront aussi parfois être support au passage de transports en commun. Afin de contrebalancer ces effets négatifs, le SCoT propose de nombreuses prescriptions favorisant le report modal du trafic routier vers les transports en commun ou les modes doux ainsi que des prescriptions encourageant le covoiturage. Le choix est fait d'éviter l'implantation des nouvelles infrastructures génératrices de nuisances dans les zones urbaines denses ou déjà concernées par des flux routiers importants et donc par les nuisances associées.
- ✓ Les risques mis en exergue par l'état initial de l'environnement, et notamment par le scénario fil de l'eau, sur la dégradation de la qualité de la ressource en eau sont pris en compte par le SCoT. Il intègre notamment la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en préservant les espaces nécessaires au développement des ouvrages et installation le permettant. D'autres mesures contribuent indirectement à limiter le risque, par la lutte contre la pollution des sols d'une part, et par la lutte contre leur imperméabilisation d'autre part. Le SCoT souhaite aussi intégrer ou moderniser dans les projets les dispositifs permettant une gestion vertueuse de l'eau.

La protection contre les risques naturels (19,25) et les nuisances sonores (16,5) ainsi que la prise en compte de la santé (14,5) présentent également une plus-value vis-à-vis du niveau d'enjeux identifié.

- ✓ Concernant les risques naturels impactant le territoire, les risques d'inondation et de mouvement de terrain sont pris en compte. Au-delà de l'identification précise des zones exposées et de la limitation de l'urbanisation dans ces dernières, le SCoT entend lutter contre le phénomène d'inondation par ruissellement en limitant les surfaces imperméabilisées et en créant des zones tampons permettant d'éloigner les constructions des cours d'eau. Cet objectif vise indirectement à s'adapter au changement climatique.
- ✓ Le SCoT soutient le développement d'un territoire de proximité, accessible à tous en transports en commun et en modes actifs, qui favorise le report modal de la voiture vers ces modes.

Le SCoT apporte une légère plus-value sur la thématique « énergies et matières premières » (7).

- ✓ Concernant l'énergie, le climat et les matières premières, le SCoT soutient l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et les constructions neuves respecteront les réglementations thermiques permettant de limiter le surplus de consommation énergétique engendré par la croissance démographique du territoire. Le SCoT préserve les espaces forestiers grands séquestreurs de carbone du territoire.

Enfin, le SCoT apporte une plus-value faible sur les thématiques « sites et sols pollués » et « déchets et risques technologiques ». La faible prise en compte de ces enjeux s'explique par le fait que les leviers d'actions du SCoT sur ces thématiques sont relativement faibles, notamment sur l'enjeu Déchets.

- ✓ Néanmoins, face au risque de développement anarchique d'activités à haut risque (risques technologiques), le SCoT cadre l'implantation de nouvelles installations classées par rapport aux zones de vie et d'emploi.

Globalement, malgré une forte volonté de conforter l'attractivité économique et d'accueillir encore des activités et des habitants, le SCoT maîtrise les conditions d'urbanisation et évite la surconcentration d'impacts sur l'environnement.

1.4 Le PCAET, un utile complément au SCoT sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre

En déclinaison et en complément du Scot, notamment sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre, la CARPF est en cours de finalisation de son PCAET. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2021.

Comme précisé ci-avant, le SCoT n'était pas l'outil le mieux adapté au regard de sa portée juridique pour traiter ces questions.

1.4.1 Les enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie finale par habitant plus faible que la moyenne nationale (20 MWh/habitant vs 29 MWh/habitant) mais elle décroît trop lentement par rapport aux objectifs nationaux. La consommation d'énergie liée aux bâtiments résidentiels et tertiaires anciens représente 60 % (52 % en Ile de France) alors que celle liée aux transports est de 30 % (40 % en Ile de France).

Afin de réduire la facture énergétique du territoire, il est nécessaire d'engager une importante rénovation énergétique du parc existant mais aussi de favoriser les transports collectifs et les modes actifs.

Les réseaux électriques sont en capacité d'absorber un accroissement de la production d'énergies renouvelables. Il existe un réel potentiel de création de réseaux de chaleur dans le tissu urbain dense et de « verdissement » du réseau de chaleur de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, de production photovoltaïque, de méthanisation (biogaz), de bois énergie et de géothermie.

En termes de gaz à effet de serre, Roissy Pays de France émet 6 tonnes par habitant et par an (Région : 3,6 tonnes/habitant et France : 7 tonnes/habitant)

Afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire que les plateformes aéroportuaires réduisent leurs émissions et que les déplacements terrestres soient davantage décarbonés. Des efforts considérables restent à fournir sur les autres secteurs, notamment résidentiel et transport, la moitié des émissions étant générée par la consommation d'énergies fossiles.

Le territoire a un faible potentiel de séquestration carbone de 5 %, qui est fortement porté par les surfaces agricoles du territoire qu'il convient de protéger de l'artificialisation. Les surfaces boisées sont peu nombreuses. Leur capacité d'absorption des GES y est 25 fois inférieure à la moyenne nationale. Le patrimoine arboré a besoin d'être renforcé.

Indépendamment des infrastructures de transport aérien, la qualité de l'air est fortement dégradée par l'activité des transports routiers et par le secteur résidentiel.

Enfin, le territoire est très dépendant énergétiquement, ce qui entraîne une vulnérabilité économique et sociale.

1.4.2 Le scénario retenu

Suite à la phase de diagnostic, les élus ont hiérarchisé les enjeux selon 8 thématiques : bâtiment et habitat ; mobilités et déplacements ; économie et consommation ; environnement ; nouvelles énergies ; qualité de l'air ; exemplarité ; gouvernance.

Un vote individuel puis un vote collectif des élus et du Club Climat (groupe de concertation de citoyens et autres acteurs volontaires pour l'élaboration du Plan Climat) a permis de prioriser les enjeux sur lesquels il faut porter les efforts.

La hiérarchisation tient aussi compte du potentiel de réduction des consommations et émissions de GES et polluants pour chaque action, et également de ce qui a déjà été mis en place sur le territoire.

Ces enjeux ont été déterminés en suivant les préconisations et objectifs fixés par le SRCAE, la LTECV et la SNBC.

		2030	2050
Energie	Exigences réglementaires	-25% par rapport à 2012 - SRCAE	-51% par rapport à 2012 – SRCAE
	Scénario retenu	-25% par rapport à 2015 (5 400 GWh)	-51% par rapport à 2015 (3 500 GWh)
GES	Exigences réglementaires	-37% par rapport à 2015 – SNBC	-76% par rapport à 2015 – SNBC
	Scénario retenu	-31% par rapport à 2015 (1 400 KteqCO2)	-76% par rapport à 2015 (500 KteqCO2)
EnR	Exigences réglementaires	32% de l'énergie consommée – LTECV	-
	Scénario retenu	32% de l'énergie consommée	85% de l'énergie consommée

Le scénario retenu ne permet pas d'atteindre les exigences réglementaires pour les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. En revanche, le retard sera rattrapé entre 2030 et 2050.

A horizon 2050, le scénario retenu permettra une réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES, améliorant par la même occasion la qualité de l'air. Les nuisances sonores seront également réduites.

Les émissions de GES

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
		2030	2050	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	336 KtCO2e	-37%	-66%	-53%	-83%	-92%	-36%	-83%
Tertiaire	210 KtCO2e	-26%	-51%	-53%	-83%	-89%	-41%	-83%
Transports	588 KtCO2e	16%	42%	-31%	-83%	-96%	-30%	-83%
Industrie	105 KtCO2e	-79%	-97%	-35%	-76%	-90%	-48%	-76%
Aéroport	840K tCO2e	-26%	-51%	-31%	-66%	-95%	-26%	-66%
Agriculture	21 KtCO2e	0%	0%	-20%	-46%	-78%	-26%	-46%
Total	2 100 KtCO2e	-18%	-29%	-37%	-76%	-96%	-31%	-76%
Scénarios	Situation en 2016	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
		2030	2050	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	2 500 GWh	-18%	-37%	-20%	-46%	-60%	-24%	-46%
Tertiaire	1 800 GWh	-11%	-25%	-24%	-43%	-62%	-24%	-43%
Transports	2 150 GWh	21%	48%	-31%	-67%	-72%	-26%	-67%
Industrie	650 GWh	-26%	-51%	-24%	-43%	-50%	-24%	-43%
Aéroport	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture	70 GWh	-20%	-41%	-10%	-32%	-20%	-7%	-32%
Total	7 170 GWh	-5%	-10%	-25%	-51%	-62%	-25%	-51%

Bâtiments et habitat

Pour l'habitat, le territoire veut porter 4 mesures principales : lutter contre la précarité énergétique, favoriser les rénovations moins énergivores et avec des matériaux durables, agir pour un parc bâti décarboné, penser le territoire selon des critères d'atténuation, mais aussi d'adaptation.

Les objectifs suivants ont été retenus à horizon 2030 :

- ✓ Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans 15% des logements et 30% des surfaces tertiaire.
- ✓ Ecogestes et sobriété énergétique dans 50% des foyers et 35% des surfaces tertiaires.
- ✓ Rénovation énergétique de 24 000 logements collectifs et 21 000 logements individuels (sur 130 000 logements au total) et de 40% des bâtiments tertiaires.
- ✓ Mutualisation des services et des usages pour 5% des surfaces tertiaires.
- ✓ Optimisation de l'éclairage pour 30 000 points lumineux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme SARE, la CARPF coordonne une PTRE, de 2021 à 2023, en partenariat avec l'ADEME, le CD77 désigné « porteur associé » pour l'ensemble du territoire et des acteurs métiers du territoire (SEME 77, ADIL 95 et SOLIHA 95).

Mobilité et déplacements

Le territoire souhaite développer une politique de mobilité durable et dans ce but poursuivre les objectifs suivants : renforcer l'attractivité des transports en commun, encourager les mobilités décarbonées, réduire l'impact de la voiture, réduire les obligations de se déplacer, réduire les émissions de GES des flux de transport de marchandises et diminuer les nuisances liées au trafic routier, ferroviaire et aérien.

Les objectifs suivants ont été retenus à horizon 2030 :

- ✓ Augmentation de la part des déplacements doux de 5%.
- ✓ Augmentation de la part des déplacements en transport en commun de 9%.
- ✓ Atteinte 1,8 passager par véhicule.
- ✓ Circulation de 30% des véhicules à faible émission.
- ✓ Diminution de 5% les pollutions liées au transport de marchandises.

Economie et consommation

Pour ce secteur, les deux axes prioritaires sont la réduction des déchets à la source et le développement des circuits courts.

Les actions engagées sur ce secteur devraient permettre de diminuer la pression sur les ressources naturelles et souterraines et de développer les filières d'activités de l'économie circulaire (ex : réseau de ressourceries).

Environnement

Pour l'agriculture, le territoire porte deux ambitions principales : développer une stratégie de la nature, renforçant la capacité du territoire à capter le carbone ainsi que favoriser l'évolution des pratiques agricoles.

En plus de diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques, la modification des pratiques agricoles aura de nombreux effets directs et indirects sur l'environnement.

Les techniques d'agroforesterie, l'implantation de haies périphériques, le non labour ou la diminution d'intrants chimiques peuvent notamment augmenter la biodiversité et renforcer la trame verte, restaurer la qualité des sols, restaurer la qualité générale des masses d'eau superficielles et souterraines, et donc également la qualité des eaux destinées à l'adduction d'eau potable, mais aussi augmenter la séquestration de carbone.

Nouvelles énergies

Pour le développement de nouvelles sources d'énergie, le territoire compte se focaliser sur 3 axes : le solaire photovoltaïque, la géothermie et le potentiel de la biomasse et celui de la géothermie (gisement géothermique profond et sur nappes superficielles avec un site d'exploitation existant pour les communes de Villiers-le Bel et de Gonesse).

L'élaboration d'un Schéma Directeur pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire est un objectif à court terme du PCAET, notamment pour la distribution d'énergie par les réseaux de chaleur urbain.

Qualité de l'air

En plus de l'amélioration de la qualité de l'air consécutive aux actions dans les précédents secteurs, le territoire souhaite proposer des actions directes pour préciser la connaissance et sensibiliser sur cette thématique.

Les objectifs en termes de réduction des émissions de polluants définis dans la stratégie du PCAET de la CARPF sont directement liés au décret sur les polluants atmosphériques (Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017). Il fixe les objectifs

nationaux de réduction de certains polluants atmosphériques. Ces objectifs sont définis pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030.

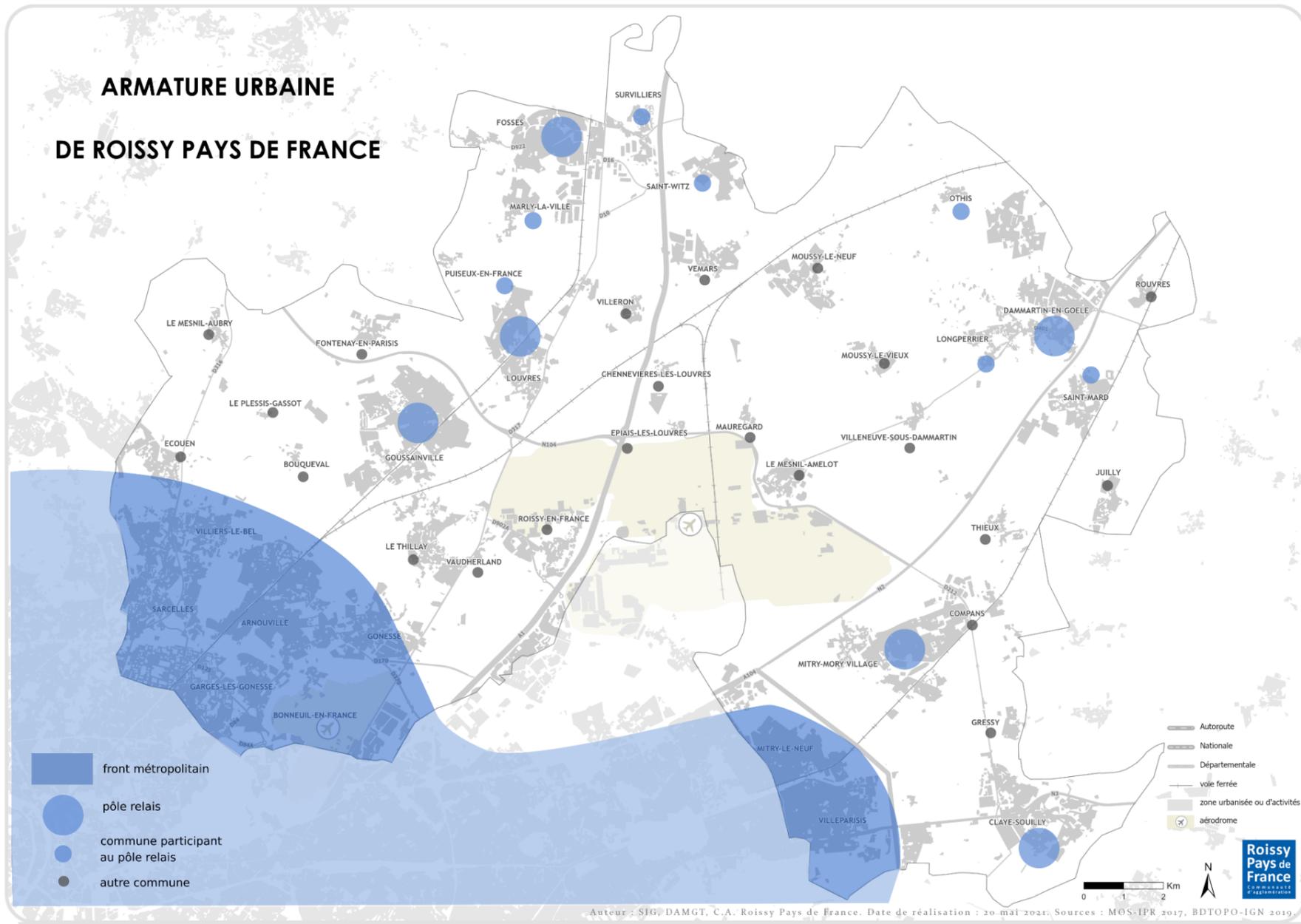
Les actions liées à l'Aéroport Roissy Charles-de-Gaulle sont initiées par l'Etablissement Public et peuvent impacter les résultats du PCAET. Cela peut expliquer le non-respect de l'objectif réglementaire de réduction des émissions de GES du territoire.

Exemplarité

Le territoire souhaite particulièrement s'engager vers l'exemplarité en agissant sur son propre patrimoine et ses activités. A cet effet 3 axes forts viennent renforcer le plan d'actions : rendre le bâti public exemplaire, rendre les déplacements des agents exemplaires et diminuer l'impact environnemental des activités de la communauté d'agglomération.

Gouvernance

Le territoire a également renforcé la gouvernance et l'animation du PCAET en définissant notamment 2 axes sur ce volet : Informer les citoyens sur la mise en œuvre du plan d'action et mettre en œuvre le PCAET sur le territoire en concertation avec les acteurs.



2 Une stratégie de territoire pour un développement soutenable

2.1 L'armature urbaine multipolaire, vers une clarification des vocations communales et un renforcement des politiques sectorielles

Le projet de territoire porté par la CARPF a été le support d'objectifs ambitieux. Il prône un urbanisme qui met en cohérence sur le long terme l'habitat, les commerces, les activités économiques, les réseaux et les modes de transport en jouant sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Il vise un meilleur équilibre et une meilleure répartition du développement urbain, résidentiel et économique, en affirmant la vocation de chacune des communes au regard de son poids de population et d'emploi mais aussi de son niveau d'équipements et de desserte en transports collectifs.

L'objectif est de favoriser une qualité résidentielle qui repose sur la performance et l'accessibilité des équipements et des services, une diversité de types de logements et une facilité de déplacement à moindre coût.

Pour cela, il identifie clairement une armature urbaine qui constitue le socle pour le développement des politiques communautaires. Elle est composée de polarités au sein desquelles sont favorisés la consolidation d'espaces économiques compacts et la réhabilitation des zones d'activités, la recomposition et la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, le renouvellement des quartiers les moins favorisés ainsi que la consolidation des offres de services et commerces de proximité :

Les communes du front métropolitain

En continuité de la zone dense, elles ont un rôle d'interface et de trait d'union entre le territoire de la Métropole du Grand Paris et celui de Roissy Pays de France. Elles constituent les lieux privilégiés de la poursuite du développement urbain, notamment grâce à la poursuite du renouvellement urbain, mais aussi de l'implantation d'équipements de niveau métropolitain

6 pôles « relais » - Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Goussainville, Louvres et Mitry-Mory

Ces 6 pôles sont les points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité. Ils ont un rôle moteur à jouer dans l'accueil de nouveaux habitants et il est nécessaire d'y favoriser le développement de l'habitat, des activités économiques, des équipements et services mais aussi une desserte performante en transports collectifs. 7 communes leur sont rattachées et ont vocation à polariser l'espace rural.

Les pôles communaux

Ils présentent de forts enjeux en termes de cadre de vie au quotidien et il est nécessaire d'y maintenir les fonctions de proximité.

2.2 Un développement économique métropolitain

Le développement économique métropolitain, quant à lui, se concentre au sein d'un espace orienté nord/sud entre les deux aéroports Paris-le Bourget et Paris-CDG qui se décompose en quatre grands ensembles :

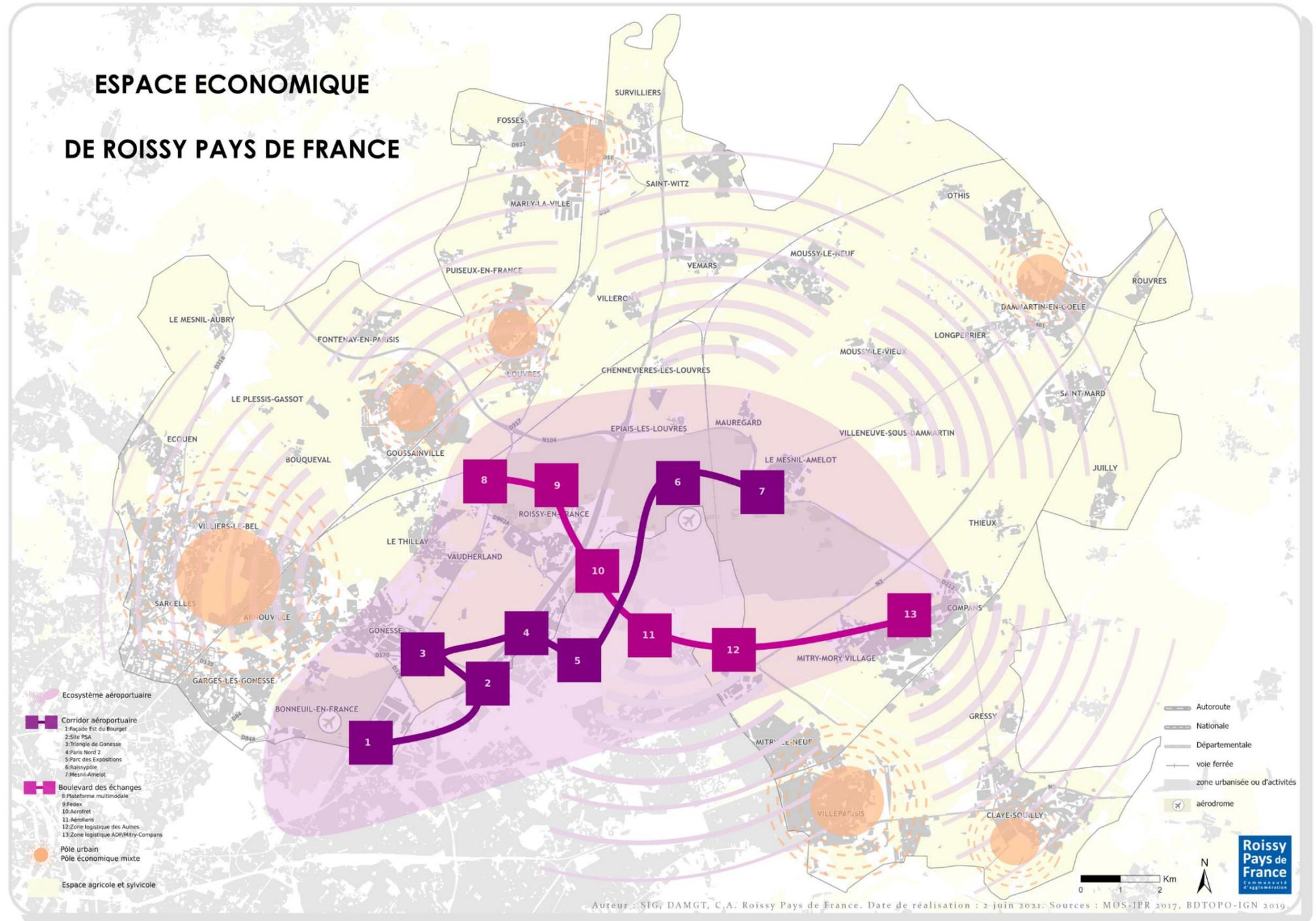
La **plateforme aéroportuaire Paris-CDG** qui concentre 90 000 emplois. La question de la réalisation du nouveau terminal, le renforcement des activités tertiaires au sein de Roissypôle et des activités de fret dans la zone Aerofret doivent être repensées à l'aune des enseignements de la crise économique liée à la COVID 19.

Le **corridor aéroportuaire** situé entre les deux plateformes aéroportuaires et sur les communes de Roissy, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Le Bourget. Il a vocation à accueillir au sein de parcs d'activités (ZAC Sud CDG, PIEX, PN 2, Triangle de Gonesse, aéroport Le Bourget) des fonctions métropolitaines tournées vers l'international (équipements métropolitains, pôles techno-tertiaires). Il est correctement irrigué par le réseau viaire magistral et desservi par des transports collectifs performants.

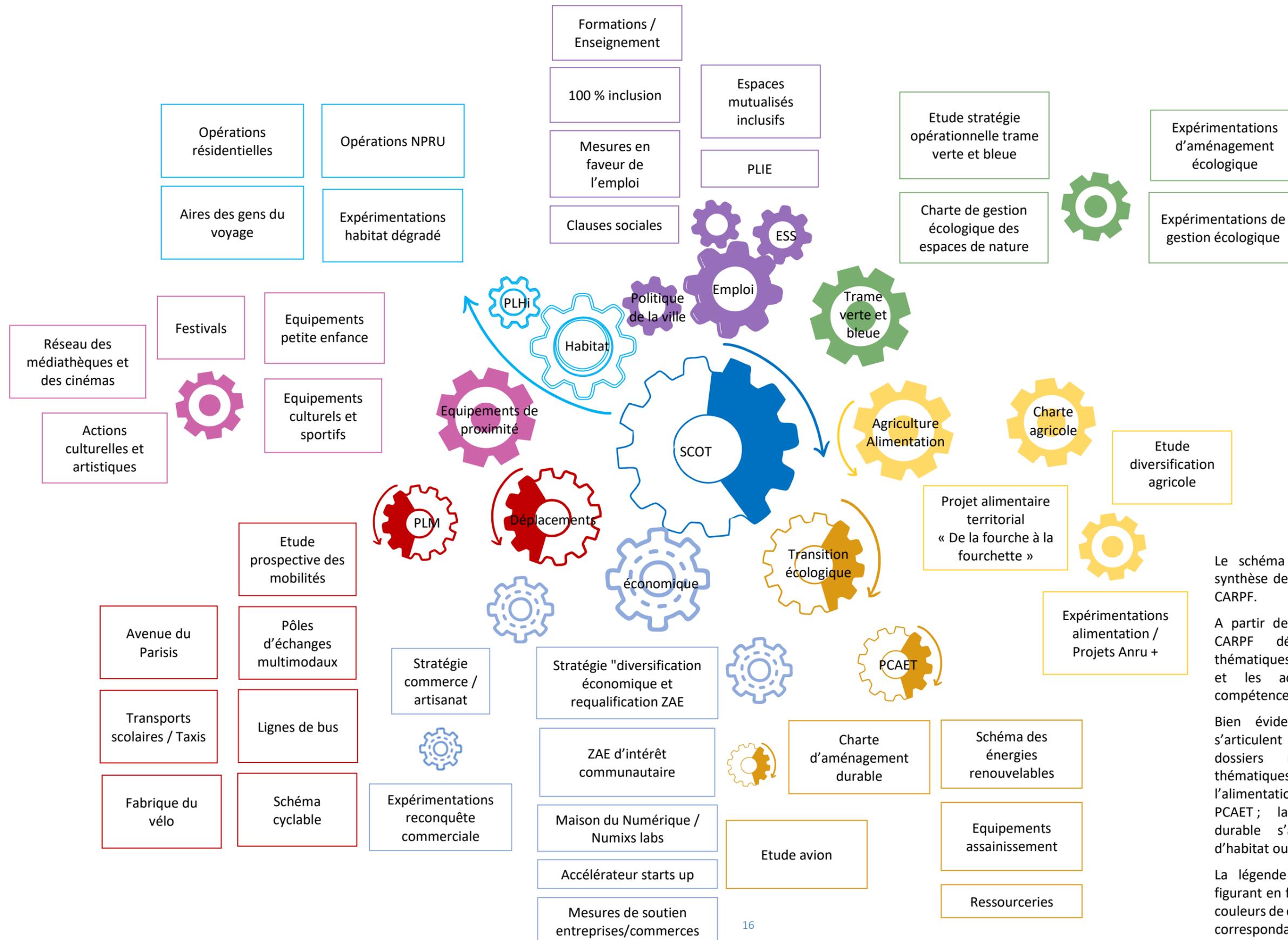
La **ceinture sud de la plateforme Paris – CDG**, de la zone Carex à Aerolians, accueille les fonctions fortement dépendantes de l'aéroport : centres d'affaires, hôtellerie, logistique de haute valeur ajoutée liée au fret aérien, fret express, etc. Le développement est organisé le long des RD902a et RD88 pour rendre lisible un véritable « Boulevard des échanges ».

Le **pôle du Bourget**, autour de la plateforme aéroportuaire, doit se structurer à partir des fonctions urbaines mixtes héritées des JO 2024 (immobilier tertiaire, grands équipements, logements, ...) et d'un pôle aéronautique et industriel en accroche sur la plateforme.

Les **pôles urbains** (communes du front métropolitain et les pôles « relais ») ont également vocation à accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain et des zones d'activités économiques existantes.



2.3 Des politiques communautaires en déclinaison opérationnelle des orientations du SCOT



Le schéma ci-contre représente une synthèse des politiques et actions de la CARPF.

A partir des orientations du SCOT, la CARPF déclinaise dans différentes thématiques les démarches, les projets et les actions relevant de ses compétences.

Bien évidemment, ces thématiques s'articulent entre elles et de nombreux dossiers répondent à plusieurs thématiques. Ex : les mobilités ou l'alimentation sont des actions du PCAET ; la charte d'aménagement durable s'applique aux opérations d'habitat ou aux ZAE.

La légende de la carte des projets figurant en fin de document reprend les couleurs de ce schéma afin de faciliter les correspondances.

3 Un aménagement coordonné et maîtrisé de l'espace

3.1 L'armature urbaine garante de la densification des espaces et de la préservation des espaces ouverts

En portant le renforcement de cette armature territoriale, le projet de territoire de la CARPF privilégie l'intensification des espaces bâtis, une forte connexion aux transports collectifs et aux modes actifs mais aussi la préservation des espaces ouverts.

Cette intensification urbaine passe par la valorisation et la rationalisation des espaces urbanisés existants ainsi que par la diversification et la densification des formes urbaines. Il en résulte une limitation des potentiels d'extension offerts à horizon 2030 au sein d'une enveloppe maximale de 1 422 hectares qui correspond à la superposition des espaces agricoles au Mos en 2017 et de la charte agricole.

Afin de privilégier le renouvellement urbain et de limiter le développement en extension et la consommation d'espace, le SCoT fixe des objectifs d'augmentation de la densité urbaine de 15% pour les communes accueillant une gare et 10% dans les autres communes identiques à ceux portés par le SDRIF.

Comme évoqué précédemment ces orientations s'avèrent particulièrement efficaces en matière de transition écologique et de préservation de la biodiversité.

3.2 La préservation de plus de 16 000 hectares agricoles, une position unique en Ile de France en faveur de l'agriculture

D'une surface de près de 35 000 hectares, le territoire de Roissy Pays de France compte 25 000 hectares d'espaces naturels et agricoles, soit près des deux-tiers du territoire.

Issue d'une démarche débutée en 2009, la Charte agricole et forestière protège le foncier agricole sur l'ensemble du territoire de la CARPF et fédère des partenaires d'horizons diversifiés autour de 4 axes stratégiques :

- ✓ Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité.
- ✓ Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial.
- ✓ Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural.
- ✓ Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux (sociaux, régulation et approvisionnement).

Ces axes stratégiques constituent l'armature d'un projet orienté sur la mise en valeur des activités agricoles comme un levier pour la création d'emplois, de nouvelles filières de proximité, la valorisation de l'économie circulaire et le tissage de liens entre les habitants et les producteurs du territoire.

Démarche unique en Ile-de-France, la charte prévoit une préservation à 30 ans de 16 149 hectares (à l'échelle de la CARPF). A un horizon de 10 ans, le SCoT a repris cet objectif et préserve ainsi 16 196 hectares agricoles, objectif plus ambitieux que celui fixé par le SDRIF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Agricole et Forestière du Grand Roissy, la communauté d'agglomération souhaite renforcer les liens entre les acteurs des zones urbaines et rurales. Elle souhaite favoriser de nouvelles formes d'agriculture en Ile-de-France, afin de pouvoir répondre aux besoins des habitants mais aussi des institutions (ex : cantines scolaires), en incitant les exploitants à diversifier leurs productions vers du maraichage, des légumineuses par exemple, en développant les circuits courts. Labellisée « Projet alimentaire territorial », elle axe particulièrement son projet sur la diversification agricole et la restauration collective (cf. paragraphe 5.2)

Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement de l'agriculture locale sur la voie de la diversification et en vue de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi EGALIM le 1^{er} janvier 2022, la CARPF portera une attention spécifique au sujet de l'approvisionnement de la restauration collective.

- La CARPF a engagé une étude relative à sa stratégie agricole et forestière afin de mettre en œuvre un programme d'actions pour ajouter à la stratégie de préservation des espaces forestiers et agricoles de la charte agricole à une vision dynamique de valorisation de leur dimension multifonctionnelle, dont économique.

3.3 Une urbanisation plus vertueuse

Dans un contexte de raréfaction du foncier et dans l'objectif d'en maîtriser la consommation, la CARPF veille à la qualité des projets urbains qu'ils soient à vocation résidentielle ou économique aussi bien en extension urbaine qu'en renouvellement urbain.

La charte intercommunale d'aménagement durable un levier pour améliorer les pratiques

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la CARPF a élaboré une charte intercommunale d'aménagement durable de façon multi-partenaire. La Charte est structurée autour de cinq ambitions environnementales qui déclinent 36 engagements environnementaux :

- ✓ Energie - garantir une énergie renouvelable et locale : desserte énergétique / performance énergétique des bâtiments / conception bioclimatique des bâtiments.
- ✓ Mobilité - proposer une mobilité « durable » et « inclusive » aux habitants des quartiers du renouvellement urbain : transports en commun / mobilité « inclusive » / modes doux.
- ✓ Santé et cadre de vie - participer au bien-être des habitants en améliorant leur cadre de vie nuisances sonores / qualité de l'air / gestion écologique des déchets / stationnement.
- ✓ Biodiversité - préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire intercommunal du renouvellement urbain : continuités écologiques/ agriculture urbaine / aménagements des espaces végétaux / gestion écologique de l'eau.
- ✓ Ressources - réduire l'empreinte environnementale des chantiers NPNRU : énergie grise / chantier écologique.

Ces ambitions sont précisées de manière opérationnelle dans le Cahier de Prescriptions Énergétiques et d'Aménagement Durable (CPEAD). Ce dernier guide et oriente les opérateurs et les prestataires dans toutes les phases d'élaboration des projets : la programmation, la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation des opérations d'investissement du programme de renouvellement urbain.

Des opérations d'aménagement pilote

Plusieurs opérations pilote en extension urbaine sont d'ores et déjà engagées. Elles participent au renforcement de l'armature territoriale et à l'accueil de nouveaux habitants dans le respect des ambitions d'aménagement durable initiées par la charte intercommunale.

- La CARPF mettra en œuvre ces engagements sur l'ensemble des projets en requalification ou en extension urbaine du territoire communautaire. Les opérations d'aménagement pilotes constitueront les premiers démonstrateurs de cette urbanisation plus vertueuse.

ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory

La commune de Mitry-Mory et CA Roissy Pays de France ont engagé une réflexion et des études sur un périmètre d'environ 50 ha en limite du quartier de Mitry-le-Neuf (entre la ZAC de la Villette-aux-Aulnes et le quartier de la Reneuse) visant à créer une ZAC mixte à dominante logements. La programmation envisagée est d'environ 1 500 logements (110 000 m² de SDP) à terme et 120 000m² d'activités ainsi qu'un équipement supra-communal (de type pôle santé) sur une emprise de 30.000 m². Le phasage de l'opération est prévu sur 20 ans.

Cette opération doit contribuer d'une part aux objectifs du SCoT en matière de développement économique (qui a pour ambition de rechercher la maximisation de l'effet d'entraînement du cœur économique aéroportuaire sur le territoire) et d'autre part à l'objectif du SRHH (schéma régional d'habitat et d'hébergement) décliné dans le PLH de construire 1700 logements par an.

Les études complémentaires engagées vont se poursuivre pour aboutir à la définition d'un dossier de création de ZAC en 2022.

ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis

Dernier secteur urbanisable sur la commune de Fontenay-en-Parisis sans gréver les emprises agricoles et accentuer l'étalement urbain, les sites du Laru et de Pré-Mary, d'une surface de 7ha concentrent des enjeux urbains et patrimoniaux. La ville de Fontenay-en-Parisis a en effet réussi à préserver un caractère de village qu'il serait heureux de valoriser dans les aménagements de ce nouveau morceau de ville. Idéalement localisée, la ZAC est parfaitement desservie par les infrastructures d'entrée de ville et de contournement de Fontenay, la route de Mareil au nord et la RD47 au sud. Le projet propose la réalisation d'environ 290 logements dont 25% de logements sociaux.

La préservation des vues sur le grand paysage depuis les principaux axes périphériques et sur le cœur de ville et notamment le cœur historique (perspectives sur l'église Saint Aquilin et vues sur les toits de la ville) est un enjeu fort pour la CA Roissy Pays de France et principes d'aménagement ont été partagés et étudiés avec l'architecte des bâtiments de France et l'inspecteur des sites.

ZAC des deux Moulins à Compans

De par sa taille et sa localisation, la ZAC des Deux Moulins constitue une opération majeure pour la ville de Compans. Elle est la plus importante extension urbaine à vocation résidentielle de la ville pour les 15 années à venir.

Le projet, qui prévoit la réalisation d'environ 140 logements, va favoriser la mixité sociale en diversifiant son parc de logements ; en effet environ un tiers du programme prévoit des logements sociaux (locatifs ou en accession). Il s'étend sur une superficie d'environ 11 ha.

Ce projet devra répondre au souhait de la commune et de la CA Roissy Pays de France de préserver et de conforter son caractère de bourg rural proposant un cadre de vie de qualité aux portes de la métropole parisienne. Il bénéficiera de la proximité du projet contigue récemment relancé par la commune, de valorisation de la Biberonne, rivière qui coule à l'Est du bourg.

Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville

La CA Roissy Pays de France ainsi que la commune de Marly la Ville se sont engagés depuis plusieurs années sur le soutien et le portage de projets permettant l'intégration et l'épanouissement de personnes porteuses d'handicap au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Aussi, sur proposition d'acteurs locaux qui opèrent dans le domaine de la prise en charge de divers handicaps, la communauté a examiné un projet innovant d'accueil de structures médico-sociales et de loisirs pouvant se réaliser sur le territoire intercommunal.

Les objectifs poursuivis d'implantation d'équipements médico-sociaux pour l'accueil de personnes porteuses d'handicap sur l'Est du Val d'Oise et d'accueil d'un équipement de loisirs lié à l'activité équestre en lien avec l'équithérapie ont été retenus dès la genèse du projet.

Cet aménagement s'inscrit en continuité d'un nouveau quartier à dominante habitat, située en limite du bourg ancien et permettra à terme l'intégration de ces nouveaux habitants dans le tissu social local.

3.4 La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, une exigence pour les habitants et pour la biodiversité

La biodiversité et les paysages de la CARPF sont marqués par sa fonction historique de territoire « servant » : le territoire comporte peu de réservoirs de biodiversité, des continuités écologiques mises à mal par la fragmentation des espaces, des paysages souvent monofonctionnels marqués par des infrastructures.

Soumis à des pressions fortes en termes d'usages économiques depuis l'Antiquité, sur le plan agricole notamment mais aussi des circulations, le territoire comporte peu d'espaces de nature ouverts au public par rapport à d'autres territoires franciliens. Par ailleurs, la trame bleue est peu visible et mise en valeur, les cours d'eaux étant bien souvent artificialisés, et/ou enterrés.

Dans le cadre de son Scot, la CARPF pose plusieurs axes de politiques publiques :

- ✓ Préserver et renforcer la trame boisée sur le territoire :
 - au nord et au sud de la partie seine et marnaise de la CARPF afin de créer une continuité entre les massifs de l'Oise et la forêt régionale de la Goële, mais aussi entre le bois du Moulin des Marais, la forêt régionale de Claye Souilly et la promenade de la Dhuis.
 - au sud de la partie val d'oisienne de la CARPF afin de créer une continuité entre la forêt de Montmorency et le Parc Georges Valbon, en partie autour du Petit Rosne, continuité qui s'appuie notamment sur le Mont Griffard à Villiers le Bel/Ecouen, mais aussi le projet « Garges Paysage ».
- ✓ S'appuyer sur la trame herbacée de la plateforme aéroportuaire de Roissy et des infrastructures de transports pour structurer un maillage mais également sur celle du Parc de la Patte d'Oise de Gonesse pour créer des continuités écologiques jusque vers des réservoirs de biodiversité plus importants, le Parc Georges Valbon notamment ; cette trame herbacée sert également de limite au front urbain et constitue un espace de transition écologique et paysager avec la Plaine de France agricole au nord du territoire.
- ✓ Mettre en valeur ou restaurer des cours d'eau permanents ou intermittents du territoire, sources de biodiversité ; cela concerne notamment le bassin versant du Croult, du Petit Rosne, de la Beuvronne et de la Biberonne, ainsi que les quelques zones humides qui accompagnent ces fonds de vallées.

Le Scot porte donc l'ambition de s'appuyer sur la trame verte et bleue pour permettre une résilience du territoire sur le plan écologique, paysager, mais aussi en termes d'aménités sociétales pour les habitants.

- Pour aller plus loin, la CARPF va engager dès 2021 d'une étude de valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire comportant un volet diagnostique, des scénarii stratégiques en matière de biodiversité et leur déclinaison opérationnelle multi partenariale. Au-delà des cibles « faune/flore » et « habitats/milieus », la démarche tiendra compte du paysage en retenant comme « clé d'entrée » les besoins et attentes des usagers. En conciliant activités humaines, paysage et enjeux écologiques, la TVB doit devenir un élément structurant pour l'aménagement durable du territoire. L'étude reposera sur une méthodologie permettant la prise en compte de l'ensemble des espaces ouverts, notamment les espaces liés à la gestion des eaux pluviales, à l'agriculture, aux infrastructures, aux sports et loisirs.
- La CARPF conduit également des expérimentations sur 4 espaces : le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen, le Parc du Château et la Butte aux Bergers à Louvres ainsi qu'une zone Humide à Claye-Souilly. Ces expérimentations sont des opportunités de projet visant à la fois à répondre à des urgences écologiques mais également à nourrir la stratégie dans une boucle itérative et tester des solutions innovantes dans un but d'essaimage ou de reproduction.

Le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen

La CARPF a engagé la réhabilitation paysagère et environnementale du Mont Griffard. Ce projet est en lien direct avec la forêt d'Ecouen (trame boisée), mais aussi la multi trame qui sert de transition avec les espaces agricoles de la Plaine de France notamment le parc de la Parc d'Oie, le fort de Stains et le triangle de Gonesse.

Longtemps délaissé par la population en raison d'usages illicites sur une partie du site, le Mont Griffard doit devenir un espace de nature promené, traversé, notamment pour les habitants des zones urbaines denses vivant à proximité. Cette reconquête en termes d'usage doit s'accompagner d'une mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et historique du site : mosaïque d'habitats naturels, patrimoine lié à l'eau séculaire, ceinture des forts franciliens de la fin du XIXème, passé agricole de la Plaine de France (vignes, vergers)... Le projet de réaménagement doit également conjuguer la nécessité d'empêcher les occupations illégales ou les usages non souhaités du site.

En termes de gouvernance, un enjeu important réside dans la confirmation de l'engagement fort et pérenne de l'Agence des Espaces Verts dans son aménagement et la gestion du site.

L'étude de définition du projet de réaménagement et les études techniques doivent être finalisées courant 2021, en même temps qu'une DUP réserve foncière permettra à la CARPF d'engager l'achèvement de la maîtrise foncière.

La candidature de la reconquête du Mont Griffard a été retenue à l'AMI « Reconquête des friches franciliennes » avec l'octroi d'une subvention de 1 000 000 € HT. La possibilité sera également étudiée avec la Région.

L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027. Pour engager une requalification des jardins existants, il est envisagé de déposer une candidature au Plan Vert de la Région et dans le cadre de l'AAP Jardins Collectifs du Plan de Relance.

Le Parc du Château à Louvres

Espace de nature situé au cœur du tissu urbain, le parc du Château est très fréquenté. Il se caractérise par une composition complexe sur le plan écologique, alternant milieux ouverts et fermés.

Sur ce site, l'objectif est d'arriver à répondre aux usages sociétaux tout en préservant la richesse écologique du site. Dans cette perspective, la CARPF mettra en place dès 2021 une méthodologie de gestion écologique (cf.Charte infra) afin de permettre la présentation du site au label « Ecojardin ».

La Butte aux Bergers à Louvres

La ZAC de la Butte aux Bergers est un projet d'aménagement tourné vers les activités économiques organisé autour d'un vaste espace de nature aménagé et géré selon des cahiers des charges de prescriptions paysagères et écologiques.

Ce projet permettra la mise à disposition du public (habitants et salariés) d'un espace de nature géré de manière écologique mais aussi l'installation d'une micro-ferme permettant ainsi de tester la faisabilité de ce type de projet en milieu péri-urbain et dans une zone d'activité.

TRAME VERTE ET BLEUE DE ROISSY PAYS DE FRANCE



- Espaces agricoles préservés par la charte agricole
- Espaces forestiers
- Continuités écologiques boisées
- Parcs
- Continuités écologiques herbacées
- Cours d'eau
- Fronts urbains identifiés par le SDRIF

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- voie ferrée
- zone urbanisée ou d'activités
- aéroport



4 Roissy Pays de France, vers la transition énergétique et un meilleur traitement des externalités négatives de l'activité humaine

4.1 La rénovation énergétique des bâtiments, une priorité

La France s'est fixé des objectifs très ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements. Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat a pour objectif annuel la rénovation de 500 000 logements par an à partir de 2017 dont 380 000 dans le parc privé (et 120 000 dans le parc social) contre 288 000 en 2015. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de juillet 2015 réaffirme cet objectif en précisant que la moitié des rénovations devra concerner des logements occupés par des ménages aux revenus modestes. Le gouvernement a par ailleurs l'ambition de supprimer les passoires thermiques dans les dix prochaines années. Mais les chiffres issus de l'enquête TREMI montrent que les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ne sont pour le moment pas atteints.

Il existe donc un décalage entre les ambitions des politiques publiques et la réalité quotidienne des ménages et des professionnels. La volonté de massifier la rénovation des logements se heurte à de nombreux freins.

Pour les lever, la CA Roissy Pays de France s'est engagée dans son PCAET dans plusieurs actions.

- La CA Roissy Pays de France va mettre en place un observatoire de l'habitat et du logement.
- Elle va engager une l'étude pré-opérationnelle de définition d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé, en priorité sur les 13 communes de l'ORT. Dans un deuxième temps, elle étendra la réflexion à l'ensemble du territoire de Roissy Pays de France.
- Elle va réaliser l'étude de préfiguration pour la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) avec les opérateurs du 95 du 77 afin de développer un réseau de PME et d'entreprises artisanales qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation thermique et énergétique dans l'habitat et le petit tertiaire.
- Elle proposera un accompagnement à destination des professionnels du bâtiment via la PTRE (formations, matériauthèque, conférence) et communiquera auprès des habitants les listes des artisans et entreprises labellisés.
- Elle souhaite renforcer la détection des ménages en situation de précarité énergétique et agir pour la rénovation de leur logement (en lien avec l'action de mise en place d'une OPAH). Pour cela, elle mettra en place un dossier unique d'aide contre la précarité énergétique et s'appuiera la PTRE pour créer un réseau local d'identification des ménages en situation de précarité énergétique (CCAS, CAF, Pôle Emploi, Association, Mairies, ...).
- Elle s'attachera à favoriser les principes de construction durable dans les projets de constructions neuves et de rénovation des bâtiments avec l'utilisation d'éco-matériaux, locaux et biosourcés mais aussi d'énergies renouvelables.
- Afin de rendre le bâti public exemplaire, elle réalisera un audit énergétique des installations de chauffage, de l'isolation et des consommations d'énergie des bâtiments de la communauté d'agglomération. En découlera la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux et d'une comptabilité des consommations énergétiques et des émissions de GES des bâtiments publics.

4.2 La réduction des déchets à la source et la création d'un réseau de ressourceries

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La CARPF a délégué les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIGIDURS. Ce dernier a établi et met en œuvre un PLPDMA de 2019 à 2024 avec un objectif de réduction annuelle de -1,5 % /an.

En parallèle le PCAET définit un plan d'action en volet stratégique du PCAET dont les priorités sont :

- ✓ Lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire (en lien avec le PAT lancé en 2021);
- ✓ Créer une filière de traitement des déchets BTP (en lien avec la PTRE) ;
- ✓ Valoriser les bio-déchets (étude des gisements en cours par le SIGIDURS)
- ✓ Favoriser le réemploi via le développement d'un réseau de ressourceries.

Un réseau de ressourceries

L'agglomération s'engage dans le développement de projets s'inscrivant dans l'économie circulaire à travers la création d'un réseau de ressourceries sur son territoire.

La ressourcerie, portée par IMAJ 95, en proposant des services intégrés aux habitants : collecte, tri, revalorisation, vente et livraison, participe à la création d'emploi. Entre 2018 et 2019, la ressourcerie a accueilli 80 salariés en parcours d'insertion. Cet équipement contribue à la fois à l'animation locale, en proposant de nombreux événements en direction des habitants, des collectivités, des entreprises et des établissements scolaires, mais aussi à la redynamisation de certains centres-villes en attirant de nouveaux clients dans des zones délaissées. A titre d'exemple, en 2020, la ressourcerie a accueilli plus de 14 000 visiteurs, 40 salariés en parcours d'insertion et mené plus de 40 animations auprès des habitants et des établissements scolaires.

A ce jour, la ressourcerie est implantée à Villiers-le-Bel depuis 2016. Une première boutique-atelier a ouvert à Gonesse en 2019.

- La CARPF accompagnera la mise en place d'un réseau de ressourceries au sein des polarités de l'armature urbaine. Un premier projet est en cours d'élaboration sur les communes de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis.

4.3 Le développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est au cœur de la transition énergétique. Afin de lutter contre le réchauffement climatique et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), des objectifs nationaux sont fixés pour ces modes de productions d'énergies décarbonées : selon la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2018, le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées en termes d'EnR électriques d'ici 2028.

Pour relever ce défi, la CARPF souhaite promouvoir et accélérer le développement de ces EnR. Au-delà des objectifs nationaux à atteindre, développer cette production d'énergie sur le territoire participe à une gestion intelligente des ressources locales, dans une optique de réduire la dépendance du territoire à l'importation de matières premières et énergies fossiles nécessaires à la production d'énergie carbonée. Enfin, le développement des énergies renouvelables est synonyme de création d'emplois.

Le potentiel de production EnR identifié dans le diagnostic territorial, s'élève à 3085 GWh. Les principales filières identifiées à développer sont les filières géothermie, bois énergie et Biogaz ainsi que la récupération de chaleur fatale.

Actuellement, hors réseau propre à la plateforme aéroportuaire (38 km), la production locale EnR est de 540 GWh. Des réseaux de chaleur existants (15km) alimentent un parc de 20.000 équivalents logements sur les communes de Sarcelles, Villiers le Bel et Gonesse, à partir d'un centre de valorisation des déchets et d'une unité de géothermie.

A horizon 2030, le PCAET propose le développement des EnR avec pour objectif une capacité de production à 32%. Les nouvelles filières et unités de production qui seront développées permettront d'atteindre une production supplémentaire de 1180 GWh.

- La CA Roissy Pays de France engage son schéma directeur des énergies renouvelables. Celui-ci dressera un panorama général de toutes les EnR (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, solaire thermique, etc) basé sur un état des lieux initial des productions et des consommations actuelles, identifiera les potentialités et les freins à partir des productions et des consommations actuelles, établira un "cadre de référence" territorialisé avec les acteurs du territoire et mettra à disposition une boîte à outils à destination des acteurs pour décliner et mettre en œuvre la stratégie du territoire.
- Elle va conduire avec ADP et l'ensemble des acteurs une réflexion sur un meilleur recours aux énergies renouvelables au sein des deux plateformes aéroportuaires.

4.4 La mise en conformité des systèmes d'assainissement

Concernant les milieux naturels, la CARPF a mis en place la compétence GEMAPI le 1er janvier 2018 et assure avec les syndicats de rivières des différents bassins versant un programme annuel d'investissement de 1M€ par an pour des opérations de restauration des cours d'eau, de renaturation, de préservation des sols et de la biodiversité.

La CARPF dans le cadre de ses compétences conduit la mise en conformité des Systèmes Assainissement de la STEP de Villeparisis (60000 EQ habitants) et de la STEP de Saint-Mard (4000 EQ habitants) ainsi que l'adaptation des systèmes d'assainissement de plusieurs communes seine et marnaises.

- La CA Roissy Pays de France doit poursuivre cette mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de la Seine et Marne.

Dans le cadre du CRTE, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sera établi avec pour objectifs l'élaboration de plusieurs démarches cadres : le schéma cyclable, le plan « qualité de l'air », le SD des énergies renouvelables et le PLRPD du SIGIDURS (opérateur pour la collecte et le traitement des déchets sur le territoire) avec le renforcement des filières de recyclage des déchets.

Il intègrera également le développement d'un réseau de ressourceries-recycleries.

La mise en œuvre de la PTRE avec les opérateurs du 95 du 77 afin de développer un réseau de PME et entreprises artisanales qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation thermique et énergétique dans l'habitat et le petit tertiaire.

La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Villeparisis

Les travaux d'extension de la station d'épuration des eaux usées de Villeparisis sont en cours pour un montant de 11M€ sur la période 2021-2023. Associés à des travaux de mise en conformité des réseaux, ils permettront une mise en conformité par temps sec en 2024. Ces travaux de mise en séparatif des réseaux sur les communes de Villeparisis et Mitry-Mory, pour des montants estimés à : 19M€ sur la période 2021-2022 et 20M€ sur la période 2023-2024.

La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Saint-Mard

Il est indispensable de reconstruire la station d'épuration de Saint-Mard pour un montant de 7.2M€ sur la période de 2023-2025 et de procéder à la mise en séparatif des réseaux pour un montant de 4 M€ sur la période 2021-2022.

L'adaptation des autres Systèmes Assainissement

- ✓ Moussy-Le-Neuf : reconstruction de la station d'épuration des eaux usées et travaux sur les réseaux pour un montant de 10M€ sur 2025-2028.
- ✓ Longperrier : restructuration du réseau pour un montant de 5 M€ pour la période 2021-2025.
- ✓ Dammartin-en-Goële : restructuration du réseau pour un montant de 8 M€ sur la période 2021-2025.
- ✓ Thieux : restructuration réseau pour un montant de 4 M€ pour la période 2021-2025.
- ✓ Compans : extension du réseau pour un montant de 500k€ sur 2021.

5 Une diversification des secteurs d'activités pour une meilleure résilience du territoire

5.1 Une réflexion sur le potentiel de diversification économique afin de limiter la dépendance au secteur aérien

Avant la crise sanitaire, le Grand Roissy était l'un des territoires les plus dynamiques de la région parisienne avec 30 000 entreprises et 280.900 salariés.

Les mesures de confinement décidées à la mi-mars 2020 ont suspendu la plupart des activités de ce territoire et cela de façon plus importante que dans le reste du pays du fait de sa forte spécialisation dans le tourisme (transport aérien de passagers, événementiel/colloques, hôtellerie-restauration).

En 2020, le secteur aérien a traversé une crise sans précédent : perte de 60% des passagers chez ADP en 2020 par rapport à 2019, suspension des grands rassemblements tels que les salons, conventions ou conférences, arrêt des hôtels et des restaurants. Une reprise de l'activité au niveau de 2019 est espérée à l'horizon 2024/2025.

Alors que ces trois domaines d'activité constituaient jusque-là un important vivier d'emplois de proximité et relativement accessibles pour les habitants du territoire, la crise économique va avoir un impact très fort (et sans doute durable) sur l'activité aéroportuaire.

Cette crise met en exergue la vulnérabilité économique du territoire liée à sa forte spécialisation économique dans le secteur de l'aérien et, en conséquence, le nécessité d'opérer une diversification des secteurs d'activité présents sur le territoire afin de limiter cette dépendance.

Il est important de connaître les domaines économiques sur lesquels le territoire peut se positionner (alimentation, transition écologique, industrie, santé, numérique...) et définir le potentiel réaliste de développement pour le territoire (types d'entreprises, estimation du nombre de m² et d'emplois) en tenant compte des grandes tendances susceptibles d'affecter les choix d'implantation des demandeurs potentiels : stratégies immobilières, nouvelles pratiques de travail, évolution des organisations, évolution des besoins en mobilité.

➤ En déclinaison de l'expertise menée par EY sur les dynamiques d'implantation et le potentiel de développement économique au sein du Grand Roissy, la CARPF engage une étude relative à sa stratégie de diversification économique, à compter de l'automne 2021. Cette stratégie devra tenir compte de la future implantation d'Agoralim (cf. 5.2.2) et des projets phares en matière de numérique. Elle prendra en compte les filières économiques « low-tech », à savoir des activités économiques plus intensives en main d'œuvre et plus sobres en consommation de ressources mais aussi des métiers et des filières professionnelles à forte valeur ajoutée. (cette réflexion comprendra également un volet sur une méthodologie de reconquête économique des zones d'activités existantes (cf 5.1).

➤ La CARPF engage également, par le biais de Roissy Dev, une mission de prospection d'entreprises au niveau national et international (Ancoris – Géolink Expansion et Oco Global). L'objectif est, non seulement, de travailler sur un argumentaire reposant sur les atouts du territoire mais surtout de capter et orienter les entreprises à s'implanter sur Roissy Pays de France à travers des outils et services dédiés (phoning, mailing, webtracking, veille). Les secteurs d'activités recherchés sont l'industrie, l'alimentation durable, le numérique/digital, la santé/pharmaceutique et le tourisme de demain.

5.2 Le projet alimentaire territorial

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a été labellisée « projet alimentaire territorial » en mars 2021. Dans ce cadre, elle s'est engagée à construire un Projet Alimentaire Territorial avec pour ambition de créer un territoire durable et résilient prenant en compte les enjeux de justice sociale et d'impact environnemental.

Le PAT participera ainsi au développement des transitions écologiques et sociales, des initiatives innovantes et endogènes au territoire tout en facilitant la consolidation de liens et l'implication de l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire.

Il constitue le prolongement de la démarche « de la fourche à la fourchette » engagée depuis 2020 en déclinaison de la charte agricole et forestière du Grand Roissy. La démarche met également en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont un axe est dédié à l'économie et à la consommation intégrant les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable, la relocalisation de l'activité agricole, les circuits courts et la restauration collective.

En mobilisant le référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération animé par les cabinets APPUI / ATEMIS, la CA Roissy Pays de France souhaite favoriser l'émergence d'un modèle économique intégrant les valeurs ajoutées sociales et environnementales (une agriculture respectueuse de l'environnement, la promotion d'un patrimoine naturel, un renforcement de la biodiversité, un développement d'emplois accessibles aux populations locales, une sécurité alimentaire des populations, etc.). Elle a bénéficié d'un accompagnement proposé par l'ADEME, dans la dynamique du programme territorial de recherche-intervention et souhaite que le PAT s'inscrive dans cette logique.

5.2.1 Trois objectifs prioritaires : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.

Sur ce territoire mixte (urbain / périurbain / rural), composé à 50% d'espaces agricoles majoritairement spécialisés en grandes cultures et habité par une population jeune et socialement fragile (minima sociaux, familles monoparentales, taux de chômage fort), les enjeux liés à une alimentation de qualité sont nombreux.

Le PAT vise à améliorer l'accès de tous les habitants à une alimentation saine, sûre, suffisante, issue d'une production agricole de proximité à travers plusieurs objectifs :

- ✓ Créer un territoire agricole durable à travers une diversification agricole et une évolution des pratiques, facteurs de résilience des exploitations agricoles (sécurisation des revenus des agriculteurs, installation et transmission des exploitations agricoles, création d'emploi dans les filières alimentaires) et de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux (limitation des GES et préservation des ressources naturelles) ;
- ✓ Favoriser la structuration de filières alimentaires, à travers la mise en relation entre les différents maillons et l'appui au développement des chaînons manquants sur le territoire, de la production à la commercialisation, dans une perspective de création de valeur ajoutée et d'emploi. La réalisation de cet objectif passe par un appui au développement de nouveaux débouchés de proximité pour les exploitations et en miroir, par l'accroissement de la capacité de l'agriculture du territoire à répondre à la demande alimentaire locale. L'évolution des pratiques de la restauration collective constitue à ce titre un levier pour engager une transition du territoire. Elle passe également par la mise en relation des maillons des chaînes alimentaires, de la production à la commercialisation, le soutien à la formation et à l'appui à la création de maillons de filières manquantes sur le territoire.
- ✓ Structurer un système alimentaire inclusif, innovant et performant en intégrant les initiatives locales qui répondent aux objectifs économiques (création d'emploi, préservation de l'agriculture, amélioration de l'auto approvisionnement), sociaux (alimentation saine et équilibrée pour tous) et environnementaux (transition écologique) ;
- ✓ Accompagner les changements de comportement alimentaire chez les consommateurs et l'évolution des pratiques de la restauration collective. L'agglomération s'investit auprès des habitants en proposant la mise en œuvre de parcours pédagogiques au sein des écoles de l'agglomération (avec le soutien de l'ADEME). Cette sensibilisation s'accompagne également d'une programmation annuelle élaborée avec les acteurs du territoire pour toucher le plus d'habitants possible. Par ailleurs, consciente des enjeux de précarité alimentaire qui touchent la population, la CARPF s'investit dans le cadre de l'appel à projet en matière de lutte contre la précarité alimentaire (Alim'Activ) pour développer une coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. L'ambition est de favoriser des espaces de dialogue avec les acteurs de l'aide alimentaire et bénéficiaires, de permettre les échanges de pratiques et susciter des moyens de mutualisation entre les acteurs engagés sur cet enjeu.
- ✓ Valoriser le patrimoine agricole et les cultures alimentaires et tisser les liens entre producteurs de l'alimentation et consommateurs. A cette fin, une programmation culturelle via le spectacle vivant favorise la mise en scène des logiques de production, consommation et de transition alimentaire en développant un autre regard sur le monde

agricole et de l'alimentation. Son recours permet également d'enrichir les moyens d'appropriations du futur PAT (Programme d'animation « Graine à l'assiette » et actions pédagogiques) et de soutenir de manière transversale ses enjeux.

5.2.2 La création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.

Dans une logique de diversification économique et au regard des nombreuses initiatives engagées par la CA Roissy Pays de France en matière d'alimentation durable, la proposition repose sur la création d'un pôle d'activités et de compétences sur l'agroalimentaire, l'agriculture et les circuits courts d'envergure régionale qui intègre toutes les étapes de la production à la consommation. Ce pôle constituerait la locomotive du projet alimentaire territorial.

Ce pôle accueillerait des unités de production agricole, de transformation, de commercialisation, de distribution et de consommation sur place, des unités de formation / recherche et des incubateurs, mais également des infrastructures permettant d'assurer la distribution urbaine (entrepôts, logistique du dernier km). Il pourrait également devenir une vitrine de la gastronomie française.

Plusieurs projets viennent consolider ce scénario :

- ✓ Le projet Agoralim, porté par la SEMMARIS, qui constitue un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité. Avec des implantations éventuellement sur plusieurs sites, Agoralim intégrera une ou plusieurs plateformes de distribution mais également des activités d'envergure régionale sur l'agriculture, l'agroalimentaire et les circuits courts : unités de transformation, exploitations agricoles, formations initiales et continues, R&D. 2 000 à 5 000 emplois sont annoncés.
- ✓ Des ateliers cuisine « de la terre à l'assiette », des animations nature, des visites du site, des chantiers participatifs, des événements festifs seraient autant d'occasions de transmettre et mutualiser des savoirs et des savoir-faire en agro écologie, en lien avec des acteurs scientifiques et universitaires.
- La CARPF engage en 2021 un diagnostic alimentaire assorti d'un plan d'actions axé prioritairement sur 3 thématiques : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.
- Elle souhaite accroître son accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire en proposant la création d'une Fabrique à initiatives inclusives. Cette Fabrique sera développée en partenariat avec le Réseau France Active, et mettra à disposition une ingénierie de projets et des outils de financement permettant d'accompagner les coopérations pluri-acteurs et les dynamiques locales en faveur du commerce de produits en circuits-courts et d'une restauration saine et accessible.
- Elle conduit ou accompagne parallèlement des projets structurants dans le domaine de l'alimentation tels que le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE), la boucle alimentaire locale de Moussy-le-Neuf (atelier de transformation) et la ferme agroécologique de la ZAC de la Butte aux bergers. Ces expérimentations doivent permettre un déploiement de projets au sein des communes de l'agglomération qui souhaitent orienter leurs achats de denrées alimentaires vers des producteurs locaux.
- Elle envisage la création d'un Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel qui accueillera un démonstrateur des métiers et des projets du territoire en lien avec l'alimentation. Ce projet, inscrit dans l'ANRU+, doit permettre d'informer les habitants sur les perspectives d'emploi du territoire, d'accompagner l'évolution des compétences, faciliter l'intermédiation vers l'emploi dans les filières vertes et valoriser les projets de territoire.

Le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)

Situé sur la friche hospitalière de Villiers-le-Bel et à proximité du parc agro-urbain, il visera au développement d'activités et de services économiques liés aux transitions alimentaires. Il participera ainsi à la sécurité alimentaire des quartiers NPRU tout en favorisant le développement de l'accessibilité d'une offre alimentaire durable grâce à :

- ✓ L'émergence de filières de transformation des agricultures urbaines locales (conserverie, foodlab, restauration) ou de distribution notamment dans les quartiers en renouvellement urbain (via le développement de la cyclo-logistique).
- ✓ La mise en place de parcours de formations pour les publics éloignés de l'emploi.
- ✓ L'animation de projets à vocation pédagogique pour les habitants (bergerie, composteurs urbains...).
- ✓ La création d'emplois dans les métiers de la filière « verte ».

Le projet de PAUSE a été proposé et retenu à l'AMI Reconquête des Friches Franciliennes.

L'Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel

Il a vocation à accueillir un démonstrateur des métiers et des projets du territoire. Ce projet, inscrit dans l'ANRU+, doit permettre d'informer les habitants sur les perspectives d'emploi du territoire mais aussi de les accompagner vers des centres de formations en lien avec les nouveaux métiers de la transition écologique et de la filière « verte ».

La micro-ferme agroécologique de la Butte aux Bergers

Au sein de la Butte aux Bergers à Louvres, GPA et la CARPF travaillent sur un projet d'implantation d'une ferme urbaine aux pratiques respectueuses de l'environnement sur une superficie de 2,8 ha de l'espace de nature dans un premier temps, 4,8 ha dans un second. Ferme d'Avenir a démontré la solidité économique et financière de cette ferme sur la base d'une activité mêlant maraîchage diversifié, fruitiers, et élevage de poules. La nature du sol, et l'approvisionnement en eau ont également été analysés. A ce jour, on estime à 400 000€ l'investissement nécessaire au démarrage d'une exploitation, comprenant notamment le coût des bâtiments, et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie d'un bâtiment d'activité qui sera utilisé pour la ferme – les raccordements aux réseaux seront réalisés gratuitement par GPA.

Les recherches de financement sont en cours (PAT – amplification, mesures de compensation agricoles collectives...).

Le projet a été présenté à la DDT95, ainsi qu'aux agriculteurs locaux, afin de les sonder sur leur participation au projet. La structure d'exploitation de la ferme n'est pas arrêtée à ce jour. Les montages innovants et répondant aux axes du PAT seront privilégiés.

La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf

Cette boucle alimentaire repose sur des dimensions environnementales et sociales. Elle a pour objectif de favoriser un mode de production maraîchère et fruitière (bio) et un circuit (court) qui limitent l'impact environnemental de la production et du transport. A travers les activités de maraîchage (3,5ha+2ha), de verger (4,9ha), il s'agit de créer des emplois notamment pour les personnes qui en sont éloignées grâce à une entreprise d'insertion (8 personnes en 2019/2020 et 20 en 2021)

Ce projet génère un impact réel pour le territoire : cuisine sur place pour le restaurant scolaire, un effet positif sur les modes d'alimentation à l'échelle des familles, une valorisation paysagère et un appui pour le développement d'une activité commerciale sur la commune (mise en place d'un distributeur de 80 casiers).

Par ailleurs, la commune ambitionne la création d'un lieu de transformation alimentaire (légumerie et conserverie), lié aux activités de restauration collective mais aussi de maraîchage, verger et horticole développées. Ce futur équipement pourra aussi bénéficier aux habitants et exploitants de proximité pour participer à la création de valeur pour les acteurs économiques et sociaux et à la réduction du reste à charge pour les habitants.

Le coût d'une unité de transformation est estimé à 600 000 €, sachant qu'elle peut être mutualisée avec d'autres villes du territoire. Par ailleurs, les coûts liés à l'ingénierie, à la gestion et à l'animation s'élèvent à 60 000 € par an.

5.3 Le Triangle de Gonesse, locomotive pour la diversification économique de Roissy Pays de France

Dans sa présentation du plan Val-d'Oise, en date du 7 mai 2021, le Premier ministre a confirmé l'urbanisation de la zone centrale du Triangle de Gonesse sur une surface de 110 ha.

- ✓ « S'agissant du Triangle de Gonesse, la zone centrale, 110 ha, doit se développer et contribuer au dynamisme de l'est du département. C'est ainsi qu'en partenariat étroit avec la présidente de région et avec la présidente du conseil départemental, nous avons décidé d'implanter dans cette zone une cité scolaire internationale, structure d'excellence dédiée au parcours du jeune, de l'école au post-bac, combinant une ouverture internationale et une insertion réussie. Dotée d'un internat, véritable levier pour l'égalité des chances, elle va permettre de former tous les ans 600 collégiens et 1500 lycéens à des métiers d'avenir pour le territoire : l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'alimentation et l'agriculture biologique, en lien avec une exploitation agricole en son sein. C'est un projet porteur, très structurant qui sera, je vous l'annonce, prochainement complété par l'implantation dans cette zone d'un service de l'Etat puisque je proposerai un prochain comité interministériel à la transformation publique de la délocalisation prioritaire d'un opérateur ou d'une administration de l'Etat sur ce site. »

Le Triangle de Gonesse est un des piliers de l'aménagement du territoire, locomotive pour une diversification économique :

- ✓ Au regard de sa situation stratégique entre l'aéroport de Paris-CDG et celui du Bourget, le Triangle de Gonesse est un site économique qui contribue à l'envergure métropolitaine de l'Ile-de-France. En ciblant des entreprises d'échelles nationale ou internationale, il est le seul site de la CARPF de France susceptible de changer l'image du territoire et donc de générer une montée en gamme des implantations et une mixité des salariés avec l'accueil de cadres intermédiaires et supérieurs. Les disponibilités foncières restantes sur le territoire de Roissy Pays de France, d'une superficie totale de 100 ha, sont éparses et en milieu péri-urbain. Elles ne permettent donc pas ni d'accueillir des fonctions métropolitaines ni d'avoir un effet d'entraînement sur le reste du territoire.
- ✓ Dès lors qu'il est inclusif, il contribuera fortement à la création d'emplois accessibles pour la population dans un territoire marqué par des indicateurs socio-économiques parmi les moins favorables de l'Ile-de-France.
- ✓ Grâce à sa gare de la Ligne 17, seule gare du Grand Paris Express en Val d'Oise, le Triangle de Gonesse constitue un pôle multimodal permettant une accessibilité performante aux pôles d'emplois du corridor aéroportuaire pour les habitants mais aussi pour les salariés issus d'autres territoires.
- ✓ Grâce à ses qualités intrinsèques, il a vocation à être un modèle de ville durable capable de favoriser une requalification des territoires environnants par percolation des bonnes pratiques urbanistiques et fonctionnelles : mobilité et infrastructures, équilibre entre les espaces naturels et agricoles (Zone Agricole Protégée de 400 ha sur le Carré Agricole) et les espaces urbanisés, énergies, traitements des eaux, recyclage, etc. Ce rôle important de locomotive s'adresse aux implantations du corridor aéroportuaire mais à de nombreuses zones d'activités du territoire qui nécessitent une requalification urbaine.
- ✓ De par son échelle et les enjeux que son urbanisation recouvre, il est un lieu privilégié de mise en place d'une gouvernance entre acteurs du territoire permettant de créer des synergies ou des complémentarités avec les autres dynamiques du territoire.

Un quartier de gare à vocation culturelle et tertiaire

Le projet concerne les 110 ha de la ZAC du Triangle de Gonesse au nord du Boulevard du Parisis dans une logique de concentration autour de la gare du Grand Paris Express. Les terrains étant d'ores-et-déjà acquis par l'EPFIF, l'opérationnalité de ce secteur s'inscrit à court/moyen terme.

La proposition repose sur la création d'un quartier de ville le plus mixte possible intégrant des bureaux, avec un redimensionnement de la programmation initiale pour l'adapter au potentiel marché, des grands équipements culturels, des établissements d'enseignement, des PME –PMI en recherche de locaux d'activités mixtes et porteuses d'une dimension industrielle et technologique.

A date, deux projets viennent consolider ce scénario :

- ✓ Une « cité scolaire à vocation internationale » proposant un continuum de l'école des savoirs fondamentaux au bac +3 voire bac +5, grâce à une organisation scolaire regroupant un collège, un lycée polyvalent et une offre post bac. Cette implantation permettrait de répondre à des enjeux cruciaux du département en matière de politique éducative : démographie en hausse, taux de réussite au bac inférieurs à ceux de l'académie mais « bonne valeur ajoutée » des lycées de l'Est du Val d'Oise, nécessité de concevoir des parcours de réussite sur des modes et des techniques innovants, montée en puissance de l'académie sur l'ouverture internationale via l'augmentation du niveau de compétences linguistiques opérationnelles en lien avec les activités économiques du corridor aéroportuaire. La Cité scolaire à vocation internationale pourrait en devenir la tête de pont d'un réseau d'établissements adoptant des pratiques pédagogiques innovantes pour faire progresser les élèves. L'implantation d'une cité scolaire à vocation internationale avec internat sur l'Est du Val d'Oise permettrait à la fois une continuité de parcours pour les élèves et constituerait un élément fort d'attractivité. Une implantation multi sites pourrait être envisagée. Une première estimation, hors enseignement supérieur, est établie à 60/70M€.
- ✓ Un opérateur ou d'une administration de l'Etat
- [La CARPF se positionne comme le partenaire privilégié de Grand Paris Aménagement pour la conduite des études relative à l'urbanisation de ce quartier de gare, mais aussi du Rectorat, de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise quant à la réalisation de la cité scolaire à vocation internationale.](#)

5.4 La constitution d'un écosystème numérique local, NUMIXS, pour un positionnement en tant que Smart Territoire

La communauté d'agglomération est convaincue que la constitution d'un écosystème numérique local – lequel mobilise les collectivités locales, les entreprises et startups, mais également le tissu associatif et les citoyens – dans le but d'apporter une réflexion collective et adaptée aux usages du numérique et des nouvelles technologies pour le territoire de Roissy Pays de France est un gage de bien commun. In fine, l'objectif de la CARPF sera de se positionner en tant que Smart Territoire, qui serait ainsi un gage de proximité.

La création d'un écosystème autour du numérique, baptisé Numixs, doit permettre de répondre aux nouveaux enjeux liés au numérique : assurer l'inclusion numérique de tous, sensibiliser et acculturer les citoyens, former les jeunes ou demandeurs d'emplois aux nouveaux métiers ou encore accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. L'enjeu du numérique est l'accessibilité dans des périmètres de courte distance, en phase avec les principes de « Ville du ¼ h ou du territoire de la ½ h ».

Ainsi, autour du lieu totem de cet écosystème numérique que sera la Maison du numérique, située à Sarcelles, il est proposé de mailler le territoire de l'agglomération avec un réseau de tiers-lieux intitulés Numixs Labs sur les communes seines-et-marnaises et du haut Val d'Oise.

Elle profite également de la volonté de Cergy-Paris Université (CY) de renforcer ses positions sur l'Est 95, pour l'accompagner dans le renforcement de l'IUT de Sarcelles. L'objectif est de développer un pôle innovant d'enseignement supérieur avec la création d'un Maker School et le renforcement des formations dispensées à l'IUT de Sarcelles avec l'ouverture d'un 4^{ème} département (BUT Hygiène-sécurité-environnement / BUT Génie Mécanique et Productique).

Enfin, dans le contexte actuel de la crise économique liée à la situation sanitaire, le digital devient incontournable. En raison d'un manque crucial de développeurs web à l'échelle nationale (+ de 200 000) et au regard des enjeux d'inclusion sociale pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de ses habitants, la CARPF accompagne des porteurs de projets privés pour le déploiement de formations diplômantes ou de pré-qualifications - selon le public cible - dans un objectif de développer l'acquisition des compétences numériques des habitants et entrepreneurs du territoire.

- La CARPF engage les travaux de la Maison du numérique, pôle d'excellence de la filière numérique, dès le mois de juillet 2021.
- Elle initie une étude sur le concept et la localisation des Numixs Labs afin de programmer leur réalisation au rythme de deux par an pour un maillage efficient du territoire communautaire. Cette étude comprendra un diagnostic, une modélisation juridique et économique et un modèle de gouvernance partagé et souple adapté aux spécificités de chaque lieu labellisé.
- Elle accompagne CY sur la réflexion relative à la définition du concept et à la faisabilité du Maker School, ainsi que dans l'élaboration du dossier auprès du Ministère pour la création du 4^{ème} département de l'IUT de Sarcelles afin que la filière soit en corrélation avec les besoins des acteurs socio-économiques du Grand Roissy-Le Bourget.
- Elle accompagne plusieurs opérateurs de formation : la Digital France School pour des formations à l'attention des jeunes issus des QPV sur les communes de Garges-Lès-Gonesse et de Sarcelles (à venir) ; No Code Formation qui assure la conception et le développement visuel des applications métiers au travers d'une formation par alternance de 3 ans (diplôme reconnu de Licence) pour des publics prioritaires.
- Dans le cadre d'une politique d'inclusion numérique, elle propose un véritable plan de lutte contre l'illectronisme visant à repérer les laissés pour compte et leur apporter une réponse personnalisée en prenant appui sur les structures de proximité. Dans le cadre du PIC 100% inclusion, des formations débiteront également prochainement sur le territoire avec Emmaüs Connect, pour faire des nouvelles technologies un levier d'insertion sociale. Elle développe également un programme de formation avec Digital France School, dédié spécialement aux femmes (en partenariat avec ATOS).

La Maison du numérique à Sarcelles

La future Maison du numérique constituera un pôle d'excellence de la filière numérique. Livrée en fin d'année 2022, la Maison du numérique a trois objectifs principaux :

- ✓ contribuer au développement de projets expérimentaux sur les domaines d'excellence du territoire en partenariat avec le monde universitaire.
- ✓ assurer la transition vers le digital des entreprises dites traditionnelles et favoriser l'essor d'un secteur numérique local ; sensibiliser les habitants aux nouveaux services et usages du numérique mais également former et accompagner les populations éloignées du numérique aux métiers du digital pour favoriser l'inclusion sociale ;

La Maison du numérique porte ainsi des dimensions d'innovation et d'enseignement supérieur. Elle intègre fortement CY Cergy-Paris Université, propriétaire de l'assiette foncière, dans sa conception et sa mise en œuvre (incubateur, outils à commandes numériques, espaces de travail dédiés, accueil des étudiants entrepreneurs du PEPITE, formation).

Le coût global de l'opération est de 9 205 500€ HT financé à hauteur de 48% ce jour (FEDER pour 21%, Région pour 11%, CD95 pour 6%, SVONUM pour 1%, et l'Etat via le FNADT et la DSIL Relance (8%).

Les Numixs Labs

Les Numixs labs sont des lieux numériques hybrides, tiers-lieux d'expérimentation, d'innovation et de co-création destinés à répondre aux enjeux de la fracture numérique et à offrir aux habitants de nouveaux services numériques comme des ateliers, workshop, afterwork. Les différents publics y trouveront tout ou partie de l'offre de services numériques du territoire, en lien avec leurs besoins et attentes : réunions d'information sur le numérique, ateliers de sensibilisation, réunions professionnelles autour du numérique, prototypes et tests de nouveaux services.

Relais de la Maison du numérique, 4 à 6 Numixs Labs devraient être ouverts sur le territoire de l'agglomération d'ici 2-3 ans, dans une logique de réseau et de complémentarité. Il s'agit des lieux de vie existants (Médiathèque, tiers-lieux existants, maison de quartier, ...). Ces lieux ont vocation à être ouverts à tous et à titre gracieux.

En termes calendaires, un premier Numixs Lab verrait le jour dans le courant du 2nd semestre 2021 sur la commune de Claye-Souilly au sein de La Claye Digitale. Les autres Numixs Labs seront créés jusqu'en 2023. Plusieurs acteurs ont d'ores et déjà montré un intérêt à être labellisés Numixs Labs à savoir : l'incubateur inclusif numérique porté par le Hub de la réussite situé sur Garges-Lès-Gonesse, le Pôle S situé sur Gonesse, le Point Information Jeunesse situé sur Dammarville-en-Goële, La Microfolie de Villiers-le-Bel.

Le coût total de l'opération pour ces 6 équipements est estimé à 650 000€ HT. Exceptée une demande de subvention dans le cadre de l'étude de faisabilité via l'ANRU+ (15K€), la CARPF a candidaté en mars 2021 à l'AMI Fabrique de Territoires et en mai dernier à la DSIL. Seront sollicités par la suite : les Conseils départementaux (Seine-et-Marne et du Val d'Oise) et l'Etat via le FNADT.

Le Maker School

A proximité immédiate du site de l'IUT de Sarcelles, la Maker School proposerait des formations « par le faire » pour un public post-Bac fragilisé, en lien avec les entreprises du territoire. Ces parcours offriraient une alternative aux parcours traditionnels (Bac + 1 à Bac +2) sur des thématiques telles la culture numérique, la robotique, la supply-chain, l'économie circulaire, l'agro-écologie avec un tronc commun sur l'ensemble des formations.

Le 4^{ème} département de l'IUT de Sarcelles

Cergy-Paris Université ambitionne le développement du pôle universitaire de l'est du Val d'Oise et le renforcement de l'IUT de Sarcelles avec l'ouverture d'un 4^{ème} département dispensant des formations en lien avec les filières économiques de Roissy Pays de France (Hygiène-sécurité-environnement, Génie Mécanique et Productique). Une inscription au sein du projet Cergy Tech et des complémentarités avec la Maison du numérique seront recherchées.

5.5 Faire de l'accès à la formation et à l'emploi des leviers majeurs pour accompagner les transitions

L'évolution des métiers et des compétences est l'une des conditions de la transition écologique. Les actions et projets menés en matière d'emploi, de formation et d'innovation sociale doivent accompagner la relance dans les territoires en faveur des transitions qui constituent une opportunité pour développer de nouvelles filières économiques et l'emploi local.

Dans un contexte de fortes évolutions du marché du travail, et dans un souci de diversification économique et de cohésion territoriale, il est important de soutenir le développement de l'offre de formation du territoire sur des métiers porteurs.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire et à ses conséquences, les métiers de la transition écologique peuvent participer à la sécurisation des parcours de reconversion professionnelle des emplois menacés par la crise avec la mise en œuvre d'un projet de reconversion et/ou de formation dans ce domaine.

Compte tenu des enjeux du territoire Est Val d'Oise, une attention particulière est portée à la dimension sociétale et écologique de cette offre afin de renforcer les formations des métiers stratégiques de demain, en relation avec les branches professionnelles et en cohérence avec les priorités du Plan France Relance.

5.5.1 Une offre « emploi/insertion » territorialisée

Au regard des enjeux de cohésion sociale, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France se mobilise fortement en faveur de l'emploi et de l'inclusion.

Ainsi, l'agglomération pilote une stratégie territoriale en matière d'emploi et d'insertion en fonction d'une vision concertée et partagée avec ses partenaires, le niveau intercommunal étant un lieu privilégié pour développer des initiatives, territorialiser des politiques et coordonner des acteurs en fonction d'une vision stratégique partagée qui fait sens.

L'agglomération porte différents dispositifs emploi/insertion, à savoir dix espaces emploi, répartis sur l'ensemble du territoire et un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et assure la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Elle anime également un plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire afin, notamment, de favoriser l'émergence de projets économiquement et socialement innovants et soutient le développement de l'insertion par l'activité économique. Afin d'apporter des réponses territorialisées en matière d'emploi et d'insertion et de répondre à des besoins non couverts, la CARPF et ses partenaires se constituent en consortium pour la mise en œuvre des actions soutenues par le Plan d'Investissement dans les Compétences et le Programme Régional d'Insertion des Jeunes.

Par ailleurs, afin de faciliter les collaborations, renforcer les coopérations entre partenaires et créer de nouvelles dynamiques partenariales, l'agglomération soutient et coordonne la création d'espaces mutualisés inclusifs (EMI) regroupant, dans un même lieu, des services de proximité intervenant dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Conçus comme des pôles de services intégrés sur la thématique « emploi-insertion » autour d'une logique collaborative, ces espaces mutualisés facilitent la lisibilité de l'offre et son accès aux usagers et aux partenaires en rendant l'ensemble des solutions disponibles accessibles depuis un lieu unique, multi-accueil, et rapidement identifiable. Ces espaces sont constitués d'un « tronc commun » composé des Espaces Emploi, du PLIE et de la Mission Locale et, en fonction des spécificités et des projets des villes, certains services communaux et acteurs locaux afin de répondre aux besoins de chaque territoire.

Les espaces mutualisés inclusifs ont pour objectif d'apporter une réponse territorialisée, partagée et coordonnée, en matière d'emploi et d'insertion. Ils permettent d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre proposée par l'agglomération pour les usagers (habitants et entreprises) et de dépasser les approches « en silo » en décloisonnant les actions de chacun pour gagner en efficacité. Ils prévoient la définition et le partage d'un projet collectif, porté par la CARPF, et la mise en place d'actions communes ainsi que la mutualisation de la fonction « accueil » et d'espaces de travail.

A ce jour, il existe trois EMI sur le territoire à Gonesse, Sarcelles et Fosses. Il est prévu la création de cinq nouveaux EMI à Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Louvres, Villiers-le-Bel et Villeparisis d'ici 2024, l'EMI de Villiers-le-Bel, inscrit dans un projet ANRU +, ayant vocation à accueillir un démonstrateur des métiers de la transition écologique.

Ceci amène l'agglomération à pouvoir se positionner comme l'animateur et le coordinateur d'une politique globale en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires, en prenant appui sur :

- ✓ une fonction d'information et de sensibilisation auprès des habitants et de ses partenaires ;
 - ✓ une ingénierie de projets permettant d'améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, en mobilisant les différents leviers existants ;
 - ✓ une fonction de coordination et d'animation territoriale soutenue, nécessaire du fait de la multiplicité des acteurs (économiques, opérationnels, et institutionnels).
- La CARPF souhaite mailler le territoire d'espaces mutualisés inclusifs avec des implantations prioritairement au sein des communes du front métropolitain et des pôles relais.
 - La CARPF soutient le développement d'Ateliers Chantiers d'Insertion, et notamment dans le champ des transitions (économie circulaire, mobilités douces, numérique, agriculture).

5.5.2 Les transitions comme leviers de développement

L'innovation sociale comme cadre de développement

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de son plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), la CARPF accompagne des initiatives de transition. En effet, labellisée « Territoire French Impact » par le Ministère de la transition écologique en mars 2019, la CARPF a orienté sa stratégie de développement autour de trois défis territoriaux : l'économie circulaire, les mobilités inclusives et l'alimentation durable.

L'ESS, vecteur d'innovation sociale, participe au développement du territoire et à la création d'emplois. En effet, les projets d'innovation sociale ont un double objectif ; d'une part, répondre à des besoins territoriaux non couverts et, d'autre part, permettre la création d'emplois locaux, de tout niveau de qualification, accessibles aux publics du territoire et notamment les plus éloignés de l'emploi.

Les nouveaux contrats de relance et de transition écologique, en permettant aux territoires de formaliser les moyens engagés au service de la relance économique, de la cohésion territoriale et de la transition écologique, constituent également une opportunité à saisir pour les acteurs de l'ESS, qui sont porteurs de nombreuses solutions pour la transition des territoires.

- La CARPF poursuivra son engagement en faveur de l'innovation sociale, afin d'asseoir un écosystème d'accélération efficace qui permette à la fois d'apporter des réponses nouvelles et innovantes aux besoins non satisfaits mais aussi qui favorise le changement d'échelle.
- Des actions en matière d'ESS sont déjà menées dans les domaines de l'économie circulaire (ressourcerie) et sont en cours dans le champ de l'alimentation durable. Concernant les mobilités douces, la CARPF prévoit la mise en place d'une Fabrique du vélo, inscrite dans la démarche ANRU+, qui a vocation à porter plusieurs actions en faveur de la promotion et de l'accompagnement aux mobilités douces, à savoir des activités de réparation, de location-vente, de sensibilisation et d'animation territoriale, d'apprentissage et de livraison via la cyclo-logistique. Cette Fabrique prendra la forme d'un atelier chantier d'insertion.

Un accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique

La diversification économique autour de nouvelles filières doit s'accompagner d'un développement de l'offre de formation sur le territoire, accessible à l'ensemble des habitants. Cette offre doit permettre de répondre aux besoins à venir des entreprises du bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget et de fournir des personnels qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies, le numérique et le développement durable pourvoyeurs de nombreux emplois nouveaux.

Une approche par les compétences se justifie pour offrir d'une part aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer des parcours de formation cohérents et d'autre part, une offre de formation plus agile et innovante, permettant de répondre aux besoins de développement de ces nouvelles filières.

La transition écologique se développe et les métiers afférents, en plein essor, offrent des opportunités d'emplois et de formations avec pas peu de qualification. Les métiers verts et verdissants (agriculture, éco-habitat, entretien d'espaces naturels, etc.) concernent de nombreux domaines pour beaucoup d'entre eux en expansion. C'est une voie possible pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du territoire.

Ces domaines intéressent naturellement les jeunes – d'autant plus que la population du Grand Roissy est relativement plus jeune que celle de l'Île-de-France. Ceci est encore plus marqué dans l'Est du Val d'Oise, avec par exemple plus d'un tiers de jeunes de moins de 20 ans à Sarcelles, Gonesse et à Garges-lès-Gonesse. Ces publics sont nombreux à sortir prématurément du système scolaire et relativement peu nombreux à poursuivre des études post-bac, ce qui confirme l'intérêt de proposer des nouvelles formations afin qu'ils puissent prétendre à des postes dans les domaines des transitions écologiques.

- L'agglomération prendra appui sur les dispositifs existants, tel que le PIC 100% inclusion et le PLIE, pour expérimenter et développer des modules de découverte des métiers, dans un souci d'élargissement des choix professionnels, et des actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes sur les métiers de la transition écologique, dès 2022.
- La CARPF soutiendra l'implantation d'organismes de formation sur le territoire qui accompagneront le développement d'activités économiques dans les champs des transitions. En ce sens, un partenariat avec l'École de la transition écologique ETRE permettra d'essayer ce modèle sur le territoire de la CARPF.
- Au vu de l'insuffisance d'organismes de formation sur le territoire, des nouveaux dispositifs, et notamment le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE), piloté par le Département en lien avec Pôle emploi, permettront de développer et renforcer l'offre de formation du territoire au regard des manques identifiés.

6 Le défi ambitieux de la reconquête urbaine des lieux dégradés à travers des expérimentations

Dans la perspective d'un développement urbain plus soutenable et plus respectueux des équilibres entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, la CARPF a engagé plusieurs expérimentations visant une moindre consommation du foncier.

6.1 La requalification des ZAE, un double objectif de montée en gamme des aménagements et de recherche d'un modèle économique

L'accueil de nouvelles entreprises et le maintien de celles présentes sur le territoire constituent un impératif pour la dynamique du territoire. Outre le Triangle de Gonesse et 3 nouvelles zones d'activités en extension urbaine permises par le SCoT, le développement et la diversification du tissu économique doivent s'effectuer au sein du tissu urbain existant.

Les zones d'activités économiques occupent aujourd'hui un quart du territoire artificialisé. Nombreuses d'entre elles sont anciennes et ne répondent plus aux standards actuels de l'aménagement et aux besoins des entreprises. Bien qu'elles ne connaissent pas de vacance, certaines sont en cours de déqualification. Le vieillissement de l'offre immobilière et l'inadaptation de ce parc à l'évolution des usages et aux exigences des utilisateurs accélère le phénomène de déqualification des espaces jusqu'à rendre inopérants les investissements publics.

Un programme pluriannuel d'investissement est en cours à partir de 2021 pour requalifier le patrimoine des voies d'intérêt communautaire sur ces ZAE et le pôle de mobilité pour un montant total estimé à 110 M€. Ce programme comprend notamment, la performance des installations d'éclairage public, la dés-imperméabilisations de surface pour une gestion des eaux pluviales par infiltration, un programme de végétalisation, la création d'axes de circulation douces et de réseau de pistes cyclables.

Plusieurs réflexions ont déjà été engagées sur le territoire de la CA Roissy Pays de France afin de rechercher une optimisation du foncier et d'élaborer des partis d'aménagement susceptibles de maintenir voire d'accroître l'attractivité de ces espaces de vie.

Parallèlement, ont été recherchés des outils adaptés et des modalités d'intervention des collectivités ainsi que de partenaires privés. Que ce soit la simple amélioration de l'existant, la réhabilitation lourde, des opérations de transformation d'usage ou de démolition/reconstruction.

A date, aucun modèle économique satisfaisant n'a été trouvé alliant les trois dimensions : requalification de voiries, gouvernance partagée et stratégie foncière.

- La CARPF va engager une étude portant sur le potentiel de diversification économique et sur la requalification de 10 zones d'activités. La requalification des parcs d'activités doit permettre de restaurer une forte capacité d'accueil de nouvelles entreprises et de constituer un levier à la diversification économique souhaitée.
- La CARPF avec l'EPFIF et GPA vont engager une étude de faisabilité pour la requalification du secteur dit de la Briqueterie à Louvres ; ce périmètre maîtrisé en grande partie par l'EPFIF fera l'objet d'une première réflexion dans le cadre de l'étude de programmation en cours sur l'éco-quartier de Louvres-Puisseux. Il pourra accueillir à terme un quartier mixte de logements et d'activités.

En déclinaison de la stratégie de diversification économique, il s'agira de définir les perspectives d'évolution de vocation des 10 sites et le potentiel d'accueil d'activités au regard de la mutabilité de la zone. Concernant la requalification, un diagnostic permettra de déterminer les critères environnementaux, économiques et urbains à prendre en compte pour la revalorisation des zones d'activités. Il s'attachera à identifier les dysfonctionnements et leurs causes, mais également les actions à engager. Enfin, sur 2 zones prioritaires, l'étude proposera un parti d'aménagement vertueux, qui améliore leur compétitivité et leur cadre de vie en réduisant leur impact sur l'environnement, mais également réaliste économiquement et acceptable par les parties prenantes.

6.2 La mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale

Le 8 avril 2021, la communauté d'agglomération a approuvé le projet de convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) intercommunale. A travers cette démarche, la CARPF souhaite mettre en œuvre son projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et vise à lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT concerne 13 communes et 22 secteurs d'intervention : Garges-Lès-Gonesse, Villiers-Le-Bel, Fosses, Goussainville, Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory, Louvres, Villeparisis, Sarcelles, Gonesse, Longperrier, Arnouville, Survilliers. Ces secteurs d'intervention correspondent à des centres anciens, des quartiers de gare et des grands ensembles de la politique de la ville.

En parallèle, les communes de Fosses et de Louvres ont été labellisées pour intégrer le nouveau dispositif « Petites Villes de demain » qui s'inscrit obligatoirement dans un périmètre ORT.

L'ORT de la CARPF donne la priorité à la requalification des logements très dégradés et des locaux commerciaux et artisanaux vacants au sein des secteurs d'intervention identifiés.

La CARPF a choisi comme mode opératoire d'engager des expérimentations permettant de stabiliser une méthodologie et des partenariats afin de déployer progressivement ces actions de reconquête urbaine sur toutes les communes de l'ORT :

- ✓ L'engagement d'expérimentations avec Action Logement et CDC Habitat, opérateurs du Plan Initiative Copropriétés (PIC) du Gouvernement, pour la résorption de copropriétés dégradées et des logements insalubres/indignes.
- ✓ La réalisation d'une étude sur l'habitat ancien dégradé sur les huit communes hors NPRU.
- ✓ Des actions relatives à la reconquête commerciale afin de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce au maintien et à la reprise des locaux commerciaux et artisanaux.

6.2.1 La lutte contre l'habitat très dégradé en partenariat avec Foncière Logement et CDC Habitat

Dans un contexte où les actifs ont du mal à se loger à des prix et des conditions acceptables aux différentes étapes de leur vie, la capacité de la Communauté à proposer des parcours résidentiels complets aux habitants est une condition sine qua non de son attractivité vis-à-vis des entreprises et du renforcement de son autonomie en tant que bassin d'emploi et d'habitat.

Une production annuelle de 1 700 logements sur 6 ans doit permettre de répondre aux besoins et aux aspirations de tous types de ménages, de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, mais aussi un meilleur équilibre entre habitat et emploi au sein de l'agglomération en réduisant les distances et les temps de déplacements.

Les partenariats avec Foncière Logement et CDC Habitat permettent à la Communauté d'investir le champ de la restructuration ou de la réhabilitation de l'habitat privé dégradé et ainsi trouver des réponses à des enjeux cruciaux pour le territoire :

- ✓ Construire pour détendre le marché du logement et lutter contre les propriétaires indécis et les marchands de sommeil de plus en plus nombreux sur le territoire.
- ✓ Réhabiliter des logements dégradés dans les centres ville et ainsi offrir de produits bien intégrés dans leur territoire.
- ✓ Permettre à des ménages d'actifs d'amorcer ou de poursuivre leur parcours résidentiel sur notre territoire.

Dignéo

La convention de coopération, que la CA Roissy Pays de France et Foncière Logement ont signé, porte sur la réalisation d'études de faisabilité d'opérations de restructuration, de réhabilitation ou de démolition/reconstruction de près de 50 adresses identifiées par les communes avec un potentiel de 250 logements.

Foncière Logement mettra à disposition son savoir-faire et ses moyens d'ingénierie aux côtés de ceux de l'Agglomération et des Villes pour analyser et tester la possibilité technique et financière d'une remise sur le marché de logements de qualité pour des salariés, en mobilisant ses capacités d'investisseur.

La démarche se déroulera en trois temps :

- Temps 1 : test de pertinence du dispositif Digneo permettant d'analyser la pertinence d'une remise sur le marché des logements en répondant aux objectifs tant qualitatifs que programmatiques des communes.

- Temps 2 : études de faisabilité opérationnelles sur les adresses, pour lesquelles le test a été positif, visant à déboucher sur un protocole foncier.

Cette approche à l'échelle communautaire doit permettre à Foncière Logement de mitiger ses risques, d'apporter une sécurité sur les produits de sortie et de développer un programme plus ambitieux d'éradication. L'objectif est d'accélérer et de faciliter la mise en œuvre de la stratégie des communes en diminuant le plus possible la charge publique résiduelle.

- Temps 3 : contractualisation entre la commune et FL-Digneo. Foncière Logement procèdera à l'acquisition des immeubles dégradés, réalisera les travaux de restructuration, de réhabilitation ou de construction puis assurera la location et la gestion des logements réhabilités ou neufs. Foncière Logement conservera la gestion du patrimoine jusqu'à sa dévolution aux caisses de retraite AGIRC-ARCCO, dans la limite maximum de 50% de chaque ensemble immobilier et sous réserve d'une durée minimale de détention de 10 ans.

D'ores et déjà 8 communes sur les 13 villes partenaires de l'ORT ont confirmé leur intérêt pour déployer ce dispositif de résorption de l'habitat dégradé sur leur centre-ville. Il s'agit des communes d'Arnouville, Goussainville, Longperrier, Louvres, Mitry-Mory, Sarcelles, Villeparisis et Villiers-le-Bel.

CDC Habitat

CDC Habitat, filiale de la Caisse des Dépôts, a développé une activité de portage foncier et immobilier pour les opérations de recyclage ou de redressement de copropriétés dégradées.

Elle procède à l'achat de certains lots puis réhabilite et met en location. Tout au long du portage, CDC Habitat accompagne la copropriété dans l'assainissement de ses finances et dans la rénovation des parties communes.

Une convention d'urgence a été signée pour la mise en place de ce dispositif avec sarcelles.

La convention entre la CARPF et CDC Habitat social sur les études de faisabilité de recyclage ou de redressement de copropriétés dégradées est en cours de rédaction.

Les communes de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel ont choisi de réaliser une expérimentation avec CDC Habitat.

- La CARPF signe en 2021 des conventions avec Action Logement et CDC Habitat, opérateurs du Plan Initiative Copropriétés (PIC) du Gouvernement, portant sur des études de faisabilité de réhabilitation ou de restructuration de copropriétés dégradées et de logements insalubres/indignes. Concernant le dispositif DIGNEO, le deuxième semestre 2021 sera dédié à la mise en œuvre de cette convention afin que les protocoles fonciers avec les communes soient signés début 2022.

- Elle engagera fin 2021 une étude pré-OPAH sur l'habitat ancien dégradé sur les huit communes hors NPRU.

- Elle recrutera un chargé de mission pour investir le champ de l'habitat privé dégradé dans les secteurs NPRU.

6.2.2 La reconquête commerciale dans les centres-villes, à la recherche d'une méthodologie d'implication publique

Durant la crise sanitaire, la CARPF s'est fortement impliquée afin d'éviter les faillites et de soutenir l'activité des entreprises. A cet effet, elle a pris plusieurs mesures dans le cadre d'un plan spécial COVID :

- ✓ Le dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière pour les entreprises touchées par les fermetures administratives.
- ✓ La participation financière et technique au dispositif d'aide Fonds résilience de la Région.
- ✓ La mise en place d'une enveloppe spécifique pour aider au développement de projets durant cette crise.
- ✓ Une aide aux entreprises dans le cadre du parcours croissance piloté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France.
- ✓ Une aide à la digitalisation des entreprises.
- ✓ La mise en place de bons d'achats solidaires pour encourager l'achat auprès des commerces de proximité.

Au total, l'agglomération a investi 3.205.435€ au sein de l'économie en sauvant 300 emplois, tout en permettant aux entreprises d'améliorer leur digitalisation et leur développement.

Au-delà des actions du plan COVID, la CARPF souhaite engager des expérimentations de reconquête commerciale au sein des centres-villes des communes.

Ces expérimentations doivent s'inscrire dans un cadre urbain favorable pour jouer un effet d'entraînement nécessaire sur la dynamisation des linéaires commerciaux. Ainsi, les expérimentations se dérouleront dans des communes qui répondent aux critères suivants :

- ✓ La présence de commerces qui fonctionnent et d'associations de commerçants sont également des critères déterminants pour lancer ces expérimentations ;
- ✓ La requalification urbaine globale de leur centre-ville ou quartiers ;
- ✓ La volonté de la commune de réinvestir son centre-ville à travers diverses politiques (aménagement, culturel, économique, ...) ;
- ✓ La possibilité de s'appuyer sur des atouts patrimoniaux et/ou culturels comme levier pour le commerce ;
- ✓ La présence d'un potentiel de clients dans la zone de chalandise.

Afin de se donner toutes les chances de réussite, deux expériences pilotes sont initiées en 2021 sur les communes de Louvres et de Dammartin-en-Goële. La ville de Gonesse, qui a déjà engagé plusieurs actions dont des acquisitions foncières dans le cadre de l'action Cœur de ville, participera également à cette phase d'expérimentation.

Les expérimentations ont pour objet d'être déployées sur les autres secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation Territoriale.

- La CARPF engage une étude dont l'objet est de définir une méthodologie de reconquête commerciale intégrant notamment la maîtrise des rez-de-chaussée, la réhabilitation et la gestion des baux mais également les partenariats financiers et techniques à mobiliser pour cette mise en œuvre. Les expérimentation sur Louvres, Dammartin-en-Goële et Gonesse doivent permettre d'évaluer le coût d'intervention pour reconquérir et mettre sur le marché des locaux commerciaux vacants ou déqualifiés.

7 Un système de mobilités robuste et capacitaire

Sur le plan des mobilités, la CA Roissy Pays de France est un territoire paradoxal dans la mesure où il est ultra-connecté à la métropole mais enclavé pour la majeure partie de ses habitants. Les Parisiens, et bientôt les Picards avec la nouvelle ligne Roissy-Picardie, peuvent accéder plus rapidement à l'aéroport que les habitants du territoire

L'ambition d'une attractivité économique et résidentielle accrue de Roissy Pays de France passe donc par une meilleure accessibilité. Aujourd'hui, les difficultés de fonctionnement nuisent à son attractivité et pénalisent ses habitants et ses usagers, dans leur accès aux emplois, aux équipements de formation, aux grands équipements et services collectifs.

A la fois territoire de destination et territoire de transit, Roissy pays de France doit se donner les moyens d'une meilleure accessibilité par les infrastructures routières et de transport en commun : une accessibilité à la métropole, avec laquelle il échange massivement des flux domicile-travail dans les deux sens, et une accessibilité vers l'aéroport Paris - CDG depuis les principaux pôles d'habitat du territoire mais aussi depuis le sud de l'Oise et le nord-est de la Seine-et-Marne où réside une part croissante des actifs travaillant sur le territoire.

7.1 Des démarches stratégiques pour une programmation cohérente des projets de déplacement

Elle a engagé l'élaboration de trois réflexions stratégiques qui

L'étude stratégique des mobilités

Le territoire du Grand Roissy connaît une forte saturation de son réseau routier. Dans la perspective d'un accueil de nouveaux projets économiques et résidentiels et afin d'éviter une congestion totale des axes routiers, les élus ont souhaité se doter d'une réflexion prospective sur les déplacements et appréhender l'évolution du territoire en termes de mobilités.

En partenariat avec les Conseils départementaux proches de l'aéroport Paris-CDG (77, 95, 60 et 93), la CARPF souhaite mettre en évidence les impacts du projet de territoire sur les mobilités à l'horizon 2037, d'identifier les zones de congestion notamment à l'échelle des réseaux départementaux, définir les besoins de déplacements en TC en lien avec Ile-de-France Mobilité (IDFM) et établir des recommandations en matière d'adaptation du réseau routier et de réalisation de liaisons TC en site propre à destination des pôles d'emplois.

Le Plan Local de Mobilité (PLM)

Le PDUIF a pour objectif de réduire de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, il vise, sur la période 2010-2020, une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés, une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs et de 10 % en modes actifs.

Le Plan Local de Mobilité constitue une déclinaison du PDUIF et s'adapte aux spécificités locales afin d'élaborer un programme d'actions pluriannuel territorialisé, opérationnel et partagé en matière de mobilité et de déplacements. Il s'appuie sur une logique d'amélioration de l'existant tous modes sur une période de 5 ans (2022-2027).

L'intercommunalité se caractérise par la présence de deux aéroports internationaux sur le territoire : Roissy Charles de Gaulle et celui du Bourget. La présence de ces infrastructures a des impacts sur les déplacements du territoire car ils sont de grands pôles générateurs de flux (marchandises, passagers, employés, taxis et VTC...).

Le PLM visera à réduire la part modale des véhicules personnels mais aussi à proposer des solutions durables pour le transport de marchandises, notamment pour une logistique urbaine durable.

Le schéma directeur cyclable

Le réseau existant des itinéraires cyclables est discontinu, développé au gré des opportunités (opérations d'aménagement et de voirie).

Afin de s'inscrire dans la transition énergétique mais aussi de répondre à la demande sociale grandissante, a fortiori depuis la crise du coronavirus, il est nécessaire de constituer un maillage territorial des pistes cyclables

- ✓ La communauté d'agglomération vient d'engager l'étude de son schéma directeur cyclable intercommunal. Il s'inscrit dans le plan vélo régional approuvé en 2017, et les plans vélo départementaux approuvés respectivement en mai et juin 2020.

Le schéma directeur cyclable proposera dès la fin 2021 un projet de maillage territorial d'infrastructures cyclables, en distinguant un réseau d'intérêt communautaire et un réseau d'intérêt communal, et un plan d'actions intégrant toutes les dimensions (stationnement, jalonnement, services...) à prendre en compte pour aux besoins et attentes des usagers.

Il sera décliné et phasé en deux plans d'actions triennaux 2021-2023 et 2024-2026, cadre de contractualisation pluriannuel du plan vélo régional avec les collectivités.

- Grâce à ces trois réflexions stratégiques, la CARPF disposera des éléments d'analyse tant sur l'évolutions des mobilités que sur les besoins des usagers pour orienter les politiques publiques de mobilité et proposer des pistes d'actions et d'aménagements pour anticiper les problématiques de mobilité et tendre vers une situation « souhaitable ».

7.2 Des projets structurants pour une bonne connectivité aux grands pôles d'emploi

Disposer d'accès rapides, fiables et capacitaires à la plateforme aéroportuaire Paris – CDG et plus globalement au corridor aéroportuaire s'impose comme une nécessité. Au vu de l'augmentation de la congestion routière, déjà présente, l'objectif principal sur le territoire aéroportuaire est de porter la part modale des transports collectifs à hauteur de 50% et de passer d'une organisation centre/périphérie à un réseau métropolitain à l'échelle du Grand Roissy. Ce réseau devra compléter les axes radiaux parisiens par un système maillé est / ouest et nord / sud multimodal afin d'améliorer le fonctionnement en interne du Grand Roissy et sa connectivité aux pôles métropolitains.

Il s'agit pour cela de construire un système de mobilités robuste et capacitaire :

- ✓ Réaliser au plus tôt la ligne du Grand Paris Express et la modernisation des RER B et D.
- ✓ Réaliser rapidement les six lignes de bus est/ouest (trois en Val d'Oise et trois en Seine et Marne) qui relient les principaux pôles d'habitat aux pôles d'emplois du corridor aéroportuaire.
- ✓ Accélérer la réalisation des projets d'infrastructures routières : le contournement Est de Paris -CDG par l'A104 (Francilienne) et les aménagements de l'autoroute A1 visent une fluidification du trafic ; l'avenue du Paris, orientée est/ouest est conçue comme une tangentielle multimodale permettant un fort désenclavement du territoire mais aussi des requalifications des zones d'activités existantes.
- ✓ Favoriser la « mobilité », en explorant des modes de services innovants qui optimisent les infrastructures existantes.
- La CARPF soutient tous les projets contribuant à une meilleure accessibilité du territoire, notamment l'amélioration des liaisons entre les pôles d'habitat et les pôles d'emploi. Son action consiste tout d'abord à peser auprès d'Ile-de-France Mobilité, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la réalisation dans les délais des projets de grandes infrastructures routières multimodales et de transport en commun afin d'améliorer le maillage principal du territoire.
- Elle développe le maillage secondaire du territoire en transport public en finançant les principaux réseaux de bus du territoire et en menant une réflexion permanente avec les transporteurs sur la restructuration de lignes existantes et la création de nouvelles lignes.

7.3 La restructuration des pôles gares

L'efficacité du système de mobilités de Roissy Pays de France, organisé en rabattement sur le RER D et sur la ligne K du Transilien, repose sur une intermodalité fluide dans les pôles gares de la ligne. C'est pourquoi la communauté d'agglomération mène une politique volontariste de restructuration des pôles gares.

- La CARPF a engagé les études relatives aux pôles gares de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville, Goussainville et Villeparisis/Mitry-Mory permettant d'améliorer l'intermodalité entre les bus et les trains. Elle va prochainement initier des réflexions sur les pôles de Surveilliers/Fosses et Dammartin/Saint-Mard. Ces études visent à favoriser l'intermodalité et l'optimisation des correspondances bus, proposer des aires de stationnement et d'accès vélos sécurisés, des aires de stationnement suffisamment capacitaires et des aires de dépose automobile dédiées et sécurisées, des cheminements piétons sécurisés et confortables. Elles doivent favoriser le confort des usagers grâce à une information claire, continue, multimodale et multi-transporteurs et une sécurisation des lieux.

7.4 La fabrique du vélo

Les enjeux relatifs à la mobilité sont bien connus et partagés sur le territoire de l'agglomération : les nombreux freins rencontrés par les habitants (freins à l'emploi, accès difficile aux différents services), un enclavement urbain généralisé et une fracture territoriale, des quartiers mal reliés aux pôles d'emplois majeurs, pourtant situés à proximité, en particulier la plate-forme aéroportuaire de Roissy malgré une offre reposant notamment sur la ligne 20 (BHNS) et le service de transport à la demande Filéo. On constate également des revenus modestes, un faible taux de motorisation des ménages par rapport à la moyenne francilienne, des difficultés financières pour l'obtention du permis de conduire. Autant de caractéristiques qui ont un impact direct sur les pratiques de déplacements, en rendant une grande partie de la population captive des transports collectifs, de la marche et du vélo. Par ailleurs, la problématique d'insertion des personnes éloignées de l'emploi est en partie induite par des difficultés de déplacements pour accéder à l'emploi et à la formation.

Dans ce contexte, l'agglomération souhaite développer une Fabrique du vélo, qui porte trois ambitions :

- ✓ Le développement d'une filière de réemploi « cycle » ;
 - ✓ Le développement d'une filière logistique du dernier kilomètre ;
 - ✓ L'accompagnement à l'usage des mobilités douces.
- Concernant les mobilités douces, la CARPF prévoit la mise en place d'une Fabrique du vélo, inscrite dans la démarche ANRU+, qui a vocation à porter plusieurs actions en faveur de la promotion et de l'accompagnement aux mobilités douces, à savoir des activités de réparation, de location-vente, de sensibilisation et d'animation territoriale, d'apprentissage et de livraison via la cyclo-logistique.

Le développement du réseau de bus

Faisant suite à l'abandon des projets de Barreau de Gonesse et de Roissyphérique, et dans la continuité de l'étude « sectorielle » menée par Ile-de-France Mobilités en 2013, les études de 3 lignes de bus reliant Garges-Sarcelles, Villiers-le-Bel et Goussainville au pôle aéroportuaire, ont été engagées en 2019 par le Département du Val d'Oise.

Les tracés et scénarios d'aménagement ont été validés par le comité de pilotage en novembre 2020, les projets doivent être soumis à la concertation au premier semestre 2022 puis être mis à enquête publique. Pour deux d'entre elles (Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville et Goussainville), elles doivent intégrer des travaux de franchissement du faisceau ferré du RER D (cf. paragraphe 3.2.3).

Ces trois lignes de bus font partie du plan d'action pour le Val d'Oise. L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027 à hauteur de 300 M€.

Parallèlement, une démarche d'étude pré-opérationnelle de la desserte en transports collectifs de la partie seine-et-marnaise de Roissy Pays de France a été engagée par Ile-de-France Mobilités, avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la CARPF. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'étude (dite « sectorielle ») des besoins de liaisons en transports collectifs du Grand Roissy menée en 2013 par IdFM et qui a donné lieu, côté Val d'Oise, au lancement d'études de faisabilité pour la création de 3 nouvelles lignes de bus.

En Seine-et-Marne, 3 lignes de bus existantes, toutes exploitées par Keolis dans le cadre de deux contrats de type 3 (Goëlys et Mitry-Compans-Villeparisis), sont identifiées par l'étude de 2013 comme pouvant faire l'objet d'améliorations significatives : la ligne 701 de Roissypôle à Dammartin-en-Goële, la ligne 21 de Roissypôle à Mitry-Mory et la ligne 20 de Roissypôle à Claye-Souilly.

Les études de faisabilité de ces lignes de bus sont à inscrire au plan de relance 2021-2022 à hauteur de 500 000 € et les travaux au prochain CPER 2021-2027.

Le prolongement du T5

Dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de son PLU, approuvé en 2016, la commune du Garges-lès-Gonesse identifie le prolongement de la ligne T5 du tramway. Ce projet permettra une liaison directe à la future ligne 17 du Grand Paris Express mais aussi une liaison directe aux pôles d'emploi du Bourget en plein développement.

Au regard du réseau de transport actuel, des études en cours mais aussi du nombre d'actifs gargeois travaillant en Seine-Saint-Denis, IDFM doit mener une étude d'opportunité qui vise à vérifier le point de destination qui répond le mieux aux besoins des gargeois - soit le Bourget comme indiqué dans le PLU soit Stains / La Cernaie comme étudié par Plaine Commune – et à apprécier le niveau d'aménagement opportun.

Cette étude aurait pour objectif d'arbitrer sur le tracé puis de comparer les scénarios d'aménagement en mettant en évidence les avantages et inconvénients socio-économiques, urbains et environnementaux. Le cout de cette étude est estimé à 150 000 euros pour une durée de 6 mois.

L'Avenue du Paris

Le projet d'avenue multimodale porté par le Département du Val d'Oise est en suspens depuis l'annulation par le TA de Cergy-Pontoise en 2017 de la DUP du 25 avril 2016. S'inscrivant dans un projet plus global de liaison entre l'A1 et l'A15, il est, à l'échelle de l'Est du Val d'Oise, prioritaire pour l'amélioration des dessertes locales pour tous les modes, notamment l'accès à la plate-forme aéroportuaire depuis le pôle urbain de Garges-Sarcelles, mais aussi pour désengorger les centres-villes du trafic de voitures. Sa réalisation permettra de fluidifier le trafic sur le réseau viaire interne des villes, améliorant ainsi les temps de parcours et les fréquences des bus, et offrira une infrastructure multimodale (TCSP et pistes cyclables) directe entre des pôles d'habitat très denses, le Triangle de Gonesse et le corridor aéroportuaire.

Ce projet porté par le CD95 est cofinancé à 50% par la région..

La liaison Roissy-Meaux

Le projet consiste en la création d'une liaison routière entre la RN2 et la RN3 sur le territoire des communes de Compans, Gressy, Messy, Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne.

Sous maîtrise d'ouvrage du CD 77, il comprend la création d'une infrastructure nouvelle à 2x2 voies nouvelles entre la RD212 et la RN3 d'une longueur de 6,5 km environ. Le nouveau calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une mise en service en 2025.

La possibilité d'y insérer un site propre pour les bus ou à défaut la mise en place d'une voie prioritaire pour les bus doit être intégrée aux réflexions.

Le pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville

La requalification du pôle gare, dont l'étude est en cours, s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain du quartier soutenu par l'ANRU. C'est l'inscription du quartier dans le volet régional du NPNRU qui permet de financer l'acquisition et la démolition d'une galerie commerciale obsolète jouxtant la gare, plus coûteuses que le projet de pôle lui-même, mais préalables à toute ambition d'amélioration du confort des usagers des transports.

Deux projets importants répondent aux problématiques de franchissement du faisceau ferroviaire :

- ✓ La passerelle ville-ville améliorera l'intermodalité en gare et structurera l'émergence d'une centralité urbaine apte à accompagner la montée en puissance continue du pôle de transports ;
- ✓ L'élargissement du pont de la Concorde est indispensable à l'attractivité du prolongement sur Villiers-le-Bel de la ligne 20 : la moitié du gain de temps de parcours pour les beauvillésois se joue sur le franchissement du pôle.

Le pôle gare de Goussainville

La dernière étude de pôle a été finalisée en 2020 par la communauté d'agglomération et Ile-de-France Mobilités.

L'élargissement des deux ponts sous l'infrastructure ferroviaire doit être réalisé au bénéfice des futurs usagers de la route, du pôle multimodal et de la ligne de bus Goussainville-Roissypôle, faute de quoi ces deux derniers projets seraient nettement moins efficaces. Il contribuera à l'attractivité du quartier gare, à la valorisation de ses programmes résidentiels et d'activités et, ce faisant, à la réduction du déficit d'aménagement à la charge des collectivités.

Le pôle gare de Mitry-le-Neuf-Villeparisis

Au regard de leur rôle dans l'armature urbaine mais aussi du fait de leur appartenance à l'ORT, Villeparisis et Mitry-Mory sont appelées à accueillir de nombreux logements. Ainsi, une prochaine ZAC de 50 ha avec 1500 logements est en cours de création à Mitry-le-Neuf.

Le développement d'un pôle multimodal à la gare de Mitry-Mory est donc un enjeu très important afin de faire évoluer les parts modales en rabattement / diffusion. Les principaux objectifs sont la reprise du plan de circulation, la mise à plat de l'offre de stationnement, le maillage cyclable, la qualité des espaces ainsi que l'information voyageur.

Une étude de pôle a été finalisée en 2016 par les communes de Mitry-Mory et Villeparisis, sans qu'une suite opérationnelle y soit apportée depuis.

La CARPF, compétente pour la mise en œuvre de ce projet depuis 2018, souhaite actualiser l'étude de pôle en 2021, en lien avec les deux communes, en vue de parvenir, avant la fin de l'année 2021 à un schéma de référence de pôle validé par Ile-de-France Mobilités.

L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027.

Le pôle gare de Survilliers-Fosses

Le renforcement de ce pôle est liée à la réalisation de la liaison ferrée Roissy-Picardie.

Avec des prévisions de 35% des voyageurs de la liaison ferrée Roissy-Picardie qui utiliseront la gare de Fosses-Survilliers, des aménagements favorisant la multi modalité seront nécessaires. La requalification du pôle multimodal, intégrant notamment la réalisation de parkings-relais et de garages sécurisés pour les deux roues (motos et cycles) doit être réalisée en intégrant ses possibles problématiques foncières.

L'aménagement de quais de retournement pour le RER D, seule solution permettant un renforcement significatif de l'offre de transport au Nord de la ligne, doit être programmé.

L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027.

Le pôle gare de Dammartin/Saint-Mard

Une étude de pôle doit prochainement être engagée sur la gare de Dammartin-Juilly-Saint-Mard par le syndicat mixte de la Goële, partenaire du contrat de type de 3 Goëlys, et dont la CARPF est la principale partie prenante.

L'étude portera sur l'accessibilité tous modes au pôle et visera notamment à restructurer la gare routière (8 quais, 10 lignes de bus) qui souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements, à clarifier et rationaliser le stationnement (saturation des voies adjacentes à la gare par des pendulaires) mais aussi à améliorer l'information voyageurs, déficiente dans cette gare.

8 Les équipements communautaires de proximité, vecteurs d'attractivité du territoire et garants de la qualité du cadre de vie

L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire. Dans cette perspective, la présence d'équipements de proximité, notamment ceux liés à la culture, au sport, à la petite enfance et à l'insertion sociale, est primordiale.

L'armature urbaine, définie dans le SCoT, tient compte des spécificités territoriales de Roissy Pays de France. En affirmant un principe de polarisation de l'urbanisation, elle conduit à un développement hiérarchisé des territoires en fonction de leur vocation et de leurs potentialités. Toutes les politiques publiques locales sont ainsi pensées simultanément et dans leurs interactions sur les polarités urbaines identifiées pour assurer l'attractivité et l'hospitalité de ce territoire. Outre une meilleure coordination des implantations économiques et la production de logements diversifiés, les communes du front métropolitain et les pôles relais ont vocation à accueillir prioritairement des équipements et services de proximité. Ils sont en effet les lieux privilégiés du développement de l'urbanisation, dont le bon fonctionnement est directement conditionné à la densité de l'offre d'équipements et de services et à une bonne desserte en transports collectifs.

Qu'ils soient de proximité (crèches, médiathèques, centres sportifs, cinémas, ...) ou d'échelle plus large, les équipements et services sont des facteurs importants de qualité urbaine et d'attractivité.

8.1 Des équipements culturels et patrimoniaux porteurs d'identité territoriale et de démocratisation culturelle

Pour répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, présentant des situations contrastées d'une commune à l'autre et des enjeux saillants en matière d'accès, de continuité et de mise en réseaux, la politique culturelle de la CARPF privilégie une logique d'aménagement culturel du territoire équilibrée.

De ce point de vue, elle favorise une politique culturelle où projets structurants, diffusion territoriale et aménagement culturel forment un tout afin d'allier notoriété/ attractivité et médiation/permanence artistique et culturelle. Cette logique permet de développer une politique culturelle territorialisée et susceptible à terme d'irriguer le territoire dans son entier.

Afin d'amplifier le rôle de la culture, la CARPF porte plusieurs projets structurants pour le territoire. Ces équipements –à rénover ou à construire- répondent à plusieurs objectifs :

- ✓ Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine au plus grand nombre dans un souci de démocratisation, d'éducation artistique, d'inclusion sociale et territoriale.
- ✓ Valoriser la diversité artistique et culturelle en prenant en compte toutes les formes d'expressions dans un souci d'égalité de traitement entre les formes et les disciplines.
- ✓ Favoriser l'accès au savoir, à la connaissance et à la culture scientifique, prendre en compte les pratiques innovantes et les nouveaux usages culturels du numérique.
- ✓ Contribuer à l'aménagement culturel du territoire en favorisant le travail en réseau des acteurs du territoire et en portant des projets et équipements structurants sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Penser la connexion avec les politiques publiques en matière d'innovation, de développement économique, d'aménagement et de développement durable.
- ✓ Contribuer à l'appropriation du territoire par les habitants, à son attractivité et à son rayonnement.

➤ La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs lieux de culture de proximité dédiés à la lecture publique et à l'accès à la culture et à la connaissance : l'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles, les créations d'une médiathèque au sein du pôle culturel à Garges-lès-Gonesse, d'une nouvelle médiathèque à Arnouville, d'une médiathèque au sein du pôle socio-culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles et de la médiathèque Aimé

Césaire à Villiers-le-Bel. Elle accompagne les extensions des médiathèques de Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf et Othis ainsi que la réalisation d'un nouveau conservatoire à Villeparisis. Dans ce territoire très cosmopolite mais aussi terre d'accueil de populations socialement fragiles, ces équipements sont conçus comme de véritables espaces de vie, des lieux d'expression du débat et de compréhension des enjeux du monde contemporain, d'accès à la connaissance et aux savoirs.

- La CARPF s'est engagée dans la réalisation ou l'étude de lieux à vocation historique et patrimoniale. L'aménagement et la valorisation du site archéologique et paysager d'Orville à Louvres se poursuit, le concours d'architecture du centre d'interprétation de la céramique à Fosses, antenne du musée Archea, est lancé et les études de faisabilité pour un lieu de culture et de patrimoine au château d'Arnouville et un musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin à l'hôpital de 1841 à Gonesse sont en cours. Ces lieux inscrivent dans le temps long un territoire qui a connu de nombreuses et rapides mutations. Ils sont facteurs d'identité, d'images ou de concepts favorables au développement du sentiment d'appartenance. Les habitants dans leur diversité doivent pouvoir se les approprier à travers un récit partagé, une Histoire et des mémoires valorisées.
- La CARPF s'implique dans la création de lieux de diffusion, de création et d'accès aux œuvres. Elle porte la rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses avec pour ambition de favoriser un égal accès de tous à l'art et de valoriser la pluralité des expressions culturelles en s'appuyant sur des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques. Elle mettra en place dès 2021 un circuit de cinéma itinérant favorisant l'accès aux dispositifs d'éducation aux images et contribuant la diffusion des oeuvres cinématographiques en zones rurales.

8.2 Les équipements sportifs,

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France gère et entretient les équipements sportifs d'intérêt communautaire dont treize piscines et une patinoire. À travers ces équipements, la communauté d'agglomération favorise une activité associative riche et variée, permettant à différents publics, de découvrir, s'initier, ou de se perfectionner dans diverses activités sportives. Roissy Pays de France soutient les manifestations à fort rayonnement, ainsi que les athlètes de haut niveau.

➤ La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs équipements sportifs : le complexe sportif Raoul Vaux à Gonesse, le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis

8.3 Des équipements pour la petite enfance

La CARPF exerce la compétence petite enfance sur les 17 communes seine-et-marnaises de son territoire. Sur celui-ci, résident 4809 enfants de 0 à 3 ans non scolarisés. Actuellement la CARPF dispose de :

- ✓ 5 Relais Petite Enfance avec 587 assistantes maternelles en activité soit 1760 places d'accueil.
- ✓ 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) représentant 219 places d'accueil.
- ✓ 5 micro crèches intercommunales représentant 50 places d'accueil.

Le territoire, avec un déficit de place en accueil collectif (environ 8 places pour 100 enfants) et d'accueil individuel (environ 34 places pour 100 enfants) doit optimiser son offre d'accueil et développer celui-ci.

➤ La CARPF va développer l'offre notamment avec la construction de multi-accueil à Villeparisis et à Claye-Souilly et sur l'achat de places à Saint-Mard et Compans.

L'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles

L'agglomération en concertation avec la ville de Sarcelles, a saisi l'opportunité d'augmenter les surfaces consacrées à la lecture publique en occupant dès la rentrée 2021r des plateaux libres dans un bâtiment adjacent à la médiathèque existante. La surface totale du nouvel équipement représentera 1 720m² et le projet sera l'occasion de mettre aux normes le bâtiment et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût global est estimé à 2 400 000 euros TTC (Acquisition et travaux). L'Etat sera sollicité via l'ANRU à hauteur de 642 125 euros et le concours particulier de la DGD à hauteur de 216 000 euros.

La médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse

Les travaux du nouveau pôle culturel de Garges-lès-Gonesse porté en co-maitrise d'ouvrage par la ville et l'agglomération, sont aujourd'hui engagés et largement avancés (livraison février 2022, ouverture au public septembre 2022).

Le nouvel équipement, qui fait partie intégrante du nouveau pôle culturel de Garges-lès-Gonesse, aura une superficie de 1 930 m² et s'intégrera dans un ensemble plus large comportant un conservatoire, un cinéma, une salle de spectacle et un auditorium et participera à un projet culturel innovant à l'échelle du territoire.

Le coût global du projet est de 12 307 218 euros TTC. L'Etat participe à hauteur de 4 254 480 euros (en partie perçus).

Le projet d'une nouvelle médiathèque à Arnouville

La médiathèque actuelle occupe une surface de 181 m², superficie très en dessous des préconisations du Ministère de la Culture, qui dans le cas du bassin de population à desservir sur cette partie du territoire est estimée à 1 000 m². La ville a réservé du foncier pour un projet permettant de réaliser un tel équipement, ceci dans le cadre d'une opération de requalification plus vaste qui concerne le quartier de la gare. Dans cette perspective un pré-programme a été élaboré dans le courant de l'année. Pour l'année 2019, il s'agira de définir un programme détaillé.

Le coût global est estimé à 4 610 000 euros TTC. L'Etat sera sollicité via le concours particulier de la DGD (instruit par la DRAC) à hauteur de 430 000 euros.

La médiathèque au sein du pôle culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles

L'étude de programmation est en cours. La médiathèque d'une surface de 450 m² pourra s'implanter dans les travées ouest et est du bâtiment, ainsi que sur le balcon donnant sur l'auditorium. Le coût global du projet est estimé à 1 581 052 TTC. Le reste à charge pour la CARPF est de 381 970 euros.

Médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel :

L'actuelle médiathèque Aimé Césaire occupe un bâtiment provisoire de 350 m² construit en 2008 après l'incendie de la bibliothèque Louis Juvet. Ce bâtiment n'est plus adapté à la fréquentation en hausse, à la forte demande d'espaces de travail, ni aux nouveaux usages culturels des habitants notamment le développement du numérique et de l'action culturelle.

Le schéma de développement de la lecture publique réalisé en 2007 prévoit la réalisation d'un équipement de 1 200 à 1 500 m² pour le secteur de Villiers-le-Bel Ouest, situé entre le village et les ensembles plus récents d'habitat social densément peuplés.

Ces quartiers font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine dans le cadre du NPRU et le bâtiment de la médiathèque est pressenti pour accueillir la maison de projet.

Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour la restructuration / extension du bâtiment existant ou pour la réalisation d'un nouvel équipement dans le même secteur géographique. Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à 4 276 000 euros TTC en 2007.

Un développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais

✓ Mitry-Mory : rénovation de la médiathèque municipale et création d'un nouvel équipement au Village, qui n'en dispose pas et qui est éloigné de Mitry-le-Neuf.

✓ Mussy-le-Neuf : commune en forte expansion, la bibliothèque associative actuelle sera très prochainement insuffisante, un projet d'extension ou de construction sera à étudier

✓ Othis : avec une population de plus de 6.600 habitants, la bibliothèque municipale est aujourd'hui en-dessous des recommandations ministérielles et pourrait faire l'objet d'une extension ou d'une nouvelle construction.

✓ Villeparisis : avec plus de 26.000 habitants, la médiathèque municipale actuelle faisant 1.160 m², une extension ou une nouvelle construction permettrait d'atteindre les 1.850 m² recommandés (0,07m²/habitant).

✓ Juilly : l'ancienne bibliothèque du collège de Juilly pourrait accueillir un projet autour de l'image fixe et animée.

Un nouveau conservatoire à Villeparisis

Les locaux actuels du conservatoire de Villeparisis ne suffisent plus à accueillir les demandes de la population de la ville mais également des communes environnantes. Ce projet unique sur cette partie du territoire, répond à une volonté de développer l'enseignement de la musique mais également des techniques plus actuelles comme la création d'un studio son et image et le développement d'outils numériques répondant aux demandes du public. Cet équipement de rayonnement intercommunal a vocation à devenir une référence en la matière sur la partie Seine et Marnaise du territoire. Cet équipement serait intégré dans le projet plus global de constitution d'un écosystème numérique local, la mise en œuvre d'un NUMIXS Labs pour un positionnement en tant qu'un des pôles d'un Smart Territoire.

Cet équipement pourrait par ailleurs offrir une programmation culturelle diverses et variées qui manque sur cette partie du territoire intercommunal. Ce programme ambitieux est estimé à 6 000 000 € HT, les premières études de faisabilité sont programmées a premier semestre 2021.

Le centre d'interprétation de la céramique à Fosses – Antenne du musée Archea

Le site des potiers de la vallée de l'Ysieux a été exploité pendant plus de 1 000 ans et constitue l'un des plus importants lieux de production autour de Paris. Situé dans la vallée de l'Ysieux et dans le périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays de France dont Fosses est l'une des portes d'entrée, il permettra tout à la fois de révéler le paysage et de promouvoir la création céramique contemporaine. Il privilégie pour cela une approche à la fois culturelle et patrimoniale à travers le site archéologique et historique ; paysagère et environnementale en s'inscrivant dans la vallée de l'Ysieux et le PNR Oise-Pays de France ; créative et économique en proposant des expositions et des résidences d'artistes autour des arts du feu et de la céramique.

Pressenti comme un lieu de découverte des vestiges médiévaux mais aussi de la création contemporaine et de la valorisation des savoir-faire et des techniques, le projet scientifique et culturel s'articule autour de quatre axes : Restaurer, conserver et protéger les vestiges archéologiques sur site / Transmettre les connaissances sur le patrimoine céramique local et régional /Établir un lien avec la création céramique contemporaine et les arts du feu / Créer un lien vers la vallée de l'Ysieux.

Projet sous maitrise d'ouvrage CARPF. L'étude de programmation et de faisabilité est aujourd'hui achevée et le concours d'architecture prêt à être lancé / Projet validé en conseil communautaire. Le site a obtenu en juillet 2018 le label « patrimoine d'intérêt régional » attribué par la Région Ile-de-France et répond à d'importants enjeux de valorisation et de rayonnement du territoire. Le coût global du projet est estimé à 5 417 397 euros TTC. la DRAC (service musée) attribuera un montant de 500 000 euros et la Rgion un montant d'1 Million d'euro dans le cadre d'un CAR.

Le château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine

Situé dans un environnement urbanisé et ayant connu d'importantes mutations, le château d'Arnouville construit entre 1752 et 1760 pour le compte de Jean-Baptiste Machault, contrôleur général des finances puis garde des Sceaux et Ministre de la marine sous Louis XV, témoigne de la longue histoire de la commune et de ses relations avec la Capitale toute proche. Témoin unique du Siècle des Lumières dans l'Est du Val-d'Oise, c'est un lieu de patrimoine et de culture peu connu des habitants et rarement accessible au public du fait de sa vocation d'accueil et d'enseignement actuelle.

Le projet qui associe la commune d'Arnouville, l'association « L'Entraide Universitaire » propriétaire du château et la CARPF, vise à le restaurer et le transformer en lieu de culture et de patrimoine. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

✓ Histoire et patrimoine (En valorisant la double identité du domaine d'Arnouville : château des Lumières et lieu de mémoire du XXe siècle),

✓ Paysage et territoire (En s'appuyant sur l'histoire et la configuration du parc et la vallée du Croult et du Petit Rosne),

✓ Action culturelle et éducation artistique (pour favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture).

Ainsi, le château d'Arnouville pourrait, à travers des actions culturelles et pédagogiques pluridisciplinaires (musique, arts visuels, patrimoine, architecture, arts des jardins, photographie, environnement etc.) dans et hors ses murs, contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Un approfondissement de la démarche nationale sur l'Education Artistique et Culturelle (EAC) initiée par le Ministère de la culture, pourrait être proposé comme une caractéristique du site. Il s'appuierait sur les trois piliers majeurs de l'EAC que sont : l'acquisition des connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et les artistes qui pourraient être accueillis sur place pour des résidences, des masters classes ou des rencontres ponctuelles.

Projet partenarial Entraide universitaire/ville d'Arnouville/CARPF. Une étude de diagnostic sur l'état sanitaire du bâtiment, de faisabilité et de programmation des travaux à réaliser pour mettre en œuvre le projet de rénovation du château et le projet culturel a été réalisé. Le coût total du projet est estimé à 7 741 000 euros TTC.

L'hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la place du patrimoine hospitalier dans l'environnement urbain (démolition de l'hôpital de 1969 et restauration des vestiges de l'ancien hôtel-Dieu de 1208), un projet de réhabilitation de l'hôpital-Hospice de 1841 pour le transformer en musée de société (labellisé musée de France) est à l'étude. Les collections patrimoniales en histoire de l'éducation mais aussi en histoire hospitalière conservées à Gonesse témoignent de l'évolution de la société et interrogent les grands thèmes contemporains.

Afin de s'inscrire en complémentarité avec les équipements culturels et patrimoniaux du territoire et de répondre aux attentes des différents publics, le projet proposé développe quatre grands axes : L'éducation comme enjeu de société / Une approche humaniste du patrimoine à travers la santé et le soin / La mémoire collective et individuelle / Le laboratoire de créativité : résidence d'artistes et de chercheurs.

Chacun de ces axes est assorti de propositions concrètes et d'orientations et ces quatre domaines sont déclinés dans un projet ambitieux de musée protéiforme favorisant les échanges culturels et patrimoniaux sur un large territoire intercommunal : expositions hors-les-murs, accueil de collections d'autres musées de territoire, projets mutualisés et co-constructions d'événements.

Initié par la ville de Gonesse, ce projet pourrait être porté par la CARPF après obtention du label Musée de France au titre de ses compétences optionnelles. Une étude de diagnostic, de faisabilité et de programmation portée conjointement par la ville et la CARPF est en cours.

La rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses

L'étude de programmation est aujourd'hui achevée et le concours d'architecte prêt à être lancé / Projet validé en conseil communautaire. Le cinéma de l'Ysieux ne répond plus aux normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Au regard du contexte de développement des dispositifs scolaires et de l'augmentation constante de la fréquentation du cinéma, une seconde salle d'une jauge de 60 places est prévue.

Le coût global de l'opération est de 2 845 000 euros TTC. L'Etat est sollicité via le CNC à hauteur de 264 000 euros la Région Ile-de-France à hauteur de 460 000 euros et le département du Val-d'Oise à hauteur de 527 450 euros.

Le complexe sportif Raoul Vaux

Cet équipement est implanté au cœur du quartier de la Fauconnière à Gonesse, secteur classé zone urbaine sensible. La vétusté de cette installation sportive et l'inadaptabilité des locaux à leur usage actuel et futur sont autant d'éléments qui ont justifié la réflexion autour d'un projet de réhabilitation-extension.

Construit dans les années 60, le programme de réhabilitation-extension de la piscine Raoul Vaux est destiné à moderniser l'équipement devenu vétuste, en adaptant sa configuration à l'utilisation actuelle et aux besoins des pratiques sportives à venir.

La réflexion de la CARPF sur la programmation a tenu compte des besoins recensés des utilisateurs et de la capacité du nouveau lieu à accueillir de façon optimale différents usagers : grand public, les scolaires, les associations mais également la possibilité d'accueillir des manifestations sportives.

Les principaux enjeux du projet sont :

- ✓ Pour le grand public : diversifier et renforcer l'offre en permettant plusieurs modalités de pratique (nage en ligne, activités encadrées, détente/bien être, loisirs et jeux, remise en forme aquatique...).
- ✓ Pour les scolaires : Répondre aux besoins des établissements scolaires primaires et secondaires, afin de proposer aux écoles des cycles de natation d'une durée suffisante pour un apprentissage optimum dans des profondeurs de bassins variées (petite, moyenne et grande profondeur). L'accueil de ces scolaires doit se faire dans des conditions optimales de sécurité et de confort.
- ✓ Pour les associations : permettre les pratiques associatives (de la FFN, des associations locales...) sur bassin normalisé mais également de la plongée et d'autres activités actuellement présentes sur le centre aquatique.

Dans ce cadre le projet s'inscrit dans une volonté de mettre en place un outil fonctionnel, confortable et performant répondant aux nouveaux besoins. A ce jour ; la piscine Raoul Vaux ne dispose que d'un seul bassin de 25 m qui ne répond pas à l'ensemble des besoins. A cet effet, il proposera deux espaces aquatiques différenciés afin de répondre aux besoins de tous les usagers : un

bassin d'apprentissage de 170m2, une pataugeoire de 30 m2 et des plages, un bassin sportif de 375 m2 et ses plages et un espace de bien être (jacuzzi et sauna).

La surface de bassin totale permettra d'accueillir potentiellement 3 classes simultanément, 2 cheminements différenciés permettront d'accueillir aussi bien du public que des scolaires (selon les besoins).

Ce nouvel outil permettra une augmentation d'au moins 30% de public scolaire dans des conditions optimales, permettra de relancer la fréquentation du public avec un ouvrage plus chaleureux et accueillant qui offrira des prestations variées répondant aux besoins. Enfin, il offrira la possibilité au monde associatif de pouvoir accueillir et/ou organiser des manifestations sportives et ainsi créer une nouvelle dynamique.

Le coût estimé du projet est de 11 M€ avec un autofinancement de la CARPF de 7,4 M€. Une subvention de l'ANS d'un montant de 750 000 € est attendue. Les travaux doivent débuter au second semestre 2021.

Le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) exerce la compétence sports dont l'intérêt communautaire a été défini par la gestion et l'exploitation de 13 piscines, dont 4 en Seine-et-Marne, et une patinoire.

Pris en charge par la CARPF au 1er janvier 2018, le centre aquatique Plaine Oxygène, implanté sur la commune du Mesnil-Amelot, a été mis en service en septembre 2010. Il comporte 4 bassins aquatiques, un spa, un hammam, deux saunas, un espace de remise en forme, un restaurant et une plaine de jeux. La gestion et l'exploitation de cet équipement sont confiées depuis son ouverture en 2010 à un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Des malfaçons et dégradations prématurées constatées sur les ouvrages font l'objet aujourd'hui de travaux de remise en état afin de permettre un fonctionnement optimal. Cette réhabilitation est prévue pour une durée de 12 mois avec une réouverture prévue pour l'été 2021.

Le coût des travaux, de 8,2 M€HT, est entièrement pris en charge par Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

En parallèle une nouvelle consultation pour l'exploitation du site va être lancée afin d'exploiter l'espace en laissant aux candidats une liberté d'initiative (et les risques techniques et commerciaux liés à ces choix) : sur les réorientations du projet d'exploitation pour les activités non aquatiques, et le cas-échéant sur la mise en œuvre et portage des travaux induits.

L'extension et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis

Il s'agit d'une piscine de type "tournesol" construite il y a 50 ans avec toiture ouvrante pivotante qui permet de libérer les plages à 120° et le bassin l'été. Cependant, les installations (un seul bassin et des vestiaires insuffisants) ne répondent plus correctement à l'accueil du public, notamment scolaire.

La piscine existante est située à proximité du centre-ville et assure une interface avec les quartiers d'habitat et la zone d'activité.

Il est proposé de réhabiliter la structure ouvrante et le hall bassin pour en faire un bassin ludique et de construire une extension pour un bassin sportif et d'enseignement avec des lignes d'eau normalisées. L'extension intégrera également de nouveaux vestiaires pour tous les publics, des locaux pour l'administration de l'équipement et les clubs sportifs qui utilisent l'équipement.

Le coût d'opération actualisé est estimé à 13 M€.

Des équipements pour la petite enfance

- ✓ Claye-Souilly : construction d'un multi-accueil (minimum 40 berceaux) et un Relais Assistants Maternels (RAM). L'étude des besoins et de faisabilité est prévue en 2021, celles liées à la programmation et la conception en 2022 afin que les travaux puissent démarrer en 2023. Le coût d'opération de construction est d'environ 3,1M€ TTC et le coût de déconstruction du bâtiment existant (ancienne gendarmerie) d'environ 400 000€ TTC.
- ✓ Villeparisis : construction d'un multi-accueil (minimum 40 berceaux : crèche, halte-jeux) et un Relais Assistants Maternels (RAM) pour un coût de 2,7 M€ TTC.
- ✓ Saint-Mard : construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant pour lequel la CARPF s'engage sur l'achat de 1920 places pour un budget d'environ 237 500 euros TTC par an.
- ✓ Compans : construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant : pour lequel la CARPF s'engage sur l'achat de 12 places pour un budget d'environ 150 000 euros TTC par an.

8.4 La Mise en œuvre des schémas d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise et de Seine-et-Marne

La CARPF est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Elle est soumise au respect des schémas d'accueil des gens du voyage pour la période 2020-2026.

Lesdits schémas définissent l'emplacement des aires d'accueil, les grands principes d'accompagnement à la sédentarisation (MOUS et réalisation de terrains familiaux) ainsi que la localisation des aires de grand passage.

Construction des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Seine-et-Marne pour la période 2020-2026 prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 31 places sur la commune de Mitry Mory et de 20 places à Othis.

Le Programme local de l'habitat intercommunal 2020-2025 adopté par le conseil communautaire du 19 décembre 2019 comporte dans son axe 3 l'action 16 « développer l'offre en faveur des gens du voyage et répondre aux enjeux de sédentarisation » qui définit comme objectif opérationnel « Etre en conformité avec les objectifs du Schéma d'Habitat et d'Accueil des Gens du Voyage » notamment par la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis.

➤ La CARPF a engagé la réalisation de l'aire d'accueil de Mitry-Mory à l'été 2021 avec un objectif de finalisation prévisionnelle pour fin 2023.

➤ La CARPF va engager les démarches préalables pour la réalisation de l'aire d'accueil à Othis au cours de l'année 2021.

La réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de la CARPF en Seine et Marne

La CARPF est dotée de deux aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) en Seine et Marne à savoir :

✓ L'aire de Dammartin-en-Goële se situe à 11, rue Louis Braille sur la commune de Dammartin en Goële. Elle est composée de 20 places :

✓ L'aire de Villeparisis se situe au « Carrière aux Viormes », sur la commune de Villeparisis, et est composée de 30 places.

Les deux aires sont gérées via contrat de gestion conclue avec le prestataire DM-Services.

Ces deux aires d'accueil des gens du voyage feront l'objet des travaux de réhabilitation éligibles aux subventions de l'État dans le cadre du nouveau "Plan de relance - soutien aux personnes en grande précarité" mis en œuvre par le décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage.

Une enveloppe budgétaire "Plan de relance-soutien aux personnes en grande précarité" de 20 millions d'euros sur 2 ans (2021 et 2022) à l'échelle nationale a été créée pour financer les projets de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention peut atteindre 6.482 euros par place (pour notre CARPF : Louvres 47 places (Val d'Oise), Dammartin-en-Goële : 20 places, Villeparisis : 30 places). Le Département de Seine et Marne est considéré prioritaire. L'enveloppe sera disponible à partir de 2021 et les travaux doivent être engagés sur les périodes 2021 et 2022. un recensement des aires d'accueil pouvant bénéficier de cette aide a été réalisé.

Les travaux portent sur la réhabilitation des blocs techniques et sanitaires, du tableau général basse tension (TGBT) et des voiries, ainsi que des équipements d'automatismes. Le budget des travaux à engager est estimé à 450.000 euros (200.000 € pour Dammartin et 250.000 € pour Villeparisis).

➤ La CARPF a fait remonter les besoins pour les 2 aires.

La réalisation de la MOUS de Compans

Une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est en cours pour l'accompagnement à la sédentarisation des ménages des Gens du voyage de la commune de Compans. L'objectif de cette MOUS est d'appréhender et de

résoudre les installations récentes et plus anciennes de familles du voyage en quête d'ancrage local sur des terrains non constructibles et/ou dangereux et dans des constructions rarement autorisées.

La MOUS vise à déplacer les propriétaires de terrains classés ENS non constructibles implantés sur des secteurs exposés ou inscrits dans des plans de réhabilitation environnementale et à limiter la densification des parcelles en situation de sur occupation situés au Moulin d'Ouacre et chemin des Marais.

Le projet de MOUS doit permettre d'offrir aux gens du voyage, déjà installés sur le territoire communal, un nouveau quartier hors zone naturelle sensible, hors zone de fort bruit, en leur proposant un nouveau terrain accessible, desservi par les réseaux et voiries divers, ainsi qu'en continuité avec les extensions urbaines prévues et du hameau existant le Moulin d'Ouacre.

➤ La CARPF a engagé les démarches.

8.5 La mise en place d'un système de sécurité performant

Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)

Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi) a été mis en service en 2013, il lie sous convention de prestations de services quatre communes de l'intercommunalité (Arnouville, Garges-Les-Gonesses, Villiers-Bel et Sarcelles, représentant près de 50% de l'ensemble de la population de l'EPCI) et dont la gestion mutualisée est confiée à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le système d'exploitation du CSUi est inchangé depuis sa mise en service, il y a donc lieu à la fois de le rénover et d'optimiser les conditions techniques de son fonctionnement. Par ailleurs, l'augmentation des flux de vidéoprotection à exploiter et la hausse permanente du nombre de réquisitions de séquences vidéo (plus de 500/an) par les forces de l'ordre justifient ce changement profond.

A ce jour le CSUi permet l'exploitation en temps réel de 265 caméras et la demande des communes préfigure l'exploitation à court terme de 400 caméras.

Le projet de rénovation consiste dans la migration du système constructeur d'origine vers une plateforme ouverte (à toutes marques de fabricant de caméras) capable d'accepter un nombre plus important de caméras et d'équipements tout en permettant de favoriser l'interopérabilité de celui-ci avec d'autres modules d'exploitation et d'autres équipements du marché (telle la vidéoverbalisation).

Dans le même temps, l'infrastructure sera largement virtualisée et ainsi économe en place et en énergie, répondant aux contraintes d'optimisation qui sont celles de l'ensemble des Centres de Supervision Urbains et qui se posent en particulier dans les locaux actuels du CSUi. Enfin, compte tenu de l'évolution technologique du parc de caméras et de ses besoins en ressources, l'ensemble des éléments actifs permettant l'interconnexion entre les sites primaires et secondaires dédiés aux réseaux de vidéoprotection seront remplacés.

Le projet de modernisation des caméras (remplacement de 126 sur quelques semaines), associé aux aux plus fortes résolutions de ces dernières, nécessitent de mettre en cohérence le système d'exploitation avec ces nouvelles exigences et donc de le moderniser.

Au-delà, le projet contribue à la transition écologique car la rénovation du CSUi va permettre de changer les serveurs par des machines moins énergivores, de bénéficier d'une nouvelle infrastructure de serveurs qui sera entièrement virtualisée afin d'optimiser les ressources de calcul et de réduire la consommation d'énergie et de déposer les serveurs existants qui seront recyclés via des filières de recyclage adaptées par le constructeur.

Le projet représente un montant d'investissement estimé à environ 610 000 € TTC et est financé à 100% par les communes membres du service.

Les éventuelles subventions viendront compléter la participation des communes, puisque ce projet fera l'objet de demandes de co-financement auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise.

La modernisation des caméras du CSUi

Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi) lie sous convention de prestations de services quatre communes de l'intercommunalité (Arnouville, Garges-Les-Gonnesse, Villiers-Bel et Sarcelles, représentant près de 50% de l'ensemble de la population de l'EPCI) et dont la gestion mutualisée est confiée à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Il comprend actuellement 265 caméras et prévoit à court terme d'en disposer 400.

Le projet s'inscrit tout d'abord vers une remise en état du système et de ce fait dans une logique de cohérence territoriale entre les 4 communes relevant de deux commissariats distincts.

Le projet de remplacement de ces 126 caméras vise ainsi à améliorer le bon fonctionnement du système dans son ensemble, entre communes, et entre commissariats de police nationale (Gonnesse et Sarcelles) car la qualité des images impacte sensiblement les déports d'images qui sont très utilisés pour le visionnage par les deux commissariats (très principalement) et de plus en plus par les communes (via les déports locaux d'images). Dans le même objectif, la meilleure qualité d'images visionnées et potentiellement extraites améliorera pour les deux commissariats les résultats des forces de sécurité nationales en cas de réquisitions judiciaires (plus de 500/an).

Ce projet s'inscrit ensuite dans une logique technique et de long terme, car il vise à supprimer 123 caméras dites constructeurs, dont certaines sont en fonction depuis la mise en service du CSUi (2013), par des caméras dites interopérables et donc compatibles avec tout système d'exploitation de vidéoprotection, et alors que la rénovation et l'optimisation du système d'exploitation du CSUi va aboutir en 2022 à un système indépendant de tout système constructeur. Le renouvellement dans le même temps du système d'exploitation s'accommodera justement avec ce type de caméras.

Au-delà, le projet contribue à la transition écologique car le remplacement des caméras va amplement diminuer les interventions liées aux pannes actuellement constatées et donc les déplacements de véhicules, montages de nacelles etc.

Le projet représente un montant d'investissement estimé à environ 630 000 € TTC et financé à 100% par la communauté d'agglomération.

Les éventuelles subventions viendront compléter le financement de la communauté d'agglomération, puisque ce projet fera l'objet de demandes de co-financement auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise.

L'Hôtel de Police Intercommunale

Le service de police intercommunale, regroupant 17 communes de la communauté d'agglomération et dont le conventionnement portera a minima à 43 policiers équivalent temps plein en 2026 (contre 37 actuellement) est situé à Louvres, rue de la Briqueterie, dans un recoin la Zone industrielle du même nom, peu accessible aux usagers et avec des conditions d'aménagement certes optimisées mais limitées.

La CARPF est propriétaire de l'ensemble immobilier qu'occupait, jusqu'au 31 décembre 2021, le centre des finances publiques de Louvres.

Elle souhaite donc affecter cet ensemble devenu vacant à la réalisation d'un hôtel de police intercommunale, ce qui permettrait à la fois :

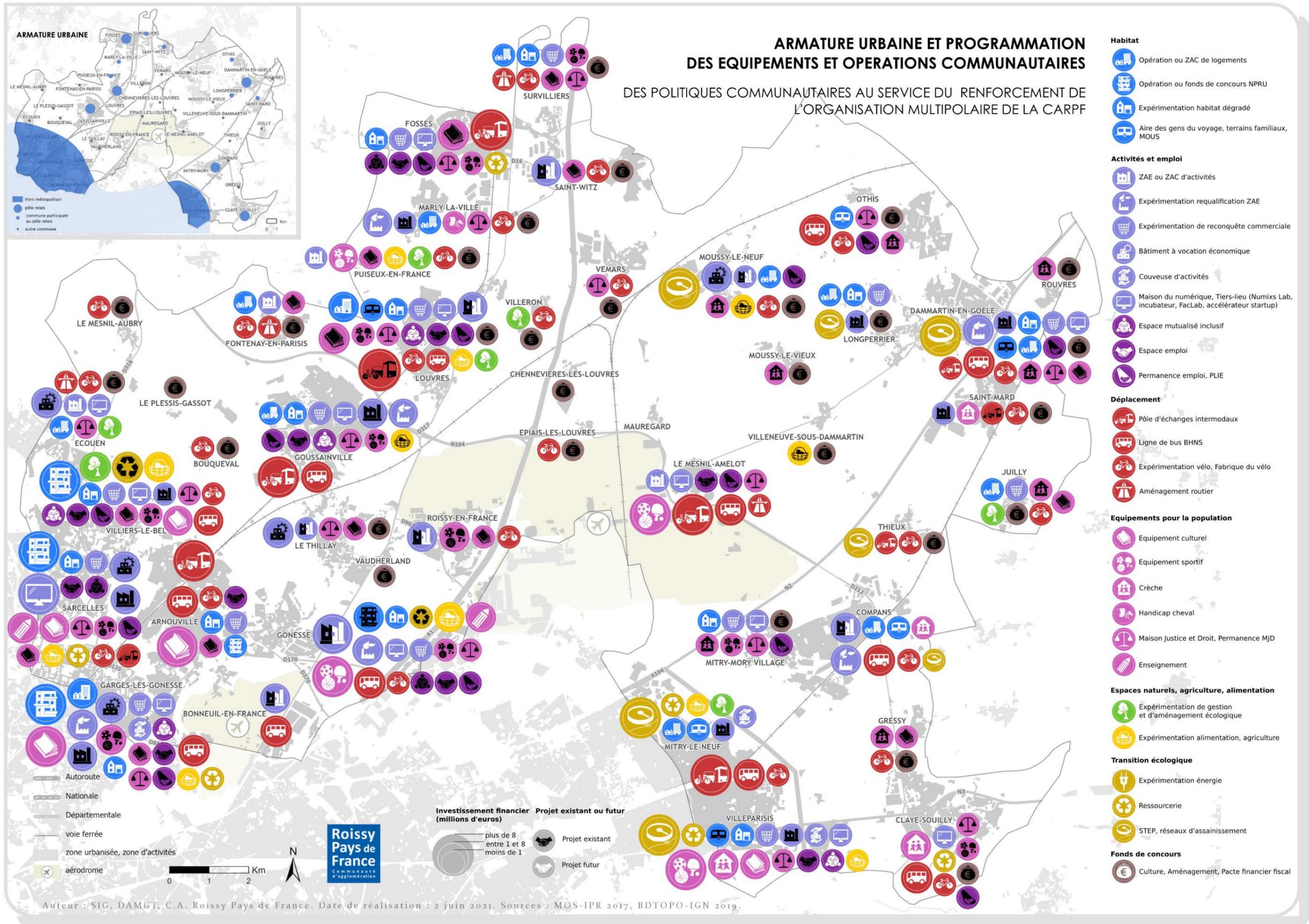
- ✓ De disposer d'un équipement accessible au public au centre-ville d'une commune en pleine mutation et centrale sur la partie Val d'Oisienne de la communauté d'agglomération.
- ✓ De positionner la police intercommunale et donc la mutualisation de ce service comme un service « phare » de l'agglomération au service des communes.
- ✓ D'aménager l'équipement dans des conditions d'accueil et de sécurité renforcées.

D'optimiser la dépense publique en consacrant un bien appartenant déjà à l'agglomération et affecté au public en le maintenant au service du public.

Au-delà, le projet contribue à la transition écologique car la réalisation de cet hôtel de police va permettre de renforcer l'isolation thermique et phonique de l'équipement, d'équiper l'équipement de bornes de recharges électriques de véhicules pouvant être utilisés pour le service de police, et de recourir aux solutions de fibre optique existantes et donc locales afin de raccorder avec plus d'efficacité des dispositifs de vidéoprotection communaux, évitant potentiellement des déplacements entre sites publics

Le projet représente un montant d'investissement estimé à environ 1 000 000 € TTC et financé à 100% par la communauté d'agglomération.

Les éventuelles subventions viendront compléter le financement de la communauté d'agglomération, puisque ce projet fera l'objet de demandes de co-financement auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise.



9 Les équipements communaux, au plus près des besoins de la population

9.1 Le renforcement de la TVB avec la valorisation de cœurs de biodiversité

Le projet de parc agro urbain de Villiers-le-Bel

Le projet de parc agro urbain qui prolonge la trame verte depuis le Mont Griffard jusqu'à Sarcelles, a pour objectif de transformer le couloir agricole de 80 ha en y développant des activités de production plus adaptées à un contexte urbain (agroforesterie, maraîchage ...) et destinées au marché local. Ce projet, qui vise à promouvoir l'agriculture biologique et l'alimentation durable, s'inscrit en complémentarité du projet PAUSE à vocation de transformation et des projets d'agriculture urbaine développés au cœur de quartiers en renouvellement urbain.

Le Parc Agro Urbain est pensé comme un lieu phare de démonstration, mais également futur créateur d'emplois locaux, de formations et de mise en pratique pour les habitants (maraîchers, arboriculteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc.). Il s'appuie dans un premier temps sur les vergers et les espaces agricoles laissés en jachère.

Coût Etudes : 150 000 € HT. Financement actuel : 75 000 € (ANRU).

Coût Investissement : 1 219 000 € HT / Préfiguration : 233 500 € dépenses HT / Phase exploitation : 985 500 € dépenses HT / Financement actuel : 350 000 € (ANRU).

Le renforcement de la trame végétale à Moussy le Neuf

- ✓ Berges de l'étang du centre : cet équipement a été réalisé en 1989, il est nécessaire de consolider, de restaurer les berges et d'en faire un lieu de promenade avec des plantations ; coût : 300 k€ en 2023/24/25
- ✓ Replantation de haies bocagères le long de certains chemins afin de reconstituer un écosystème faune/flore : 3 km à raison de 500m/an : 10 k€ le km entre 2021 et 2026.
- ✓ Dépôts sauvages : mise en place de barrières et moyens de surveillance type Eaux et forêts : 30 k€ HT entre 2021 et 2023.

Aménagement de la Mare de la Jalaise à Othis

La ville d'Othis prévoit l'aménagement qualitatif de la mare de la Jalaise permettant la gestion des eaux pluviales tout en respectant la biodiversité.

La réhabilitation du Parc de la Biberonne à Thieux

Le parc de la Biberonne est un parc communal situé en cœur de village et dont le plan d'eau principal et les arbres sont aujourd'hui en très mauvais état. Ce parc est un point très vert de la commune, un poumon, un îlot de fraîcheur, il y a lieu de remettre en état. Ce parc est situé non loin d'un lavoir et il y lieu faire une étude hydraulique afin de bien gérer le ru, le plan d'eau et les espaces verts. Le cout des travaux prévus en 2022/2023 serait d'environ 250 000€. Les partenaires financiers seraient le Département, la Région et l'état.

L'aménagement d'un « poumon vert » dans le Bois du Seigneur à Goussainville

Dans les années 90, une ancienne décharge a été installée au lieu-dit du « Bois du Seigneur ». Depuis sa fermeture il y a une dizaine d'années, cet espace n'a pas retrouvé de nouvel usage et la nature y a partiellement repris ces droits. Toutefois, certaines activités (ferrailleurs, dépôts sauvages ...) se poursuivent et contribuent à dégrader le site.

La ville souhaite réaménager ce site de 45 ha en parc paysager d'échelle intercommunale. Il permettra aux habitants de Goussainville et des environs de bénéficier d'un espace paysagé et boisé de qualité, améliorera le maillage de circulations douces entre les communes (vélo, piéton, parcours sportif). Il constituera aussi un lieu de promenade et de détente pour les employés du futur pôle d'activités en projet, à proximité immédiate.

Coût prévisionnel : 4 à 6 M€. Durée de réalisation : 2022-2026.

Le renforcement de la TVB d'Ecouen

- ✓ L'aménagement du quartier du Mail, et notamment de sa partie Nord très minérale, qui nécessite une remise en valeur de façon à améliorer le cadre de vie des habitants : création de jardins partagés (environ 1800 m²), d'espaces détente/repos, de miroirs d'eau et d'une allée plantée d'arbres fruitiers notamment.
- ✓ Une étude d'identification, de remise en valeur, d'amélioration des itinéraires pédestres et des circulations douces : la commune souhaite promouvoir le développement touristique tout en respectant l'environnement naturel et urbain. L'enjeu de l'étude est de créer un maillage de circuits pédestres, de qualité et sécurisé, cohérent avec les communes limitrophes, accessible à tous (plusieurs niveaux, familles, touristes, marcheurs aguerris, seniors...) et équilibré sur l'ensemble du territoire, tout en valorisant les richesses architecturales, culturelles, paysagère de la commune ainsi que la diversité des espaces naturels de la commune et également d'améliorer les liaisons inter-quartiers en limitant l'usage de la voiture au sein de la ville et en rendant plus agréables les déplacements au sein de celle-ci.
- ✓ Une étude d'aménagement paysager du Parc Charles de Gaulle comprenant la mise en valeur du lavoir avec remise en eau du bas du Parc CDG
- ✓ L'aménagement de 2 îlots de biodiversité en entrée de ville : l'enjeu pour la commune d'Ecouen est de créer une transition écologique ville/campagne/foret tout en valorisant son patrimoine paysager et naturel en intégrant la biodiversité au sein de son schéma de développement. Cet aménagement d'envergure et représente la première étape de la démarche de transition écologique.

La reconquête d'espaces naturels dégradés à Compans

- ✓ La restauration de la zone humide du Grand Marais : le Grand Marais de Compans ne joue plus son rôle du point de vue du fonctionnement hydraulique et fait l'objet de pollutions diverses. Il est devenu une « décharge sauvage ». Tous les arbres, pieds dans l'eau constamment, sont morts. Pour autant il s'agit d'un secteur à enjeu du fait qu'il soit une zone humide à protéger et qu'il soit inscrit dans un périmètre « Espaces naturels sensibles » par le Département de Seine-et-Marne et qu'il est reconnu au sein des trames vertes et bleues. Des travaux de remise en état du site sont prévus. Ils vont consister à retirer l'intégralité des remblais, enlever les débris végétaux, bois morts, déchets plastiques et ordures, abattre et dessoucher les peupliers, supprimer tous les arbres morts. Il est prévu que 30% de la surface soit replantée par des arbres et le reste réensemencé. Le chemin rural sera réhabilité et les continuités hydrauliques rétablies de manière à ce que la zone soit alimentée uniquement par la nappe, de façon saisonnière. Le projet prévoit également la création de systèmes de surverse vers le cours d'eau, par zone, de manière à assurer une hauteur d'eau minimum, favorable au développement d'espèces hygrophiles et l'aménagement de plusieurs mares pour la reproduction des amphibiens. Ce projet initié par la commune de Compans a été repris par Aéroports de Paris dans le cadre des travaux de compensation du Terminal 4. Le projet étant abandonné, les travaux de restauration de la zone humide sont suspendus dans l'attente de l'émergence d'un nouveau projet.
- ✓ La reconquête de la Biberonne : la municipalité de Compans a pleine conscience de la nécessité de préserver ses espaces naturels, rares dans le secteur Nord seine-et-marnais. Elle a engagé depuis plusieurs années une politique de réappropriation de ces espaces et acquiert progressivement les parcelles qui longent la Biberonne et la Beuvronne. L'objectif consiste à protéger et valoriser ces espaces et à les ouvrir au public dans un souci de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- ✓ Le projet prévoit la réalisation d'une maison de l'environnement, la création d'une ferme pédagogique, la création d'un jardin médicinal et d'un arboretum, la plantation d'arbres fruitiers, la reconstruction d'un ancien lavoir, la pratique de l'éco-pâturage, la plantation de vignes (qui existaient auparavant), etc. Le projet prévoit également le reméandrage de la Biberonne, pour lui redonner un cours plus naturel. Plusieurs ruches ont déjà été installées et sont gérées par les agents de la commune. Le miel est distribué aux habitants.

9.2 Le développement des circuits-courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf

La commune a lancé à la rentrée 2018 son projet « mieux manger en gaspillant moins », ce projet a démarré par le « gaspiller moins », partant des chiffres nationaux que l'on retrouvait sur la commune c'est-à-dire 30% de gaspillage (sur 10 plats achetés 3 vont à la poubelle). A la rentrée 2019, la commune est passée à la cuisine sur place faite par un chef. Actuellement, le gaspillage est de 5%, l'objectif est de tomber à 2%.

En parallèle la commune a lancé le maraîchage (3,5ha) sur du foncier acheté dans le cadre du remembrement. Les légumes bio viennent pour une partie du maraîchage local (en fonction de la montée en puissance) et de producteurs locaux afin d'être en circuits courts. Elle a investi 2000 m² de serres et réalisé les clôtures. Sur le maraîchage, la commune va réaliser un forage agricole pour l'arrosage, coût : 150 k€ HT en 2021

En parallèle du maraîchage, la commune réalise un verger de 4,9 ha qui nécessite les investissements suivants : acquisition de foncier pour réaliser un verger : 100 k€ en 2021 / Clôture : 30 k€ HT en 2021 / Plantations fruitiers 1ère tranche : 20 k€ en 2021 / Plantations fruitiers 2ème tranche : 20 k€ en 2022 / Plantations fruitiers 3ème tranche : 20 k€ en 2023 / Plantations haies bocagères : 30 k€ prévus en 2021/2022 et 2023 / Réalisation d'un jardin pédagogique : 30 k€ en 2022 / Construction d'une serre géodésique : 35 k€ en 2023 / Locaux matériel d'exploitation : 600 k€ en 2023/2024

De plus, un distributeur vente a été installé (un bloc de 80 casiers automatiques) alimenté par le maraîcher et permettant à la population de s'approvisionner 24h/24 (coût en 2020 : 30 k€).

La création d'une Maison de l'Environnement à Villeparisis

La commune souhaite créer un potager pédagogique de 150 m² associé à une Maison de l'Environnement afin de transmettre les bonnes pratiques et les bases d'un jardinage bio et respectueux de l'environnement à différents publics (à court terme) et de valoriser la production (fruits/légumes) avec des dons à des associations caritatives et autour d'ateliers sur l'alimentation (à moyen terme). Budget prévisionnel : 2 M TTC.

Un projet de diversification agricole et de circuit court à Rouvres

Un projet est en cour d'étude afin de développer une activité de maraichage sur la commune. De plus, Rouvres souhaite développer les circuits court et avoir enfin un petit commerce de proximité.

9.3 La rénovation énergétique des bâtiments et autres projets en faveur de la transition énergétique

La rénovation de l'habitat privé à Villiers-le-Bel

Compte tenu de l'état de dégradation d'une partie du parc privé et de l'augmentation des situations d'habitat indigne sur le territoire, la Ville développe de nombreux dispositifs d'amélioration de l'habitat visant à rétablir un bon fonctionnement au sein des copropriétés et/ou à réaliser les travaux nécessaires de remise aux normes, de décence et de performance énergétique. Plusieurs dispositifs sont en cours ou à venir : la reconduction d'une OPAH RU dans le centre ancien, également inscrite dans l'Opération de Revitalisation Territoriale, 2 plans de sauvegarde (quartiers PLM/DLM) et 3 OPAH CD (quartiers PLM/Village)

Le bilan du POPAC a par ailleurs démontré la nécessité d'intervenir plus fortement sur une dizaine de copropriétés fragilisées des quartiers DLM/PLM, avec un risque de décrochage accru par la réhabilitation du parc social en cours dans le cadre du NPRU.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces opérations, un soutien en ingénierie (financement d'1 ETP sur 5 ans) est nécessaire. Un soutien à l'investissement est également à envisager en complément des aides de l'ANAH, pour déclencher la majoration des aides existantes (règle du X+X) et proposer des programmes travaux soutenables au regard des faibles ressources des copropriétaires.

Le fonds d'intervention est estimé à 500 000 € sur 5 ans pour l'OPAH RU. Pour les Plans de sauvegarde et OPAH CD, il s'élève à 1 400 000 €, soit environ 15% du coût travaux HT estimé à 9 300 000 € HT.

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Villiers-le-Bel

Il s'agit de mener des études d'audit énergétique et de faisabilité technique et économique portant sur des travaux de rénovation bâtiment aire et de substitution des systèmes de chauffage pour 3 équipements municipaux construits dans les années 1960/70 et qui n'ont pas l'objet de travaux de réhabilitation. Ils ont de fait des performances énergétiques faibles.

Il s'agit du groupe scolaire Ferdinand BUISSON, de l'Ecole maternelle Pauline KERGOMARD et du gymnase Pierre de Coubertin

Le groupe scolaire Ferdinand Buisson est actuellement chauffé au gaz. Le bâtiment ne comporte aucune isolation des murs pour la partie construite en 1973. Pour l'année 2020, la consommation électrique représente 38115 kWh et la consommation gaz est de 250MWh.

L'école maternelle Pauline Kergomard, construite en 1964, ne comporte aucune isolation des murs. Pour l'année 2020, la consommation électrique représente 12719 kWh et la consommation gaz est de 156 MWh.

Le prix moyen pour une rénovation énergétique (isolation de la toiture, isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures, volets isolants) y compris substitution du chauffage gaz par une pompe à chaleur, est de : 310 € HT /m². A titre d'exemple, pour l'école Ferdinand Buisson, le coût d'objectif de la rénovation énergétique y compris changement de type de chauffage représenterait 620 000€ HT.

La réhabilitation comprenant la rénovation thermique du gymnase Pierre de Coubertin est évaluée à 4,2 M€ HT.

La rénovation de la Maison des associations de Thieux

La commune a besoin d'une maison des associations. Elle est actuellement en possession d'une bâtisse, située proche de l'église, au cœur du village, qui accueillait la mairie. Cette bâtisse est aujourd'hui occupée par des logements venant d'être libérés. Les travaux envisagés en 2022 d'un montant de 400 000€00, seront les suivants : réaménagement de la structure, isolation de la bâtisse, remplacement des menuiseries extérieures et rénovation énergétique. Le coût serait financé pour partie par un Contrat rural et de la DETR. Les partenaires financiers seraient donc le Département, la Région et l'état

La rénovation des bâtiments scolaires de Louvres

L'école maternelle du Moulin est équipée d'un chauffage électrique par le sol et par convecteurs. Le chauffage par le sol est obsolète et la commune s'oriente vers une installation de type pompe à chaleur air/eau. Il est nécessaire de poser un ensemble PAC et chaudière, des radiateurs hydrauliques (ou des ventilo-convecteurs à eau ou des unités à cassette) et de revoir toute la distribution du circuit hydraulique. Estimation pour ce bâtiment : 250 000.00 € /HT. Planification été 2022

Le bâtiment de l'Ecole élémentaire du moulin date des années 70. Afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique de ce bâtiment la commune souhaite réaliser des travaux et profiter de ces travaux pour remplacer l'ensemble des éclairages par des éclairages LED. Travaux à réaliser : faux plafonds isolants 45 000 €/HT et Eclairages LED : 10 000.00 € HT. Calendrier : 2022/2023.

Le renouvellement de l'éclairage public de Louvres

La commune de Louvres dispose d'un parc d'éclairage public d'environ 1500 points lumineux, dont le taux de vétusté est d'environ 60% et dont le pourcentage d'éclairage LED est relativement bas. La facture d'énergie pour l'éclairage Public est d'environ 88 000 € par an l'objectif est de la diminuer d'environ 40%. L'objectif de la commune est de remplacer pendant la durée de son mandat un grand nombre de lanternes fonctionnant au sodium haute pression par des lanternes LED, plus économiques et plus écologiques et d'équiper les lanternes ou les armoires de systèmes permettant la variation d'intensité des éclairages à différentes heures de la nuit. Travaux à réaliser : remplacement des éclairages et installation de modules de variation : 110 000.00 € HT /an. Calendrier : 2021/2025

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Moussy-le-Neuf

✓ Salle du chêne (construite en 84) : 850 k€ € TTC en 2021/2022

✓ École du Chêne isolation toiture et changement de fenêtres avec volets roulants : 1 200 k€ en 2023/2024

✓ Isolation mairie actuelle et salle Jeanne d'Arc (salle du conseil et des mariages) : 300 k€ en 2023

La rénovation du complexe sportif de Roissy-en-France

Depuis juillet 2019, les bâtiments de plus de 1000 m² sont soumis au dispositif « Eco Énergie tertiaire ». Ce dispositif est encadré par un décret qui fixe les obligations et objectifs de réduction de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires. Ces obligations s'appliquent aux collectivités territoriales leur permettant ainsi de participer aux objectifs nationaux de neutralité carbone.

Aussi, au titre des économies d'énergie dont la collectivité devra apporter la preuve à 1ère échéance en 2030, le remplacement des baies vitrées d'origine sur les 3 niveaux du complexe sportif des Tournelles (1980) apparaît comme une 1ère action d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment en question. Budget prévisionnel : 250 000 € HT.

L'optimisation en énergie des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux à Claye-Souilly

La commune de Claye-Souilly souhaite réhabiliter son patrimoine communal et mener un projet d'optimisation énergétique et d'amélioration d'éclairage sur les complexes suivants : Gymnase des Tourelles, Centre de loisirs Planète Oxygène, Boulodrome, Gymnase Loison, Gymnase des Tilleuls et Dojo parc Buffon. L'objectif est de remplacer un éclairage vétuste et énergivore par un équipement en LED. Avant-projet / études : 37 000 euros HT. 2ème semestre 2021 / 2022.

La rénovation du stade de Juilly

Le remplacement des projecteurs halogènes du stade en led constitue une priorité pour la ville de Juilly. Les travaux sont envisagés pour la fin 2021 ou premier semestre 2022. Le coût des travaux envisagés est de 21 751,20 € HT soit 26 101,44 € TTC.

La réhabilitation thermique et acoustique des écoles Maupertuis et Bastié à Claye-Souilly

La commune de Claye-Souilly est dotée de 4 groupes scolaires constitués de 4 écoles élémentaires et 5 maternelles. Parmi ceux-ci, deux groupes construits dans les années 1980 dans les conditions de construction de l'époque (béton, toits terrasses et simple vitrage) nécessitent une rénovation complète afin d'améliorer les conditions d'accueils des enfants.

À la suite des audits énergétiques commandés sur nos écoles dès l'installation du nouveau conseil municipal en mai dernier, la commune souhaite lancer, pour l'année 2021, le marché de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation de l'isolation thermique et acoustique des façades et le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Mauperthuis (319 élèves) et du groupe scolaire Maryse Bastié (325 élèves).

L'objectif de ce projet est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments et d'offrir à nos élèves un confort de travail. Les travaux doivent être terminés pour la rentrée de septembre 2022 et septembre 2023. Coût estimatif : 1 867 177,00 € HT.

La commune de Rouvres a plusieurs projet qui peuvent s'inscrire dans le cadre du CRTE.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux de rouvres

Plusieurs bâtiments de la commune dont l'école, le centre de loisirs ainsi que la Mairie ont besoin d'être mis à niveau sur le plan énergétique (chauffage au fioul ou avec des convecteurs électrique d'ancienne génération. Coût estimatif pour le centre de loisirs : 15k€.

La création d'un réseau de chaleur à Bouqueval

La création d'un réseau chaleur revêt une grande importance pour la commune de Bouqueval. Coût estimatif : 1,9 M€ HT

9.4 Le renforcement de la multimodalité et le développement du vélo

Le plan cyclable de Moussy le Neuf

Moussy le Neuf s'inscrit dans les schémas directeurs de la CARPF pour les pistes cyclables entre les communes, les gares et les pôles d'intérêt économique. Dans la perspective de la construction de futurs collèges à Moussy le Neuf (un collège provisoire de 400 places pour 2022/2023, puis en remplacement du collège provisoire, un collège définitif de 800 places pour 2025/2026) qui accueilleront également les collégiens des communes voisines (Moussy le Vieux, Mauregard, Le Mesnil Amelot, Villeneuve et Longperrier), il est prévu :

- ✓ La réalisation de pistes cyclables desservant les communes précitées aux futurs collèges. Ces pistes utiliseront en priorité des chemins communaux ou le bord de la Biberonne. L'aménagement d'un km de piste coûte 50k€ HT et il y a environ 15km de pistes à aménager, soit 750k€ HT sur 2022/2023
- ✓ La réalisation d'un réseau de pistes cyclables « intra-muros » afin de desservir tous les points de la commune au centre bourg et aux écoles/ALSH/cantine/salle de sports du Chêne. Au fil de l'urbanisation des dents creuses, les projets ont toujours ménagé des sentes piétonnières ou cyclistes ce qui permet d'avoir aujourd'hui un réseau « intra-muros » d'environ 7,5 km soit 375 k€ HT pour 2021/2023
- ✓ Dans le cadre de la construction du collège provisoire et du collège définitif : réalisation d'un garage à vélos dans un espace de détente et au départ des pistes cyclables : 25 k€ HT en 2022/2023 pour le collège provisoire puis 75 k€ HT en 2025/2026 pour le collège définitif et réalisation d'une gare routière pour les bus : pour les années 2025/2026 : 300 k€ HT.
- ✓ L'inscription dans le Plan vélo de l'Éducation Nationale : achats de 30 vélos pour les CM1/CM2, création d'un rangement et atelier d'entretien : 25k€ pour 2021

Le plan Vélo de Villiers-le-Bel

Le plan Vélo de la Commune de Villiers le bel a été approuvé par le Conseil municipal du 31 janvier 2021. Il comporte 4 axes : la création de 15 km de pistes/bandes cyclables à l'horizon 2030, ainsi que les aménagements de voirie nécessaires et de parkings vélos sécurisés, selon un plan directeur / Un programme d'actions de développement de la pratique du vélo en lien avec différents acteurs et programmes de la ville (cités éducatives, CCAS, centres sociaux culturels, Contrat local de santé) / le développement d'un parc interne de VAE et l'instauration du forfait mobilités durable / le développement d'activités liées au vélo (réparation, location) dans le cadre des structures de l'ESS.

La mise en œuvre du plan vélo est estimée à 3,3 M€ HT sur la totalité du plan vélo.

Pour le programme d'investissements 2021-2022, celui a fait l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL plan de relance en janvier 2021 d'un montant de 220 000€ sur un montant global de travaux de 460 000€ HT.

Le plan vélo de Goussainville

Dans le prolongement du plan vélo en cours d'élaboration par la CARPF, la Ville prévoit de lancer prochainement les études concernant le plan vélo communal. Celui-ci permettra de déterminer et de réaliser un schéma cyclable cohérent sur l'ensemble de la commune. Néanmoins, de premiers projets seront réalisés prochainement en lien avec les réhabilitations de voirie, notamment rue Jacques Potel, avenue de Montmorency ainsi que l'embranchement sur la RD47.

Coût prévisionnel : 5 à 15 M€. Durée de réalisation : 2022-2026.

La réalisation d'aménagements cyclables à compans

La commune souhaite réaliser les aménagements cyclables inscrits dans son plan local des aménagements cyclables approuvé en conseil municipal fin mai 2021. Deux axes d'aménagement sont prioritaires : un premier axe qui permet de relier la gare de Compans à la gare de Mitry-Claye, un second axe qui reprend en majeure partie le tracé de la Scandibérique. Une portion de ce second itinéraire, située chemin des Marais, sera aménagée fin 2021 par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

9.5 La requalification des centres-villes et des quartiers

Le réaménagement du Pôle Gare RER D de Goussainville

Le Pôle Gare RER D de Goussainville est une principale porte d'entrée de la commune (8000 voyageurs / jour). Il se situe également à l'interface entre les quartiers d'habitat, la zone d'activités et la zone commerciale de la ville.

Autour du Pôle d'échanges multimodal (PEM, sous MOA CARPF), ce quartier d'anciennes friches industrielles se verra complètement métamorphosé avec l'aménagement d'un pôle urbain mixte constitué de 14 000 m² de bureaux, 250 logements, un pôle de loisirs, une véritable gare routière ainsi qu'un parking silo de 300 places. Le projet intégrera au maximum les principes de l'éco-construction, tant dans la réalisation des bâtiments que des espaces publics (gestion des eaux pluviales, végétalisation, aménagement des circulations douces ...).

Coût prévisionnel : 16 M€ (part Ville). Durée de réalisation : 2023-2030

La redynamisation du centre-ville de Goussainville

Aujourd'hui, le centre-ville de Goussainville connaît des difficultés : faible qualité des espaces publics, dégradation de l'offre commerciale et de l'offre en logements. Le projet urbain en cours de définition vise à répondre à ces enjeux.

A dominante résidentielle, il s'agira de proposer une nouvelle offre de logements mieux adaptée, et de permettre la montée en qualité du commerce local. Une part plus importante sera également donnée à la place du végétal et des circulations douces. Enfin, la reconstruction de certains équipements publics sera à prévoir (conservatoire, pôle culturel, halle de marché ...). Le centre-ville sera également désenclavé, avec la création d'une nouvelle sortie de ville vers la Francilienne.

Coût prévisionnel : 15 à 25 M€. Durée de réalisation : 2023-2030.

La revitalisation et la restructuration du centre bourg de moussy-le-Neuf

Outre la réalisation d'environ 250 logements en accession et en logements locatifs sociaux, avec des commerces et services en rez-de-chaussée des immeubles, le projet urbain du centre-ville comprend également :

- ✓ La réhabilitation de l'ancien prieuré en centre culturel : 2 M€ vers 2030
- ✓ La création d'une nouvelle mairie : 2,5 M€ vers 2025.
- ✓ La création d'un Pôle santé : la commune a lancé un projet pour la réalisation d'un équipement pluridisciplinaire (acquisition et investissement) répondant à l'évolution des pratiques des professionnels de santé afin de pallier la désertification médicale 1,5M€ HT en 2026. Actuellement la Commune compte un médecin, un cabinet d'infirmières, 2 ostéopathes, une pédicure, une kiné, une pharmacienne, dentiste...tous installés dans des locaux individuels.
- ✓ L'aménagement d'un pas de porte commercial (actuellement fermé) dans le cadre de notre projet « mieux manger en gaspillant moins » : 60k€ en 2021/2022 ; location (car les murs sont privés) : 9k€/an à partir de 2021

Le traitement des espaces extérieurs du quartier du Puit-la-Marlière

Composé d'un parc social propriété de Val d'Oise Habitat et d'un parc privé dégradé, le quartier du Puit-la-Marlière présente de nombreux et importants dysfonctionnements urbains. Aussi, ce quartier a la particularité d'être situé au cœur d'un double

périmètre de contraintes. La servitude d'utilité publique liée à la présence d'une station et de canalisations GAZ empêche la construction ou restructuration d'établissements recevant du public et la zone C du PEB empêche toute nouvelle construction de logements. Cette situation limite les leviers à disposition de la commune dans la réflexion sur les transformations urbaines (mixité fonctionnelle notamment).

Toutefois, une intervention urbaine d'ampleur est indispensable pour améliorer significativement le cadre de vie et enclencher le changement d'image et l'attractivité de ce quartier résidentiel. Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 19 juillet 2019 a permis de sécuriser les financements pour la réhabilitation ou la construction d'équipements publics et pour la réhabilitation du parc social de logements. La municipalité de Villiers-le-Bel et le bailleur social Val d'Oise Habitat sont pleinement convaincus qu'il est déterminant d'accompagner ces opérations d'amélioration du bâti en apportant des solutions urbaines profondes et durables pour améliorer significativement l'attractivité du quartier et concrétiser son changement d'image.

Ainsi, l'inscription dans le CRTE des opérations d'aménagement et de résidentialisation de l'ensemble du PLM permettront notamment :

- ✓ Le désenclavement de PLM Nord-Est et Ouest, facilitant la mobilité des habitants du quartier et améliorant la tranquillité publique ;
- ✓ La restructuration et pacification de l'avenue du 8 Mai (sécurisation, végétalisation, réorganisation en lien avec les contre-allées, etc.) pour accompagner la réduction du trafic automobile à venir et favoriser l'usage des mobilités douces ;
- ✓ Une résidentialisation portée par Val d'Oise Habitat pour répondre aux nombreux dysfonctionnements urbains et améliorer la gestion urbaine de proximité. Celle-ci est évaluée par le bailleur VOH à 7,5 M€, ce qui représente un ratio d'investissement de 6 902 € par logement et 68 € / m² d'espaces extérieurs. Une opération d'une telle ampleur ne pourra être développée par le bailleur et soutenable pour lui que dans une phase postérieure aux opérations déjà inscrites dans le NPNRU (après 2026 donc).

Le projet de reconversion de l'hôpital Adelaide Hautval

Il s'agit d'une opération d'aménagement mixte, à dominante d'habitat, de reconversion du site de l'hôpital Adelaide Hautval, actuellement propriété de l'APHP. La programmation comprend environ 370 logements collectifs et individuels, des équipements avec des services urbains, une crèche confiée en gestion associative et des aménagements paysagers de qualité.

La fermeture complète et définitive de l'hôpital est programmée à l'horizon 2022. L'un des objectifs du projet est d'anticiper la reconversion de cet important foncier public pour éviter la pérennisation de cette friche située au cœur de la Ville.

La philosophie du projet est le réemploi de l'existant. Pour ce faire, le projet se glisse dans la trame végétale et viaire du site. Dans le même esprit, l'analyse architecturale et structurelle du bâti a montré que l'ensemble des bâtiments composant le site hospitalier sont aptes à être reconvertis pour d'autres usages, ou bien à être reconduits dans leurs fonctions (administration, logements de fonctions, services techniques, cuisine, etc.).

Sont rattachés à cette opération d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage publics partenaires :

- ✓ la Ville pour la requalification de l'Avenue du Haut du Roy et l'aménagement des franges du couloir agricole dans le cadre du projet de parc agro urbain mentionné ci-dessus
- ✓ IDF mobilité pour le projet de BHNS qui traverse l'opération via la voirie principale ;
- ✓ un programme d'activité dit du Pole d'agriculture urbaine et solidaire (PAUSE) porté par la CARPF.

A date, le plan de financement identifie des dépenses à hauteur de 26 M€ des recettes dégagées par l'opération de 18 M€. Dans le cadre du fonds friches du plan de relance, l'Etat a versé 3,3 M€.

La dynamisation du centre-ville de Compans

- ✓ Création d'un cabinet de santé pluridisciplinaire : il est prévu d'étendre le cabinet de médical de Compans, constitué de deux médecins et d'un psychologue. Ce projet, à l'initiative des deux médecins, est soutenu par la mairie de Compans. Il prévoit de renforcer les effectifs en médecine générale, permettre l'installation de nouvelles professions médicales et paramédicales, ainsi que l'accueil d'étudiants.
- ✓ Projets de construction de logements, commerces, places de stationnement rue Saint-Lambert : accompagnée de la Semmy, la commune prévoit au pied de la gare de Compans deux projets. Le premier, situé au 42 rue Saint-Lambert, accueillera une boulangerie-pâtisserie, deux lots à bâtir pour du logement, une voie en impasse avec places de stationnement. Le second, situé au 39 rue Saint-Lambert, accueillera une épicerie et un restaurant, trois appartements, et un parking public.

9.6 La création d'équipements publics

La rénovation et mutation de la ferme du Vivier de Longperrier

La rénovation de la ferme du Vivier en équipements publics (mairie, services techniques, maison des associations et salle des fêtes) est une opération d'envergure que souhaite mener à bien la commune de Longperrier. Les bâtiments sont actuellement en mauvais état et la ferme n'est plus en activité. La commune a donc fait le choix de valoriser ce patrimoine en rénovant les bâtiments pouvant l'être et en y installant les services de la mairie.

Les cours en pavés seront valorisées et des espaces végétalisés seront créés. De cette manière, ce grand ensemble bâti sera remis en valeur et réinvesti. Ces choix mettent en avant l'implication de la mairie dans les problématiques environnementales et patrimoniales.

Les travaux menés portent sur la rénovation du bâti, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection totale de l'isolation des bâtiments, la réfection des cours et des espaces végétalisés, la réfection des cloisonnements, la mise en valeur des façades et de leurs modénatures et la création d'îlots de fraîcheur dans la parcelle.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

La Construction d'une salle polyvalente au Mesnil-Aubry

En vue de remplacer la salle actuelle qui ne répond plus aux normes de sécurité et d'accueil des personnes handicapées, la commune souhaite construire une salle polyvalente. Ce projet est indispensable pour continuer à avoir des activités scolaires, sportives, culturelles. Il constitue le seul lieu de rencontre du village. Le projet est prévu pour fin 2021 / début 2022.

Estimation travaux : 1.012.000 € TTC pour la salle + 434.200 € TTC pour les aménagements extérieurs (parking / voirie / végétalisation).

La rénovation d'un bâtiment en accueil de loisirs à Villeneuve sous Dammartin

La rénovation des bâtiments situés en fond de cour commune dans le cœur de Villeneuve sous Dammartin est une opération d'envergure que souhaite mener à bien la commune. Les bâtiments sont actuellement en mauvais état et ne sont pas mis en valeur de plus, ils jouxtent l'école et la mairie situés juste derrière.

La commune a donc fait le choix de valoriser ce patrimoine en rénovant les bâtiments pouvant l'être et en y installant les services liés à l'enfance soit l'accueil de loisirs. La cour sera ainsi valorisée et des espaces végétalisés seront créés. De cette manière cet ensemble bâti sera remis en valeur et réinvesti. Ceci allant dans le sens d'une gestion vertueuse du patrimoine et de l'esthétique de la ville. Les travaux porteront sur la rénovation du bâti, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection totale de l'isolation des bâtiments, la réfection des cours et des espaces végétalisés, la réfection des cloisonnement et la mise en valeur des façades et de leurs modénatures. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

Le renforcement des équipements publics en lien avec l'accueil de nouvelles population à Moussy le Neuf

- ✓ Création en 2025 d'un nouveau restaurant scolaire pour absorber l'accroissement de la population (les besoins identifiés sont de 250 m² de nouvelle surface), permettant de réhabiliter l'accueil de loisirs sans hébergement. Le coût des travaux du restaurant scolaire s'élève à 900 k€ HT et 230 k€ HT pour l'ALSH.
- ✓ Création de 4 classes supplémentaires pour permettre l'extension du Groupe Scolaire du Chêne : 600 k€ HT.
- ✓ Aménagements publics : prolongement de la place du centre bourg avec aménagements piétons et kiosque : 120 k€ HT.
- ✓ Extension du parking du Chêne en 2021 (prolonger l'actuel parking en l'aménageant de façon simple afin de pouvoir accueillir de grandes manifestations) : 160 k€ HT (dont 130 k€ HT pour le foncier).
- ✓ Parking souterrain du centre bourg (vers 2028/2030, pour permettre l'accès aux services, commerces et équipements publics existant dans le centre) : 1 500 k€ HT (dont 130 k€ HT pour le foncier).

Le renforcement des équipements sportifs de proximité de Louvres

Avec la construction de l'éco quartier et les 3 000 logements qui doivent être réalisés, Louvres va doubler sa population dans les 10 prochaines années. Le besoin en équipement est important et parmi les équipements nécessaires à la bonne pratique du sport la commune a retenu :

- ✓ La création d'un gymnase permettant la bonne pratique de la gymnastique, la boxe (un champion de France de boxe réside sur la commune et a créé un club), du hand-ball, du volley-ball et venant compléter les équipements existants pour permettre d'élargir la pratique du sport sur la commune. Coût estimé d'un bâtiment de ce type : 3,5 millions d'euros, hors foncier. Planning de réalisation : sous 3 ans
- ✓ La rénovation du terrain de Football synthétique : Cet équipement qui a plus de quinze ans est totalement usé et ne sera bientôt utilisable. Le nombre de licenciés est important, et ce terrain est utilisé en permanence y compris par les collégiens. Cette rénovation comprendrait également la rénovation de l'éclairage par des projecteurs LED. Coût estimé des travaux : 500 000.00 € HT pour le terrain, 100 000. € HT pour l'éclairage LED. Planning de réalisation : 2022/2023
- ✓ La réhabilitation des terrains de tennis couverts : la commune de Louvres dispose de trois terrains de tennis couverts. Durant l'hiver, les terrains sont injouables en raison de la condensation venant de la toiture et la forte humidité qui rend les terrains humides et glissants. Le bâtiment qui les abrite est un bâtiment non isolé en bardage qui présente des problèmes d'étanchéité en toiture et d'isolation. Le remplacement des projecteurs et également nécessaire, afin d'installer de l'éclairage LED moins consommateur d'énergie. Travaux prévus : rénovation de la toiture avec mise en place d'une isolation thermique et remplacement des projecteurs par des projecteurs à LED. Coût estimé des travaux : 150 000.00 € HT pour La toiture et 45 000.00 € HT pour l'éclairage LED. Planning de réalisation : 2022/2023.

Le développement du nombre de berceaux à la crèche de Louvres

La commune de LOUVRES dispose d'une crèche de 20 berceaux située rue de Paris à côté de la Mairie. Compte tenu de la demande importante en attente, la commune s'est fixée comme objectif de passer à 60 berceaux rapidement. Le bâtiment est ancien et de nombreux travaux sont à prévoir afin d'arriver à cet objectif : travaux d'isolation sous toiture, remplacement des radiateurs électriques et des éclairages, travaux de mise aux normes. Coût estimé des travaux : 350 000.00 €/HT. Planning de réalisation : 2022/2023.

La réhabilitation et le renforcement des équipements d'Othis

- ✓ La réhabilitation de la Ferme de la Jalaise en une Maison de l'Enfance : afin de répondre aux besoins futurs, la commune d'Othis prévoit la réhabilitation de la grande ferme du centre-ville pour accueillir une Maison de l'Enfance composée d'une école maternelle, d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs, d'une cour, d'une crèche et d'un RAM/MAM. Le coût global de l'opération est estimé à 15 000 000€ HT.
- ✓ La réhabilitation d'une habitation en une Maison Verte : la ville d'Othis s'est portée acquéreur d'une maison d'environ 100m2 afin d'y implanter une future « Maison Verte ». Cet équipement public sera destiné aux questions environnementales avec la mise en place de mesures écologiques fortes et ambitieuses pour faire toujours plus d'Othis une ville verte, une ville à la campagne. Cette Maison dite verte pourra permettre la tenue de réunion dédiées aux problématiques environnementales, d'expositions, l'installation de ruches, l'organisation d'un Repair café, ou encore la création d'un potager et d'une mini ferme pédagogique. Le coût global de l'opération est estimé à 240 000€ HT.
- ✓ L'extension de La Maison du Livre à Othis : la bibliothèque actuelle occupe une surface de 234m2. Son extension permettra le développement de son activité avec des espaces proposant des services complémentaires au public (médiathèque, ludothèque...).
- ✓ La création d'un Centre Technique Municipal pour les services techniques de la ville d'Othis : les agents communaux occupent actuellement des locaux situés dans la grande ferme du centre-ville. Avec le futur projet de création d'une Maison de l'Enfance, le Centre Technique Municipal actuel sera déplacé et un nouvel espace pour les services espaces verts et bâtiments sera créé. Le coût global de l'opération est estimé à 1 000 000€ HT.
- ✓ L'extension du cimetière et réalisation d'une salle civile de recueillement : afin d'anticiper la saturation du cimetière actuel, la ville d'Othis envisage son extension à proximité de celui existant et à la réalisation d'une salle civile de recueillement permettant aux familles de se réunir lors d'un décès. Le coût global de l'opération est estimé à 650 000€ HT.
- ✓ La création d'une salle polyvalente destinée aux associations culturelles dans le prolongement de l'Espace Lucien et Madeleine Morisse. : le projet de réalisation d'une nouvelle salle polyvalente dans le prolongement de l'Espace Lucien et Madeleine Morisse à Othis permettra d'accueillir des activités culturelles pour répondre aux demandes associatives. Le coût global de l'opération est estimé à 220 000€ HT.
- ✓ Le réaménagement de l'Agora pour en faire un équipement toujours polyvalent mais à dominante culturelle (loges, régie son et lumière...), une étude de l'Agora sera réalisée afin de proposer son réaménagement.
- ✓ La réalisation d'un terrain de football en gazon naturel afin de permettre aux nombreux sportifs othissois de pratiquer leur activité. Le coût global de l'opération est estimé à 600 000€ HT.
- ✓ La construction d'une école dans le futur quartier de la Jalaise Sud afin de répondre aux besoins futurs.

- ✓ L'aménagement de nouvelles aires de jeux pour favoriser l'échange et le lien social entre habitants et pour permettre aux enfants de se divertir. Le coût global de l'opération est estimé à 100 000€ HT.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux de Goussainville

- ✓ Le réaménagement et développement du complexe sportif Maurice Baquet : il constitue le principal pôle dédié au sport sur la commune. Cependant, ce site est vieillissant et certaines infrastructures tendent vers l'obsolescence. De plus, la vocation de cet espace est aujourd'hui exclusivement sportif, alors qu'il constitue en pratique le plus grand espace (ou)vert de la ville, à proximité directe des axes principaux, et de nombreux établissements scolaires (écoles, collèges, lycée). La Municipalité souhaite donc réaménager ce site en programmant la construction de nouveaux locaux (vestiaires, bureaux du service des sports, club-house ...) et le réaménagement des certains espaces afin de diversifier les usages (aire de fitness, street workout, parcours de santé, aire de jeux pour enfants, plantation d'arbres ...). Les cheminements et mobiliers urbains seront également entièrement revus, afin de les sécuriser, et de les ouvrir sur la ville (cheminements piétons, cyclables). Coût prévisionnel : 4 à 6 M€. Durée de réalisation : 2022-2024.
- ✓ L'extension de la Médiathèque François Mauriac : située au cœur du quartier prioritaire des Grandes Bornes, la médiathèque est un équipement culturel central de la ville très apprécié par les habitants. Des usagers de tous âges fréquentent les lieux. Pour s'adapter à de nouveaux besoins, un programme d'extension et de réhabilitation est en cours de définition. Il s'agira notamment de créer une salle de travail pour les étudiants et lycéens, aux horaires élargis. Mais également de rénover les locaux existants (salle de consultation, salle multimédia, espaces d'animations, halls d'accueil). Les bureaux seront également réorganisés afin d'être plus fonctionnels. Coût prévisionnel : 1,5 M€. Durée de réalisation : 2022-2023.
- ✓ La création d'un espace dédié à l'emploi, l'entrepreneuriat et l'insertion à Goussainville : sur le site du futur Pôle Gare, un bâtiment remarquable en meulière accueille actuellement des services municipaux. Ce bâtiment a notamment accueilli, par le passé, l'ancien bureau de poste. La municipalité souhaite transformer ce site et y aménager un pôle unique regroupant en un seul lieu, les acteurs de l'entrepreneuriat, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, un fab lab, des locations éphémères ... Cet équipement sera un marqueur fort de la mutation du futur quartier.

Coût prévisionnel : 3 à 5 M€. Durée de réalisation : 2022-2024.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Villeparisis

- ✓ La création d'un nouveau groupe scolaire : afin d'assurer un meilleur accueil des enfants dans certains quartiers de la commune et « désengorger » d'autres groupes scolaires, la ville doit revoir sa carte scolaire et envisager la construction d'une nouvelle école constituée de 12 classes réparties entre la maternelle et l'élémentaire. A ce groupe scolaire, un centre de loisirs sera associé afin de permettre un accueil le matin, le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Ce projet est envisagé en plusieurs étapes. Dans un premier temps le groupe scolaire pour une rentrée possible des enfants en 2024-2025 et dans un deuxième temps le centre de loisirs. Budget prévisionnel : 7,5 M TTC
- ✓ L'acquisition d'un terrain pour la construction d'un lycée : la Région a montré son intérêt pour l'implantation d'un lycée sur le territoire villeparisien d'ici 2027. La ville met tout en œuvre pour acquérir un terrain permettant cette implantation. Budget prévisionnel : 1,5 M TTC
- ✓ L'extension des réfectoires des écoles Normandie-Nièmen et Anatole France : la population villeparisienne ne cesse de s'accroître. De nombreuses familles arrivent avec des enfants fréquentant les écoles de la ville et les restaurations scolaires. Les réfectoires des écoles Normandie-Nièmen et Anatole France nécessitent des extensions pour accueillir dans des conditions optimales les enfants sur le temps de la pause méridienne. Des extensions de 170 m² peuvent s'envisager dans ces deux écoles. Budget prévisionnel : 0,75 M TTC par extension soit 1,5 M TTC
- ✓ L'extension de la médiathèque : La mise aux normes, au regard du nombre d'habitants actuels, impose une extension de la Médiathèque d'une surface de 600 m² supplémentaires. Budget prévisionnel : 1,3 M TTC
- ✓ La création d'un gymnase pour gymnastique : la gymnastique occupe une place prépondérante dans la commune. Pour répondre à la demande un gymnase comprenant 2 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres et une salle de pratique de 820 m² serait nécessaire. Budget prévisionnel : 2,5 M TTC
- ✓ Une salle des arts martiaux + boxe : elle doit comprendre 4 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres, 1 salle de boxe avec ring de 270 m², 1 dojo et 2 surfaces de tapis de 350 m². Budget prévisionnel : 2 M TTC
- ✓ Une salle polyvalente pour le tennis de table : 2 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres, salle de pratique de tennis de table de 300 m². Budget prévisionnel : 1,2 M TTC
- ✓ La réhabilitation du Stade des petits marais : création d'un club house, réfection tribune et vestiaires, réfection terrain, création d'un parking, réfection de l'éclairage. Budget prévisionnel : 1,8 M TTC

La sécurisation du poste de Police Municipale à Roissy-en-France

Au regard des faits récents d'agression commis sur les forces de l'ordre y compris au sein de leurs locaux, un complément de sécurisation du poste de Police Municipale créé en janvier 2020 paraît nécessaire.

Le renforcement de la sécurisation se concrétiserait par la création de travaux intérieurs (une cloison toute hauteur, une porte et une vitre sécurisées au niveau de l'accueil du poste de PM qui comporte actuellement une simple banque d'accueil) et par la mise en œuvre d'un contrôle d'accès à l'intérieur des locaux pour chaque pièce du poste de PM compte-tenu de la configuration des locaux (bureau responsable, bureau des agents, accès salle de repos/vestiaires,...) afin de pallier à toute éventualité en cas d'intrusion malveillante. Budget prévisionnel : 30 000 € HT – Localisation du projet : 55, rue Houdart

La création d'un City Park à Roissy-en-France

Suite à la concertation des usagers engagée à la rentrée 2021, une demande importante de création/réhabilitation des équipements sportifs extérieurs existants en est ressorti. Le besoin co-construit avec les usagers porte sur la création d'un City Park comprenant plusieurs opérations : aire de musculation extérieure accessible aux seniors et personnes à mobilité réduite (street workout), terrain de basket, 2 terrains de foot à 5 extérieurs (dont 1 compatible pratique du handball suite crise sanitaire).

Budget prévisionnel aire de street workout – terrain de basket – terrains de foot à 5 /hand: 420 000 € HT – Localisation du projet : Complexe Sportif des Tournelles

La demande des usagers comporte également la réalisation d'un Skate Park lequel aurait vocation à permettre aux enfants et aux adultes l'apprentissage et la pratique des sports tels que le vélo, la trottinette, le skateboard ou encore le roller. Budget prévisionnel : 500 000 € HT – Localisation du projet : Parc de l'Orangerie

La réhabilitation du complexe sportif des Tournelles à Roissy-en-France

Le complexe sportif des Tournelles comporte actuellement 2 terrains de football : un 1er terrain synthétique réalisé en 2006 présentant des 1ers signes d'usure qui devra être renouvelé sous 3 à 5 ans, et un 2nd terrain en herbe dit « terrain d'honneur » qui connaît des problématiques de drainage et de vers de terre non-résolues malgré des mesures entreprises ces dernières années. Ces problématiques altèrent la qualité du terrain rendu parfois impraticable. De surcroît, compte tenu du développement de l'association de football locale et notamment de l'école de football, les terrains municipaux ne permettent plus de répondre aux besoins du club en termes de temps d'utilisation.

En conséquence, la réalisation d'un 2nd terrain synthétique en lieu et place du terrain en herbe serait l'occasion de remédier à cette situation et d'augmenter surfaces praticables et temps de jeu en toutes saisons.

D'autre part, la piste d'athlétisme autour de ce terrain d'honneur, réalisée il y a près de 40 ans, a fait l'objet de nombreuses réparations ces dernières années. Le revêtement n'offre plus d'amorti et se dégrade un peu plus à chaque période hivernale induisant des réparations de plus en plus conséquentes. Sa réhabilitation paraît aujourd'hui nécessaire afin d'offrir aux associations et aux particuliers ou encore aux forces de l'ordre dans le cadre de leurs examens sportifs, une installation plus qualitative.

Enfin, l'éclairage du terrain d'honneur n'est pas aux normes et ne comporte à ce jour qu'un seul pylône d'éclairage : la mise aux normes de l'éclairage qui aura vocation à être réalisée en leds afin de générer des économies d'énergie implique la réalisation de tranchées sur la piste d'athlétisme et le terrain afin d'assurer l'alimentation des 4 points d'éclairage nécessaires à son homologation.

Compte-tenu de ce qui précède, il paraît difficile de dissocier ses 3 opérations. Budget prévisionnel terrain synthétique – piste – éclairage : 1 300 000 € HT / Budget prévisionnel opération renouvellement terrain synthétique existant (à moyen/long terme) : 700 000 € HT.

La construction de 3 nouvelles classes, extension au Centre de Loisirs et aménagement de places de stationnement à Villeron

La commune souhaite construire 3 salles de classe supplémentaires pour son école élémentaire ; conjointement elle souhaite démolir au sein du complexe scolaire la salle des fêtes devenue inadaptée pour créer une extension continue à notre centre actuel de loisirs.

De même et compte tenu de la dangerosité du secteur lié à l'entrée et à la sortie des enfants de l'école et le manque de stationnement au niveau de la Mairie et de la place de l'Eglise situées dans le même secteur, ce qui crée des désordres dans la rue, la commune va faire l'acquisition d'un terrain proche pour y aménager 19 places de stationnement pour le personnels enseignant et communal.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Garges-lès-Gonesse

✓ La Réhabilitation du groupe scolaire Langevin et le déplacement et extension de la crèche Duvivier : le groupe scolaire Paul Langevin est constitué d'une école maternelle et d'une école élémentaire, situées de part et d'autre du carrefour stratégique des départementales D84 (avenue de Stalingrad) et D125 (avenue de Gaulle). Les bâtiments principaux des écoles datent de 1951. Le centre de loisirs est pour sa part, logé dans un bâtiment préfabriqué. Compte tenu des évolutions pédagogiques d'accueil et des prévisions sur les effectifs attendus dans les prochaines années, des extensions seront nécessaires. =De plus, les locaux de vie (accueil périscolaire et restauration) atteignent les limites de leurs possibilités d'accueil. Les modalités d'accès aux écoles pour les familles représentent également un enjeu important, ce carrefour présentant un trafic routier important : stationnement et parvis sécurisés pour les piétons sont à aménager, en tenant compte de la topographie pour une accessibilité à tous.

Le programme prévoit ainsi : Pour l'école élémentaire : l'extension de 6 classes avec la reconstruction du centre de loisirs et des espaces de restauration, la démolition du centre de loisirs et de l'immeuble de logements, la rénovation énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements) des aménagements extérieurs (aménagement parvis d'accès, réfection des cours de récréation, aire de livraison et parking). Pour l'école maternelle : l'extension de 2 classes (sur les locaux actuels du centre de loisirs) et la rénovation énergétique du bâtiment (enveloppe et équipements).

Le projet prévoit également l'aménagement d'une dépose-minute et d'un parvis d'accès ainsi que la réfection de la cour de récréation.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 19 495 217 € HT soit 23 394 260 € TTC. Les études préalables sont prévues dès 2021 pour un lancement des travaux en 2022/2023.

✓ La construction d'un Centre National d'inclusion par le Sport et de compétitions sportives : dans la continuité du Grenelle de l'Education et de l'Inclusion par le Sport qui s'est tenu à Garges-lès-Gonesse le 1er février dernier, la Ville est engagée dans la création d'un centre national de formation d'inclusion par le sport et de compétitions sportives qui aura pour but notamment la mise en œuvre de parcours d'inclusion des jeunes en partenariat avec les clubs sportifs du territoire et les entreprises. Ce projet implanté à proximité du Gymnase Jean Jaurès à Garges-lès-Gonesse inclut la construction d'une Arena de 1 000 places permettant de disposer d'un équipement homologué pour l'accueil de compétitions de futsal de ligue 1 ainsi que l'implantation, en partenariat avec l'APELS (Agence Pour l'Education par le Sport), d'un institut et d'une école d'inclusion par le sport. Cette structure aura pour objectifs de mettre en œuvre des parcours d'inclusion des jeunes en partenariat avec les clubs sportifs du territoire et les entreprises et de bâtir un collectif autour du sport comme diplôme pour donner une chance à chaque talent de s'exprimer. Ce projet d'équipement regroupera à la fois des salles de formation, un espace de restauration collective et des hébergements individuels et aura pour vocation d'accueillir à minima 180 jeunes par an.

Le projet comprend la programmation suivante : un Centre de formation et de compétition sportive : 3 500m² (base tribunes 1 500 places permettant d'accueillir un 32^e de finale en coupe d'Europe) ; un parking extérieur intégrant le stationnement des cars : 5 000m² ; un abri vélos et bornes de recharge électrique (3) et un bassin de rétention de 400 m³.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 11,6 M€ HT soit 14,0 M€ TTC. Le démarrage de l'opération est prévu pour 2022

La préservation du patrimoine de Gressy

✓ Installation d'une bâche contre l'incendie : deux fermes sont isolées du réseau incendie sur la commune de Gressy, il s'agit de la ferme de la Garenne et de la ferme dite de Pomamour. Les bâtiments de ces exploitations sont éloignés d'environ 300 mètres. Une étude a eu lieu il y a quelques années lorsque la compétence était encore aux communes. Une étude préconise la réalisation de d'une bâche incendie soit réalisée le plus rapidement possible. La dépense initiale comprenant foncier, fourniture et installation d'une bâche est estimée à 300.000 Euros.

✓ Remise en état d'un puit : la commune de Gressy possède sur son territoire un puit construit dans les années 30 destiné à alimenter en eau une installation d'un dépôt de machines, un établissement de garages pour matériels voyageurs et la création d'une cité de cheminots à Mitry. Une analyse de l'eau montre qu'elle est impropre à la consommation mais qu'elle pourrait être utilisée à l'arrosage. La commune souhaite utiliser cette eau pour l'arrosage des espaces fleuris et en faire profiter un agriculteur qui envisage la création de jardins familiaux voire d'espaces de maraîchage. Le coût des travaux est estimé à 100.000 Euros pour la remise en état et la sécurisation de ce puits.

9.7 La réhabilitation du patrimoine historique

L'église de Moussy le Neuf

L'église de Moussy le Neuf est classée monument historique notamment pour le mobilier qu'elle renferme. Elle date des 12ème et 16ème siècles. Dans les années 70, ce monument était en tel mauvais état que la question de sa restauration ou de sa destruction se posait. La commune a opté pour une restauration qui s'est étalée sur plus de 30 ans. Aujourd'hui les restaurations extérieures et intérieures sont terminées.

Sur les conseils de l'architecte des Bâtiments de France, une tranche d'entretien maintenance serait nécessaire avec notamment la réfection d'un versant de toiture de la nef (qui n'avait été que remanié à l'époque) et les enduits du clocher et de certains murs extérieurs pour un coût de 300 k€ en 2023. Il faudrait également prévoir une maintenance reprenant les enduits intérieurs et l'entretien des boiseries intérieures, coût : 150 k€ en 2025

La réhabilitation du Vieux-Pays de Goussainville

Le Vieux-Pays de Goussainville constitue le bourg historique de la commune. Suite à l'installation de l'aéroport Charles de Gaulle, une partie des bâtisses se trouvant dans l'axe des pistes a été abandonnée et n'a depuis cessé de se dégrader.

La Ville souhaite réinvestir le Vieux-Pays au travers d'une reconversion urbaine tournée vers l'art, la culture, l'événementiel, l'économie sociale et solidaire. Des porteurs de projet sont actuellement identifiés en vue de réinvestir une partie du village sous la forme d'un tiers-lieu culturel. La Municipalité souhaite également y implanter un pôle dédié au Bio et aux circuits courts, pouvant constituer un espace de consommation, de vente et de valorisation de produits locaux.

Coût prévisionnel : 10 à 30 M€. Durée de réalisation : 2023-2030

La restauration de l'église Saint Jean-Baptiste à Bouqueval

La commune souhaite achever les travaux de restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste pour un montant estimé de 200 000.00 €.

La création d'équipements publics à Ecoeu

La construction d'une crèche et/ou centre de loisirs, la construction du CTM et l'acquisition de foncier en vue de relancer le développement économique et de revitaliser le centre-ville.

9.8 La réfection des réseaux et des voiries

Mesnil-Aubry

- ✓ Assainissement, consolidation et restauration église de la Nativité de la Vierge : Eglise classée extrêmement endommagée, s'affaissant. Travaux de l'ordre de 2,5M€ TTC + frais d'étude de l'ordre de 180.000 € TTC. Début des travaux d'étude : courant 2022. / Début des travaux : 2023
- ✓ Travaux réseaux écoulement + réfection de voiries de la rue de la Meunerie : en vue notamment de remédier à des problèmes d'inondation en cas de fortes pluies : Estimation 350.000 € TTC. Début travaux : 2ème semestre 2021 / Début 2022.
- ✓ Travaux enfouissement réseau + réfection voiries Rue de Paris : estimation travaux 547.000 € TTC - Début travaux 2023
- ✓ Travaux de voiries Rue du Stade : rue devenant impraticable en raison d'importants pavés endommageant les véhicules. Estimation travaux : 246.000 € TTC - Début travaux 2024
- ✓ Sécurisation et réfection Avenue des Platanes : rue beaucoup trop large nécessitant un réaménagement global avec création de trottoirs / de rétrécissements : Travaux enfouissement réseaux + réfection de voirie + création trottoirs : 800.000 € TTC. Début travaux 2025
- ✓ Sécurisation et réfection de l'entrée de Ville « Rue de Paris » (par le Nord) : rue beaucoup trop large nécessitant un réaménagement global avec création de trottoirs / de rétrécissements : Enfouissement réseaux + réfection de voiries + création trottoirs. Estimation prix : 723.000 € TTC. Début travaux 2026.

Othis

- ✓ Tourne à gauche pour l'accès à la Maison multigénérationnelle : une opération de sécurisation de l'entrée de ville d'Othis le long de la RD13 sera réalisée avec la mise en place d'un tourne à gauche permettant d'accéder au cabinet médical et à la

future maison multigénérationnelle. Une mise en accessibilité des passages piétons sera effectuée. Le coût global de l'opération est estimé à 500 000€ HT.

- ✓ Réfection de la rue Gérard de Nerval : suite à l'étude lancée par l'école d'architecture, la ville travaillera sur l'aménagement qualitatif de cet axe structurant pour répondre aux besoins de sécurité routière, piétonne et de stationnement.
- ✓ Sécurisation de l'axe principal du hameau de Beaumarchais « rue Pierre Augustin Caron » : elle permettra de satisfaire les besoins des usagers dans le cadre de la réduction de la vitesse, d'améliorer le stationnement existant et de garantir une circulation optimum pour les engins agricoles. Le coût global de l'opération est estimé à 350 000€ HT.

Villeneuve sous Dammartin

- ✓ Réaménagement de la place de la mare : le parking de la place de la mare est en très mauvais état actuellement, il s'agit pour le moment d'une place dont les habitants se servent pour stationner leurs véhicules de manière un peu aléatoire car cette dernière ne possède pas vraiment de marquage ni d'aménagement. De plus, le revêtement en bitume est très dégradé et présente des trous et nids de poules... rendant l'utilisation de cet espace extrêmement compliqué. La commune de Villeneuve a donc décidé de reconquérir cet espace laissé en désuétude afin de répondre à la demande croissante des habitants et de revaloriser ce lieu. Les travaux suivants seront donc réalisés : réfection des revêtements de sols, marquage des places de stationnement, plantations d'arbres de haute tige pour créer un îlot de fraîcheur et réalisation d'espaces végétalisés pour diminuer les zones imperméables et mieux infiltrer les eaux de pluie. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

Rouvres

- ✓ Reconquête d'espace urbain : la commune vient de récupérer une habitation qui a dû être complètement curée le cout de cette opération s'élevé à 10 k€ le cout de la rénovation devrait atteindre les 120k€.

Bouqueval

- Eclairage public pour un montant de 481 637.20 € HT
- Enfouissement des réseaux pour un montant de 1 147 151.50 € HT
- Voirie pour un montant de 2 177 818.50 € HT
- Création d'un parking pour un montant de 216 000.00 € HT

Compans

- ✓ Réalisation du prolongement de la rue des Cerisiers et mise en sens unique de la rue Saint-Lambert : la réalisation de la liaison Meaux-Roissy ainsi que le développement urbain envisagé impliquent de revoir les déplacements à l'échelle de la commune. Il est prévu de prolonger la rue des Cerisiers jusqu'au chemin des Moulins qui rejoint l'ancienne RD212, délaissée par le Département de Seine-et-Marne. Cet aménagement permettra ensuite de mettre en sens unique la rue Saint-Lambert, artère principale du village, afin de permettre une circulation aisée des véhicules, et sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes.
- ✓ Projet de construction d'un parc de stationnement public-privé Dans un contexte de réorganisation du stationnement dans le vieux village de Compans et de besoins en matière de stationnement public et privé, la municipalité projette le réaménagement du parc de stationnement existant rue de Ferrières. Elle prévoit la réalisation de places de stationnement publiques et privées, dont certaines seront sous forme de boxes.
- ✓ Sécurisation de la zone du Parc : les entreprises de la zone du Parc, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France entreprennent des travaux de sécurisation de la zone pour éviter les rodéos urbains et l'envahissement des entreprises par les gens du voyage. Des travaux vont être réalisés en entrée de zone pour filtrer les entrées et sorties. Il est prévu que soient installés une barrière avec un poste de gardiennage.

9.9 Le numérique

Le centre d'Hypervision Urbain à Garges lès Goness

Le renforcement de la sécurité et la tranquillité publique est l'enjeu prioritaire de la municipalité. Souhaitant développer sa politique de prévention de sécurité des personnes et des biens, la ville de Garges-lès-Goness est engagée dans la mise en place de nouveaux outils de prévention contre la délinquance avec la création d'un Centre d'Hypervision Urbain (CHU) et le déploiement de caméras de vidéoprotection (20 par an).

Cette opportunité permettra d'intégrer et d'exploiter tout ou partie des différents dispositifs de sûreté communaux au moyen d'un logiciel gestionnaire de services permettant de fédérer différents métiers de l'espace public et des bâtiments communaux. Pour héberger ce Centre d'Hypervision Urbain, il a été décidé d'aménager de nouveaux locaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 891 k€ HT pour la création du Centre d'Hypervision Urbain et à 1,6 M€ HT s'agissant du déploiement des caméras de vidéoprotection sur la Ville soit un cout global TTC pour les 2 projets de 3,0 M€ TTC

L'opération est programmée sur 2022 avec un début des travaux pour janvier. La durée des travaux est estimée à 7 mois.

Le renforcement de la vidéo-protection à Othis

Pour assurer la sécurité de ses administrés, la commune d'Othis prévoit d'installer de nouvelles caméras de vidéo-protection dans la ville. Le coût global de l'opération est estimé à 100 000€ HT.

La numérisation des producteurs à Moussy-le-Neuf

La commune souhaite accompagner la numérisation et la digitalisation des producteurs rattachés au pas de porte de distribution. Coût : 50K€ HT 2021/2022 pour la mise en place et 10K€/an de suivi et mise à jour.

PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS COMMUNAUX

